

Cauvaldor

PLUIH

h0 V 0 # 0) yk" ° V@U - @u-k#\UUyV° 0
u-V° Vu0@y) - 'hk\ 8k° UU - '0 #° 0) - '0=° " @° u

k-80 U -Vu'-#k@' 't-ko@V'' hkh\y†-- '0' 'Ky@0u'

· O · 8 ·	· h ·
· k ·	· h · 022
· O ·	· h · 8
· O · # · 8 ·	· h · 3
· O · # · U ·	· h · 9
· O · O ·	· h · 4
· O · o ·	· h · 8
· O · † ·) ·	· h · 204
· V ·	· h · 20
· O ·	· h · 6

Cauvaldor

PLUIH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT ECRIT – VERSION APPROUVEE LE 7 juillet 2025

3.1.1 : LEXIQUE - GLOSSAIRE



CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé

31 410 MONTAUT

07 69 77 15 85

contact@cairn-territoires.com

GLOSSAIRE

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AEP : Adduction en Eau Potable

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARS : Agence Régionale de Santé

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

BE : Bureau d'Étude

CA : Chambre d'Agriculture

CBS : coefficient de biotope par surface

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDAC : Commission Départementale d'Aménagements Commercial

CDPENAF : Commission Départementale de protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CDNPS (ou CODENAPS) : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

CE : Code de l'Environnement

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIZI : Cartographie Informatrice des Zones Inondables

CMA : Chambre des Métier et de l'Artisanat

CNIG : Conseil National de l'Information Géographique

COFIL : COmité de PIlotage

COTECH : Comité TECHnique

CR : Code Rural

CU : Code de l'Urbanisme

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EIE : Etat Initial de l'Environnement

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

ER : Emplacement Réservé

ERC : Éviter-Réduire-Compenser

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

HLL : Habitation Légère de Loisirs

IGP : Indication Géographique Protégée

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

PA : Permis d'Aménager

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PC : Permis de Construire

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PDU : Plan de Déplacement Urbains

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POA : Programme d'Orientation et d'Actions

PPA : personnes publiques associées

PPRGA : Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait Gonflement des Argiles

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

PUP : Projet Urbain Partenarial

RLP : Règlement Local de Publicité

RNU : Règlement National d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestions des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SIS : Secteur d'Information des Sols

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées

STEP : STation d'EPuration

SUP : Servitude d'Utilité Publique

TVB : Trame Verte et Bleue

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAD : Zone d'Aménagement Différé

ZAE : Zone d'Activités Économiques

ZIR : Zone d'Intérêt Régional

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Zone A : Zone Agricole

Zone Ap : Zone Agricole Protégée

Zone AU : Zone A Urbaniser

Zone N : Zone Naturelle

Zone U : Zone Urbaine

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Acrotère : muret situé en bordure de toiture terrasse permettant le relevé d'étanchéité.

Aménité : élément naturel ou aménagement dont dispose un territoire pour satisfaire aux usages et besoins de ses occupants (patrimoine historique, voies piétonnes d'un village, bords de cours d'eau, site d'escalade, chemins de randonnée...).

Annexe : Une annexe est un bâti construit après la construction principale, détaché de celle-ci et de dimensions réduites et inférieures, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée à la construction principale, et prend alors le nom d'extension.

La présente définition permet de distinguer les extensions, des annexes à une construction principale, notamment dans les zones agricoles, naturelles ou forestières Afin de concilier la possibilité de construire des annexes, avec les objectifs d'une utilisation économe des espaces naturels, et de préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières d'une part (article L.101-2 du code de l'urbanisme), et de maintien du caractère naturel, agricole ou forestier des zones A et N d'autre part, un principe « d'éloignement restreint entre la construction principale et l'annexe est inscrit dans cette définition. Les auteurs de PLU, pourront déterminer la zone d'implantation de ces annexes au regard de la configuration locale. Il est précisé que l'annexe est nécessairement située sur la même unité foncière que la construction principale à laquelle elle est liée fonctionnellement et peut être accolée ou non. Il conviendra d'apporter une attention particulière à ce qui peut être qualifié d'annexe ou d'extension et aux règles qui s'y attachent, dans le cadre de l'instruction relative à l'application du droit des sols.

Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux services et équipements les plus courants, mais aussi à l'emploi.

Bâtiment : Un bâtiment est une construction couverte et close.

Un bâtiment constitue un sous-ensemble de la notion de construction. Il est réalisé en élévation et peut comprendre un sous-sol. Il est impérativement couvert par une toiture et doté de systèmes de fermeture en permettant une clôture totale.

Ne peuvent donc être considérées comme relevant de la définition du bâtiment les constructions qui ne sont pas closes en raison :

- soit de l'absence totale ou partielle de façades closes ;

- soit de l'absence de toiture ;

- soit de l'absence d'une porte de nature à empêcher le passage ou la circulation (de type galerie), et n'ayant pas pour seul but de faire artificiellement considérer une pièce comme non close.

Centre-bourg : cœur de bourg caractérisé par une mixité de fonctions (habitat, commerces, services, équipements, espaces publics, ...).

Changement de destination : action de modifier la destination initiale d'un bâtiment vers l'une des destinations exposées dans l'article R 151-27 du code de l'urbanisme : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activité de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires. Dans les zones agricoles et naturelles, est interdit tout changement de destination à l'exception de ceux qui seraient compatibles avec l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Dans ce cas, le bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination devra être désigné par le règlement du PLUi et sa ou ses destinations peuvent être précisées par celui-ci.

Coefficient d'imperméabilisation : rapport entre la surface imperméabilisée et la surface totale considérée. Ce coefficient dépend surtout du rapport entre la surface bâtie et les espaces libres.

Construction : ouvrage fixe et pérenne, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable en sous-sol ou en surface. Une construction est

considérée comme existante si elle est reconnue comme légalement construite et si la majorité des fondations ou des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage remplissent leurs fonctions. Une ruine ne peut pas être considérée comme une construction existante.

Construction existante : Une construction est considérée comme existante si elle est reconnue comme légalement construite et si la majorité des fondations ou des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage remplissent leurs fonctions. Une ruine ne peut pas être considérée comme une construction existante.

Cette définition comporte un critère physique permettant de la différencier d'une ruine (conformément à la jurisprudence). Elle retient en outre la condition d'existence administrative : seule une construction autorisée est considérée existante.

Ainsi une construction, édifiée soit avant la loi du 15 juin 1943 relative au permis de construire, soit conformément à l'autorisation requise et obtenue à cet effet, est considérée comme légalement construite (CE. 15 mars 2006, Ministre de l'équipement, req. N°266.238).

Corps principal : Partie la plus importante d'un édifice en plan et en volume. Il peut s'y greffer un ou plusieurs corps secondaires.

Corps secondaire : Toute construction fermée et couverte, hors œuvre et attenante à un bâtiment, lequel prend alors le nom de corps principal. Pour pouvoir être appelée corps secondaire, une construction doit être :

- 1) suffisamment grande pour qu'on puisse y entrer et s'y tenir debout ;
- 2) être d'un volume nettement inférieur à celui du corps principal. Le corps secondaire est construit en même temps que le corps principal, comme une aile par exemple, si il est ajouté en reprise postérieure à la construction principale il est alors qualifié d'annexe-extension.

Corridor écologique : Les corridors écologiques sont des voies de déplacement et/ou de dispersion empruntées par les espèces faunistiques et floristiques pour se déplacer entre les réservoirs de biodiversité.

Coupure d'urbanisation : espace agricole ou naturel non constructible d'une emprise suffisante pour représenter une rupture lisible entre deux poches d'urbanisation.

Coustel (étym. : à côté) : jardin clos ou espace non construit privatif, enserré ou en périphérie immédiate dans le village. Ils sont d'agrément ou encore potagers selon les cas. Ils se distinguent des coudercs (étym. : commun) qui sont des prés ou espaces libres non privés, enclos ou non, formant une place de village ou de hameau, et qui étaient destinés au pacage des bêtes.

Critère paysager : élément permettant de définir les principes porteurs de sens pour la prise en compte du paysage dans le cadre du projet territorial. Ce sont des éléments de présence, de lisibilité, de diversité (richesse), de singularité (originalité). Par exemple la présence de patrimoine bâti lié à l'eau est un critère paysager.

Densification urbaine : stratégie visant à faire vivre davantage de population dans un même espace déjà urbanisé, pouvant prendre plusieurs formes : la création de logements sur les espaces non construits résiduels d'un espace urbanisé (les dents creuses), la création ou la multiplication de logements dans une même construction (la réhabilitation et la lutte contre la vacance), le remplacement de l'habitat individuel en habitat collectif (la restructuration ou le renouvellement urbain). En milieu rural c'est surtout les deux premières formes qui peuvent être mobilisées, la troisième relevant de programmes urbains et de politiques de la ville sur des métropoles ou de grandes agglomérations.

Dent creuse : espace (un ou plusieurs parcelles contigües) non construit entouré de parcelles bâties et qui pourrait accueillir une ou plusieurs constructions.

Desserrement urbain : action spontanée des populations et des activités à s'installer hors du pôle urbain (métropole, agglomération, petite ville) pour y trouver un coût de foncier moins élevé, un cadre de vie en maison individuelle plus

campagnard. Cela est possible par la commodité de déplacements en voiture. Cette « périurbanisation » ou « étalement urbain » est aujourd'hui un modèle largement remis en cause du fait de ses impacts nombreux et à tous niveaux.

Destinations et sous-destinations : la destination de toute construction correspond à ce pourquoi la construction est édifiée. La destination est indiquée dans la demande d'urbanisme relative à la construction (permis de construire ou déclaration préalable). Elle se distingue de l'usage qui correspond à un élément de fait : relatif à ce à quoi la construction est utilisée (code de la construction et de l'habitation).

Destinations	Sous-destinations	Définitions	Exemples
1. Exploitations agricole et forestière	1.1 Exploitation agricole	Constructions destinées à l'exercice d'une activité agricole ou pastorale	Bâtiment de stockage du matériel ou des récoltes, logement des animaux
	1.2 Exploitation forestière	Constructions et entrepôts notamment de stockage de bois, des véhicules et des machines permettant l'exploitation forestière	Maisons forestières, scieries
2. Habitations	2.1 Logement	Constructions destinées au logement principal, secondaire ou occasionnel des ménages à l'exclusion des hébergements couverts par la sous-destination « hébergement »	Maisons individuelles et immeubles collectifs, résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
	2.2 Hébergement	Constructions principalement à vocation sociale, destinées à héberger un public spécifique : étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, personnes handicapées...	Maisons de retraite, EHPAD, foyers, résidences hôtelières à vocation sociale, hébergements d'urgence
3. Commerces et activités de services	3.1 Artisanat et commerce de détail	Constructions commerciales destinées à la présentation et vente directe de biens à une clientèle, ainsi que les constructions artisanales	Epiceries, supermarchés artisanat avec vente de biens (boulangeries, poissonneries...) et ventes de services

			(cordonnerie, salons de coiffure...)
	3.2 Restauration	Constructions destinées à la restauration ouverte à la vente directe pour une clientèle commerciale	Restaurants, fast-foods, mais pas la restauration collective
	3.3 Commerce de gros	Constructions destinées à la présentation et à la vente de biens pour une clientèle professionnelle	Grossistes, marchands de matériaux
	3.4 Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle	Constructions destinées à l'accueil d'une clientèle pour la conclusion directe de contrat de vente de services ou de prestations de services et accessoirement la présentation de biens	Cabinet de profession libérale, d'assurances, banque, location de véhicules, salle de sport, magasin de téléphonie
	3.5 Hébergement hôtelier et touristique	Constructions destinées à l'hébergement temporaire de courte ou moyenne durée proposant un service commercial	Résidence de tourisme, village résidentiel de tourisme, maisons familiales, bâtiment de camping
	3.6 Cinéma	Constructions répondant à la définition d'établissement de spectacles cinématographiques (article L212-1 du code du cinéma et de l'image animée) accueillant une clientèle. Une autorisation d'exploitation et une homologation sont nécessaires	
4. Equipements d'intérêt collectif et services publics	4.1 Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	Constructions des porteurs d'une mission de service public	Mairie, préfecture, URSAFF, maison de services publics
	4.2 Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	Constructions des équipements collectifs de nature technique ou industrielle	Fourrière automobile, station d'épuration
	4.3 Etablissement d'enseignement, de santé et d'action sociale	Equipements d'intérêt collectif destinés à l'enseignement, hospitaliers, accueillant des services sociaux, d'assistance, d'orientation et autres services	Ecole, lycée, collège, hôpital, centre de formation pour adultes

		destinées principalement à la vente de services et de biens	(cordonnerie, salons de coiffure...)	
	3.2	Restauration	Constructions destinées à la restauration ouverte à la vente directe pour une clientèle commerciale	Restaurants, fast-foods, mais pas la restauration collective
	3.3	Commerce de gros	Constructions destinées à la présentation et à la vente de biens pour une clientèle professionnelle	Grossistes, marchands de matériaux
	3.4	Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle	Constructions destinées à l'accueil d'une clientèle pour la conclusion directe de contrat de vente de services ou de prestations de services et accessoirement la présentation de biens	Cabinet de profession libérale, d'assurances, banque, location de véhicules, salle de sport, magasin de téléphonie
	3.5	Hôtel	Constructions destinées à l'accueil de touristes, établissements commerciaux qui offrent à une clientèle de passage des chambres ou des appartements meublés en location ainsi que d'autres services commerciaux	
	3.6	Autres hébergements touristiques	Constructions autres que les hôtels, destinées à accueillir des touristes	Résidences de tourisme, campings, parc résidentiels de loisirs, villages de vacances, maisons familiales
	3.7	Cinéma	Constructions répondant à la définition d'établissement de spectacles cinématographiques (article L212-1 du code du cinéma et de l'image animée) accueillant une clientèle. Une autorisation d'exploitation et une homologation sont nécessaires	
4. Équipements d'intérêt collectif et services publics	4.1	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	Constructions des porteurs d'une mission de service public	Mairie, préfecture, URSAFF, maison de services publics
	4.2	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	Constructions des équipements collectifs de nature technique ou industrielle	Fourrière automobile, station d'épuration
	4.3	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	Équipements d'intérêt collectif destinés à l'enseignement, hospitaliers, accueillant des services sociaux, d'assistance, d'orientation et autres	École, lycée, collège, hôpital, centre de formation pour adultes

		services similaires établissements destinés à la petite enfance	
	4.4 Salles d'art et de spectacles	Constructions destinées aux activités créatives, culturelles, artistiques et de spectacle	Musée, salle de concert, théâtre, médiathèque
	4.5 Équipements sportifs	Équipements destinés à l'exercice d'une activité sportive	Gymnase, stade, piscine
	4.6 Lieux de culte	Constructions répondant aux besoins collectifs de caractère religieux. Établissements destinés à l'exercice d'un culte	
	4.7 Autres équipements recevant du public	Autres équipements collectifs destinés à accueillir du public pour satisfaire un besoin collectif	Salle polyvalente, aire d'accueil des gens du voyage, maison de quartier, église, mosquée
5. Autres activités de secteurs tertiaires et secondaires	5.1 Industrie	Constructions industrielles ou artisanales affiliées à l'industrie	Usine, atelier de métallurgie
	5.2 Entrepôt	Constructions destinées au stockage de biens ou à la logistique	Local logistique, centre de données
	5.3 Bureau	Constructions destinées au travail tertiaire, sièges sociaux des entreprises privées, établissements de gestion financière, administrative ou commerciale	Pépinière d'entreprises, bureau d'études
	5.4 Centre de congrès et d'exposition	Constructions destinées à l'événementiel polyvalent, l'organisation de salons et forums à titre payant	Zénith, parc d'attractions, parc d'exposition

Économie diffuse : dynamique visant à permettre la répartition de l'activité sur le territoire applicable sur les territoires ruraux afin de revenir à un modèle multifonctionnel. Elle est composée surtout des activités de l'économie présentielle.

les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

Cette définition reprend les termes de l'article R*420-1 du code de l'urbanisme qui s'appliquait uniquement au livre IV dudit code. On notera que les installations techniques qui font partie intégrante des constructions et participent de leur volume général, tels que les ascenseurs extérieurs, sont donc à comptabiliser dans leur emprise.

Enveloppe urbaine : secteurs occupés par du bâti distant de l'ordre de 50 m, à destination d'habitat et parfois d'activités économiques, dont la forme urbaine est cohérente, marquée, lisible et appropriée.

Equipements d'intérêt collectif et services publics : c'est une destination de construction et aménagement qui comprend les sous-destinations suivantes :

- : elle recouvre les constructions destinées à assurer une mission de service public. Ces constructions peuvent être fermées au public ou ne prévoir qu'un accueil limité du public. Cette sous-destination comprend notamment les **Économie présenteielle** : économie qui regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Emprise au sol : L'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que

constructions de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs groupements ainsi que les constructions des autres personnes morales investies d'une mission de service public.

- : elle recouvre les constructions des équipements collectifs de nature technique ou industrielle. Cette sous-destination comprend notamment les constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, les constructions techniques conçues spécialement pour le fonctionnement de réseaux ou de services urbains, les constructions industrielles concourant à la production d'énergie.
- Etablissement d'enseignement, de santé et d'action sociale : elle recouvre les équipements d'intérêts collectifs destinés à l'enseignement ainsi que les établissements destinés à la petite enfance, les équipements d'intérêts collectifs hospitaliers, les équipements collectifs accueillant des services sociaux, d'assistance, d'orientation et autres services similaires.

Exploitation agricole : entreprise ou partie d'entreprise constituée en vue de la production agricole et caractérisée par une gestion unique et des moyens de productions propres.

Extension : L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante.

L'élément essentiel caractérisant l'extension est sa contiguïté avec la construction principale existante. Sont considérées comme contiguës les constructions accolées l'une avec l'autre. L'extension doit également constituer un ensemble architectural avec la construction principale existante. Le lien physique et fonctionnel doit être assuré soit par une porte de communication entre la construction existante et son extension, soit par un lien physique (par exemple dans le cas d'une piscine ou d'une terrasse prolongeant le bâtiment principal).

La présente définition permettra notamment aux auteurs de PLU(i) d'édicter des règles distinctes entre les constructions principales, les extensions et les annexes.

Il conviendra d'apporter une attention particulière à ce qui peut être qualifié d'annexe ou d'extension et aux règles qui s'y attachent, dans le cadre de l'instruction relative à l'application du droit des sols.

Façade : Les façades d'un bâtiment ou d'une construction correspondent à l'ensemble de ses parois extérieures hors toiture. Elles intègrent tous les éléments structurels, tels que les baies, les bardages, les ouvertures, l'isolation extérieure et les éléments de modénature.

Cette définition vise à intégrer les dimensions fonctionnelles, et esthétique d'une façade, le règlement du PLU(i) permettant d'encadrer les dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions, ainsi qu'aux ouvertures pratiquées en façade et aux ouvrages en saillie (balcons, oriels, garde-corps, cheminées, canalisations extérieures ...). Les éléments de modénatures tels que les acrotères, les bandeaux, les corniches, les moulures décoratives ou fonctionnelles, les bordures, les chambranles ou marquises sont constitutifs de la façade. L'application de cette définition ne remet pas en cause les dispositions des articles L111-16 et L111-17 du

code de l'urbanisme qui permettent aux PLU de s'opposer à l'utilisation de l'isolation extérieure (réalisée par des matériaux renouvelables ou par des matériaux ou procédés de construction) dans les sites patrimoniaux remarquables, en sites inscrits ou classés, à l'intérieur du cœur d'un parc national, sur les monuments historiques et dans leurs abords, et dans les périmètres dans lesquels les dispositions de l'article L. 111-16 s'appliquent.

Frange urbaine : espaces de transition, nette ou graduée, où la ville en continu laisse place à autre chose : campagne, forêt, friche, ...

Gabarit : Le gabarit désigne l'ensemble des plans verticaux, horizontaux ou obliques constituant la forme extérieure de la construction. Il résulte de la combinaison des règles de hauteur, de prospects et d'emprise au sol.

La notion de gabarit s'entend comme la totalité de l'enveloppe d'un bâtiment, comprenant sa hauteur et son emprise au sol.

Le gabarit permet d'exprimer la densité en termes volumétriques, en définissant des formes bâties conformes aux limites de dimensions que doivent respecter les édifices dans une zone donnée. Il peut ainsi être utilisé pour octroyer des bonus de constructibilité.

Galerie marchande : regroupement de commerces au sein d'un même espace piétonnier couvert, il peut être autonome ou rattaché à une ou plusieurs grandes surfaces.

Géomorphologie : étude descriptive et explicative des formes du relief terrestre, en tant qu'interface entre la lithosphère (la roche), l'hydrosphère (l'eau), l'atmosphère (l'air) et l'écosphère (la vie).

Grefte urbaine : stratégie visant à urbaniser en inclusion (dans les dents creuses périphériques) ou en prolongement d'une forme urbaine existante, afin de limiter la consommation d'espace et de profiter de l'organisation urbaine existante (voiries, espaces publics, proximité de services...).

Hauteur : La hauteur totale d'une construction, d'une façade, ou d'une installation correspond à la différence de niveau entre son point le plus haut et son point le plus

bas situé à sa verticale. Elle s'apprécie par rapport au niveau du terrain existant avant travaux, à la date de dépôt de la demande. Le point le plus haut à prendre comme référence correspond au faitage de la construction, ou au sommet de l'acrotère, dans le cas de toitures-terrasses ou de terrasses en attique. Les installations techniques sont exclues du calcul de la hauteur.

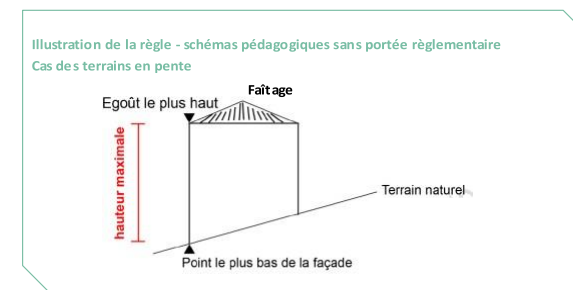
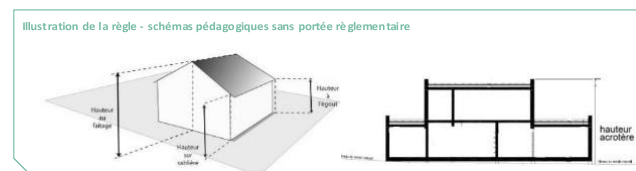
La présente définition vise à simplifier l'application des règles relatives à la hauteur des constructions en précisant et uniformisant les points de référence servant à la mesurer. Elle permet également de sécuriser la mise en œuvre des dérogations aux règles de hauteur des PLU(i) qui sont autorisées, sous certaines conditions, par l'article L152-6 du code de l'urbanisme pour construire davantage de logements en zone tendue.

Il doit être précisé que la demande relative à l'application du droit des sols doit faire apparaître le niveau du sol avant tous travaux d'exhaussement ou d'excavation exécutés en vue de la réalisation d'un projet de construction. Toutefois, il est de jurisprudence constante que, le niveau du sol précité, peut intégrer les modifications du niveau du terrain intervenues avant le dépôt de la demande, et sans lien avec les travaux envisagés, sauf si ces aménagements ont été réalisés dans un objectif frauduleux visant à fausser l'appréciation de l'administration sur la conformité de la construction projetée à la réglementation d'urbanisme applicable.

Sont notamment exclues du calcul de la hauteur au sens du présent lexique, les antennes, les installations techniques telles que les cheminées ou les dispositifs relatifs aux cabines d'ascenseurs, aux chaufferies et à la climatisation, ou à la sécurité (garde-corps).

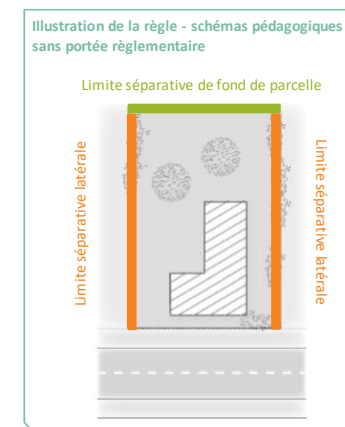
Le PLUi pourra réglementer au cas par cas, soit la hauteur d'une construction dans sa totalité, soit façade par façade.

Enfin, il est rappelé que les auteurs des PLU(i) conservent la faculté de préciser les définitions du lexique national sans en changer le sens, et peuvent donc préciser les modalités d'appréciation de la hauteur dans le cas de terrains en pentes.



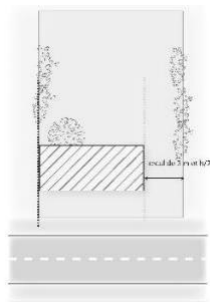
Ilot de chaleur (ou bulle de chaleur) : élévation localisée des températures diurnes ou nocturnes en milieu urbain, due à l'effet conjugué de l'artificialisation des sols (bitume et autres surfaces foncées) et de l'émission de chaleur (climatisation, usines, chaudières, cheminées...). Ce phénomène est en voie d'aggravation du fait du changement climatique.

Limites séparatives : Les limites séparatives correspondent aux limites entre le terrain d'assiette de la construction, constitué d'une ou plusieurs unités foncières, et le ou les terrains contigus. Elles peuvent être distinguées en deux types : les limites latérales et les limites de fond de terrain. En sont exclues les limites de l'unité foncière par rapport aux voies et emprises publiques.



Cette définition permet de définir le terrain d'assiette sur lequel s'applique les règles d'urbanisme et introduit les notions de limites latérales et de fond de parcelle, qui peuvent être déclinées dans les PLU(i) pour préciser les règles d'implantation de la construction.

Illustration de la règle graphique - schémas pédagogiques sans portée réglementaire



Cas n°1 / Implantation sur une limite séparative latérale

Dans ce cas de figure, la construction est implantée sur au moins une limite séparative latérale.

Le retrait vis-à-vis de l'autre limite séparative sera au moins égal à la moitié de la hauteur de la construction sans être inférieur à 3 mètres ($R = H/2$ et $R > 3m$ mini) ou à 5 mètres selon les cas.

La hauteur de la construction ici prise en compte est le faitage en cas de toiture à pans ou au sommet de l'acrotère en cas de toiture terrasse.

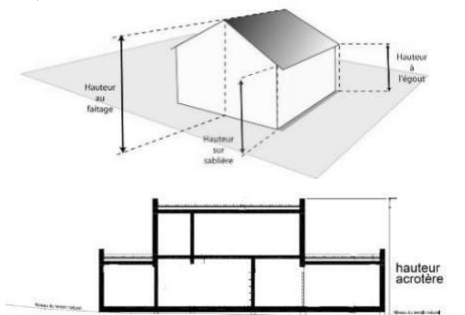
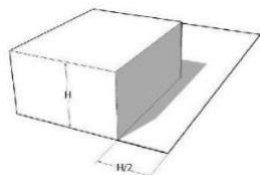
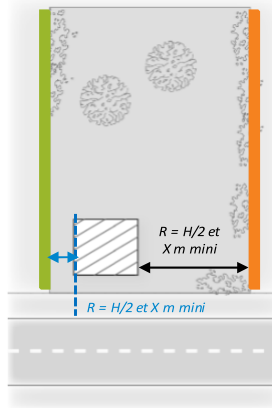


Illustration de la règle - schémas pédagogiques sans portée réglementaire

Cas n°2 Implantation en retrait des limites séparatives latérales avec distance minimale et maximale



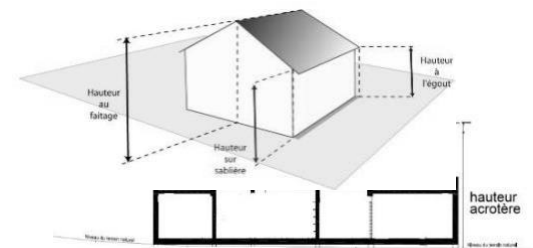
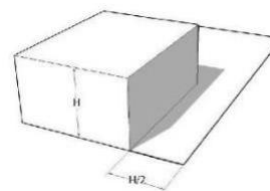
Dans ce cas de figure, les constructions peuvent être édifiées en retrait des limites séparatives latérales.

La distance comprise entre la construction et l'une des limites séparatives latérales (en vert sur le schéma ci-contre) sera alors au moins égale à la moitié de sa hauteur sans pouvoir être inférieure à X mètres ($R = H/2$ et $R > Xm$ mini) selon les cas (Cf plans de zonage).

Le retrait entre la construction et la limite séparative opposée (en orange sur le schéma ci-contre) sera dans tous les cas au moins égale à la moitié de sa hauteur sans pouvoir être inférieure à X mètres.

La hauteur de la construction ici prise en compte est le faitage en cas de toiture à pans ou au sommet de l'acrotère en cas de toiture terrasse.

L'esprit de la règle vise à éviter que sur des parcelles de grandes superficies la construction soit implantée en milieu de parcelle de manière à permettre à plus ou moins long terme une ou plusieurs constructions nouvelles sur la parcelle.



Local accessoire : Le local accessoire fait soit parti intégrante d'une construction principale, soit il en constitue une annexe, soit une extension. Il est indissociable du fonctionnement de la construction principale.

Les locaux accessoires dépendent, ou font partie intégrante, d'une construction principale à laquelle ils apportent une fonction complémentaire et indissociable. Ils peuvent recouvrir des constructions de nature très variée et être affectés à des usages divers : garage d'une habitation ou d'un bureau, atelier de réparation, entrepôt d'un commerce, remise, logement pour le personnel, lieu de vie du gardien d'un bâtiment industriel, local de stockage pour un commerce, laverie d'une résidence étudiante ...

De plus, conformément à l'article R151-29 du code de l'urbanisme les locaux accessoires sont réputés avoir la même destination et sous-destination que le bâtiment principal auquel ils se rattachent.

Locaux d'usages : Constructions secondaires dont l'usage (constat de ce à quoi elle est utilisée) dépend d'une fonction ou d'une destination d'une autre construction (réputée principale). L'usage d'une construction correspond à une prérogative du Code de la construction et de l'habitation. Les locaux d'usage sont précisés dans le règlement écrit du PLUI.

Logement social : ensemble des logements visés dans l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation. Ce sont notamment :

- Les logements locatifs sociaux agréés par l'Etat, en PLAI, PLUS et PLS, et visés par le Programme Local de l'Habitat en vigueur.
- Les logements en accession sociale à la propriété en PSLA (Prêt Social Location Accession) et ceux faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) défini à l'article L. 255-1 du même code.

Logement relai : logement occupé de façon temporaire par les populations en installation sur le territoire : ménage en recherche de logement pérenne, étudiant ou interne, saisonnier, ...

Logement vacant : logement non utilisé. Sont considérés comme des logements vacants, à la fois les logements qui sont en cours de vente et les logements que les propriétaires conservent sans qu'ils soient occupés.

Mitage : désigne l'implantation dispersée de constructions isolées et éloignées les unes des autres dans un cadre paysager agricole ou naturel.

Mode doux ou actif : Les modes doux ou modes actifs sont des modes de déplacements non motorisés : cheminements pour piétons ou pistes pour cycles.

Modénatures : éléments (chaînage, entourage, corniche...) de détail d'une construction qui fait le lien et l'aspect qualitatif du bâti.

Nature ordinaire : biodiversité (faune et flore) qui est présente dans la quasi-totalité des écosystèmes terrestres et aquatiques et qui n'a pas de valeur patrimoniale reconnue (friche, fond de jardin, bord de route, parc urbain, ...).

Objectif : but à atteindre au moyen des mesures du SCoT ou des orientations d'un PAS de SCoT ou d'un PADD de PLU-PLUI.

Orientation : direction prise par le projet dans un document d'urbanisme et à atteindre par la traduction en objectifs.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : pièce obligatoire du PLUI qui vise à définir des principes d'aménagement et de programmation sur un secteur donné (du quartier jusqu'à la commune ou la communauté de communes). L'urbanisation sur ces secteurs doit alors être compatible avec ces principes qui peuvent être écrits ou graphiques. L'OAP doit favoriser un urbanisme économe en espace et en fonctionnement, durable, écologique et social. Elle peut être sectorielle (OAP de quartier) ou thématique (OAP patrimoine).

Perméable : Capacité de laisser pénétrer l'eau et maintenir les caractéristiques biotique, chimique et physique du sol et du substrat.

Plan de prévention des risques (PPR) : document réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Il est approuvé après enquête publique et devient servitude d'utilité publique opposable au titre de la sécurité publique. Le PLUI doit respecter le PPR en conformité, c'est-à-dire le retranscrire et l'appliquer à la lettre (respect total des limites cartographiques et des dispositions réglementaires indiquées dans le PPR).

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : document de planification (qui prévoit et programme) et d'urbanisme (l'aménagement et la construction) sur une communauté d'agglomération ou de communes, sur la base d'un projet de territoire

étayé (à partir d'un diagnostic) et justifié (tenant compte des impacts). Il respecte les principes de développement durable et aborde les politiques d'urbanisme, d'habitat, de mobilités d'aménagement public, de développement économique et agricole, de protection de l'environnement et du patrimoine... Le PLUi est constitué d'un rapport de présentation (diagnostic et justification), d'un PADD (projet d'aménagement et de développement durables), de pièces réglementaires (graphiques et écrites, OAP, opposables) et d'annexes. Il doit être compatibles avec les objectifs du SCoT.

Polarité : effet dynamique d'un pôle à générer une attractivité sur ses abords. Cette attractivité est liée à la présence d'activités, d'emplois, de services et d'équipements, qui génère une polarité plus ou moins forte en fonction de leur niveau ou quantité.

Pôle : entité urbaine générant une polarité du fait de la présence d'une offre (services équipements, activités, emplois, logements). L'INSEE définit les pôles en fonction du nombre d'emplois, ce qui n'est pas représentatif en milieu rural où l'accès aux services et équipements est un élément de polarité important.

Pôle de proximité : communes identifiées comme offrant les services et les équipements de niveau quotidienne.

Pôle d'équilibre : communes identifiées comme offrant les services et les équipements de niveaux quotidien et intermédiaire.

Prospect : distance minimale imposée par les règlements d'urbanisme et de voirie entre les bâtiments, calculée pour un éclairage naturel satisfaisant de chacun d'eux et pour des règles d'accessibilité et de sécurité.

Potentiel de restructuration : espace au sein d'une enveloppe urbaine d'au moins 500m² qui pourrait accueillir une habitation nécessitant une mutualisation ou une division de parcelles.

Quartier multi-fonctionnel : quartiers périphériques résidentiels de type faubourg présentant également des éléments de l'économie présente (offre commerciale de proximité, activités artisanales...).

Réservoir de biodiversité : Un réservoir de biodiversité est un espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer

tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) et où les milieux naturels sont de taille suffisante pour assurer leur fonctionnement.

Ruralité : représentation et pratique de la campagne, lien des sociétés aux contenus de l'espace rural. Notion désignant un mode de vie, d'habiter et de fonctionner, dans les espaces ruraux. Une dimension politique tend aujourd'hui à s'y ajouter, reprise dans les projets de territoire (défense d'un modèle, préservation de valeur de ruralité...), et s'opposant aux modes de vie urbains, plus anonymes, moins solidaires, plus fonctionnels et artificiels.

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : document stratégique de planifications et d'urbanisme visant à mettre en cohérence les politiques publiques sur un vaste territoire (bassin économique, aire métropolitaine...) notamment en matière d'aménagement, d'habitat, de mobilité, d'économie, d'environnement et de paysage. Le SCoT est constitué d'un rapport de présentation (diagnostic et justification), d'un PADD (projet d'aménagement et de développement durables), d'un DOO (document d'orientation et d'objectifs, opposables) et d'annexes. Tous les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles avec le SCoT.

Servitude d'utilité publique : charge affectant le droit ou l'usage d'un bien pour motif d'utilité publique. Elle s'impose aux documents d'urbanisme et doit être annexée à ceux-ci. Les plans de prévention des risques et les périmètres de protection de monuments historiques sont des servitudes d'utilité publique (SUP)

Site commercial périphérique : site périphérique où sont implantés des équipements commerciaux de moyennes et grandes surfaces.

Surface de plancher : somme des surfaces de l'ensemble des planchers construits, clos et couverts, mesurée au nu intérieur des murs de façades et dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80m. À partir de cette surface de plancher, certaines surfaces sont déduites pour obtenir la surface de plancher définitive :

- Surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur
- Vides et trémies qui correspondent aux escaliers et ascenseurs
- Surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre
- Surfaces de plancher aménagées pour le stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres
- Surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (par exemple, plancher ne supportant pas un tel usage)

Surface de vente : correspond aux « espaces affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, à l'exposition des marchandises proposées à la vente, à leur paiement, ceux affectés à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente ». Entrent ainsi dans la surface de vente :

- les zones situées entre les caisses et les portes du magasin si elles ne sont pas matériellement distinctes des lieux ouverts au public et sont liées à la vente,
- les surfaces de la caisse centrale dans les mêmes conditions,
- les zones de marquage, d'étiquetage et de publicité liées directement à la vente et aux espaces publics, même en cas de séparation par des cloisons amovibles,
- les locaux de stockage de cartons vides mis à la disposition de la clientèle et les cabines d'essayage, de même pour des entrepôts accessibles à la clientèle depuis un parking et qui n'avaient pas pour vocation exclusive de permettre le chargement de matériaux lourds,
- les espaces de ventes extérieurs, couverts ou non, librement accessibles au public.

En sont écartés :

- les sas d'entrée des magasins, en l'absence de marchandises mises à la vente ;
- les mails des centres commerciaux desservant plusieurs commerces, à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour la vente ;
- les locaux techniques et les ateliers d'entretien, de réparation, de fabrication ou de préparation des marchandises dont l'accès est interdit à la clientèle ;
- les aires de stationnement ;
- les réserves.

Trame verte et bleue : réseau formé par les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.

Urbanisation diffuse : renvoie à une forme urbaine non agglomérée et peu dense, du fait d'une implantation de constructions individuelles en retraits les unes par rapport aux autres et par rapport aux espaces publics.

Urbanisation linéaire : renvoie à une forme urbaine caractérisée par une juxtaposition de constructions le long d'un axe de circulation, généralement sur un seul rang.

Urbanisme résidentiel intégré ou inclusif : stratégie visant à conforter les secteurs déjà résidentiels, en inscrivant les nouvelles constructions dans le tissu urbain existant, et en confortant le cadre de vie par des aménagements et des équipements publics de convivialité et de mobilités douces.

Urbanisme polarisant mixte : stratégie recherchant l'équilibre entre une urbanisation de remobilisation du bâti existant et de densification sur les pôles mêmes, et une urbanisation pavillonnaire plutôt de greffe urbaine sur le bassin de vie du pôle. Cela permet de créer des parcours résidentiel (plusieurs types d'offres d'habitat) intéressant un panel large de population.

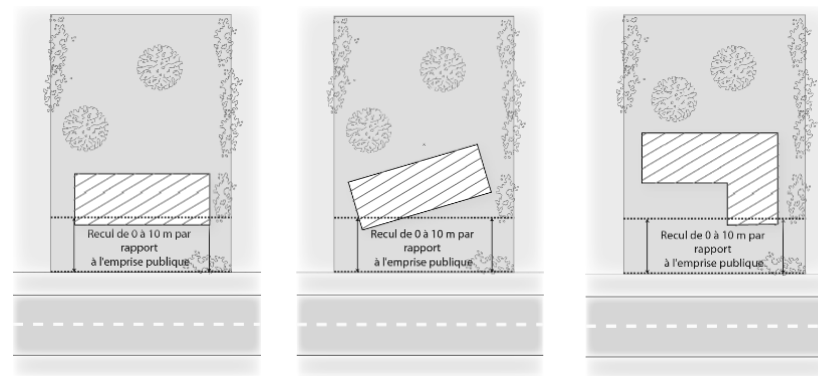
Urbanisme pré-opérationnel proportionné : stratégie privilégiant l'urbanisation par la réhabilitation de bâti existant (changements de destination et logements vacants) et par la sélection de secteurs limités et mobilisables. La notion d'opérationnalité est prioritaire, en mobilisant des outils tels que les OAP renforcées, la maîtrise foncière, les projets urbains

Valeur paysagère : élément ou ensemble d'éléments partagés décrivant une entité ou une ambiance paysagère. Par exemple le « paysage de grands horizons depuis les plateaux ou les pechs » est une valeur paysagère.

Voie et emprise publiques : La voie publique s'entend comme l'espace ouvert à la circulation publique, qui comprend la partie de la chaussée ouverte à la circulation des véhicules motorisés, les itinéraires cyclables, l'emprise réservée au passage des piétons, et les fossés et talus la bordant. L'emprise publique correspond aux espaces extérieurs ouverts au public qui ne répondent pas à la notion de voie ni d'équipement public.

Illustration de la règle - schémas pédagogiques sans portée réglementaire

Cas n°3 / Dans une bande comprise entre x et x mètres par rapport à l'alignement des voies et emprises publiques



Tout ou partie d'au moins une façade de la construction principale donnant sur la voie publique doit s'implanter avec un retrait compris entre X et X mètres par rapport à l'alignement, c'est-à-dire la limite entre le domaine privé et public.

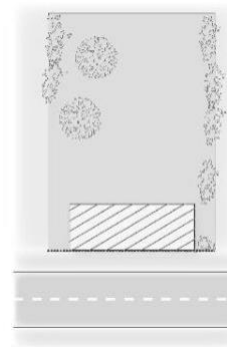
Cette définition a pour objectif de faciliter l'application des règles d'emprise au sol, de hauteur et d'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies qui jouxtent les constructions. Ces voies doivent être ouvertes à la circulation, et recouvrent tous les types de voies, quel que soit leur statut (publiques ou privées) et quelles que soient leurs fonctions (voies piétonnes, cyclistes, routes, chemins ...).

Les emprises publiques correspondent à des espaces ouverts au public qui ne relèvent pas de la notion de voie, telles que les voies ferrées, et tramways, les cours d'eau domaniaux, les canaux, les jardins et parcs publics, les places publiques.

Illustration de la règle - schémas pédagogiques sans portée réglementaire

Cas n°1

Implantation à l'alignement des voies et emprises publiques



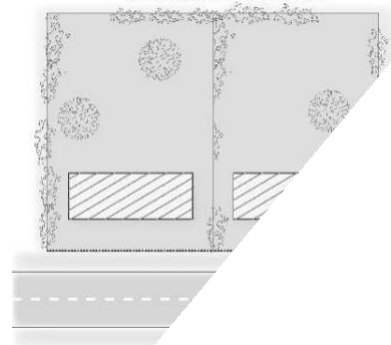
De manière préférentielle, la façade de la construction principale sur la voie publique s'implante à l'alignement, soit au niveau entre le domaine privé et public.

L'esprit de la règle vise à prolonger les fronts de rue dans les centres-villes, villages ou hameaux historiques.

En cas de nécessité d'aménagement de stationnement sur la voie publique, la recherche de cet espace de stationnement.

Cas n°2

Même recul que les constructions existantes



Il est possible de construire une construction principale à l'alignement et de prolonger les fronts de rue.

Zone de mobilité : zone d'influence des réservoirs de biodiversité. Les espèces sauvages n'étant pas inféodées à ces seuls réservoirs de biodiversité, les alentours de

ces derniers sont importants pour les continuités écologiques et sont donc identifiés par des zones tampons. Ces zones peuvent être assimilées à des zones de déplacements fréquents de la faune hébergée par les réservoirs de biodiversité.

Zone d'activités économiques (ZAE) : secteur délimité, aménagé et programmé pour recevoir des activités économiques artisanat, tertiaires, industrie, logistique...). La maîtrise foncière relève dans la mesure du possible de la collectivité, qui a compétence pour y prévoir des aménagements et équipements, régler la construction et promouvoir la zone. Les entreprises accueillies peuvent louer ou acheter les terrains viabilisés.

Cauvaldor

PLUI H

h0 V'Q #° 0) yk"° Vu - @u-k#\UUyV° 0
u-V° Vu@y) -hk\8k° UU - Q #° 0) - '0= ° " @° u'

k-8QU -Vu'-#k@' t-ko@V'' hnk\yt-- 'C' 'ky@u'

2° k



@Vu

K
U \ Vu° yu

o\U U ° @-

o\U U ° @-

@uk\) y#u@V

h° ku@° k-8G o° hhC#° "Go° ° -\V- y°

°) -au@° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo yo° 8-) -o\ @-uV° uyk-) ° #u@-o- u@° u@Vo U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° ku@O° ° y°) -au@° u@Vo-u\ yo) -au@° u@Vo@u-k) @-o°° yu\k@-o°\y° o\yU @-o°° ° @° u@V) yo° 8-

° ku@O° ° y° U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° #° k° #u-k@y° y-o° yk" ° @-o°° k#=@- #uyk° G o°-u h° ° o° 8-k-o

° ku@O° ° y° ° †\ QyU -uk@-u@ h° Vu° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo-u@° u@Vo

° ku@O° ° y° ° j y° @- yk" ° @- °° k#=@- #uyk° G ° -V†@ \VV-U -Vu° O° -u h° ° o° 8-k- °° dh-#uo- @-k@yko

° ku@O° ° y° ° uk° @-U -Vu° -V†@ \VV-U -Vu° O° -u h° ° o° 8-k°) -o° -dh° #° -o° V\ V °° u@) -o° #\ Vauky#u@Vo-u) -° Gyko° ° \k) o°

° ku@O° ° y° ° au° u@VV-U -Vu°

° -j y@-U -Vuo°-uk-o° ° y@

° ku@O° ° y° °) -oo-ku- h° k° O° o†\ @ohy" @y- o°\y° hk@--o°

° ku@O° ° y° °) -oo-ku- h° k° O° ok-o° ° y@

h° ku@° k-8G o° hhC#° "Go° ° -\V- ° y°

°) -au@° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo yo° 8-) -o\ @-uV° uyk-) ° #u@-o- u@° u@Vo U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° ku@O° ° y°) -au@° u@Vo-u\ yo) -au@° u@Vo@u-k) @-o°° yu\k@-o°\y° o\yU @-o°° ° @° u@V) yo° 8-

° ku@O° ° y° U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° #° k° #u-k@y° y-o° yk" ° @-o°° k#=@- #uyk° G o°-u h° ° o° 8-k-o

o° k-7-k-k° ° y@k-uo) -o°-Vu@-oh° ° o° 8-k-o-u\ ° hu=-U ° u@y-o°

° ku@O° ° y° ° †\ QyU -uk@-u@ h° Vu° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo-u@° u@Vo

° ku@O° ° y° ° j y° @- yk" ° @- °° k#=@- #uyk° G ° -V†@ \VV-U -Vu° O° -u h° ° o° 8-k-

° ku@O° ° y° ° uk° @-U -Vu° -V†@ \VV-U -Vu° O° -u h° ° o° 8-k°) -o° -dh° #° -o° V\ V °° u@) -o° #\ Vauky#u@Vo-u) -° Gyko° ° \k) o°

° ku@O° ° y° ° au° u@VV-U -Vu°

° -j y@-U -Vuo°-uk-o° ° y@

° ku@O° ° y° °) -oo-ku- h° k° O° o†\ @ohy" @y- o°\y° hk@--o°

° ku@O° ° y° °) -oo-ku- h° k° O° ok-o° ° y@

h° ku@° k-8G o° hhC#° "Go° ° -\V- ° y°

°) -au@° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo yo° 8-) -o\ @-uV° uyk-) ° #u@-o- u@° u@Vo U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° ku@O° ° y°) -au@° u@Vo-u\ yo) -au@° u@Vo@u-k) @-o°° yu\k@-o°\y° o\yU @-o°° ° @° u@V) yo° 8-

° ku@O° ° y° U @- \V#u@VV- @- u\ #@G°

° #° k° #u-k@y° y-o° yk" ° @-o°° k#=@- #uyk° G °-u h° ° o° 8-k-

° -j y@-U -Vuo°-uk-o° ° y@

h° ku@° k-8G o° hhG#° "G o° 'O -\ V-

) -au@° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo yo° 8-) -o\ O-uV° uyk-) ° #u@-o
-u@u° O u@Vo U @- \ V#u@ VV- O -u\ #@G

° ku@O°) -au@° u@Vo' -u\ yo) -au@° u@Vo' @u-k) @-o° yu\ k@-o\ y' o\ yU @-o°
O @° u@V) yo° 8-

° ku@O° U @- \ V#u@ VV- O -u\ #@G

#° k° #u-k@y-y-oyk" ° @-o° k#=@- #uyk° G o' -u' h' ° o 8-k-o') -o'
"° u@-Vuo) ° #u@-o° 8k@ \ G o\ y \ k-@k-o

O- k-7-k-k° y(O k-uo) -o-Vu@-oh' ° o' 8-k-o-u\ ° hu=-U° u@y-o

° ku@O°) -o#\ Vauky#u@Vo-u@u' O u@Vo

° ku@O° j y° @-yk" ° @- ° k#=@- #uyk° O -Vt@ \ VV-U -Vu° O -u' h' ° o 8-k-

° ku@O° uk° @-U -Vu' -Vt@ \ VV-U -Vu° O -u' h' ° o 8-k') -o' -ch° #° o' V \ V "° u@) -o'
#\ Vauky#u@Vo-u) -O yko° "\ k) o

° ku@O° au° u@ VV-U -Vu'

-j y@-U -Vuo-u'k-o° yE

° ku@O°) -oo-ku- h° k° O o' t\ @ohy" O y-o\ y hk@--o

° ku@O°) -oo-ku- h° k° O ok-o° yE

h° ku@° k-8G o° hhG#° "G o° 'O -\ V- V'

) -au@° u@V) -o#\ Vauky#u@Vo yo° 8-) -o\ O-uV° uyk-) ° #u@-o
-u@u° O u@Vo U @- \ V#u@ VV- O -u\ #@G

° ku@O° V°) -au@° u@Vo' -u\ yo) -au@° u@Vo' @u-k) @-o° yu\ k@-o\ y' o\ yU @-o°
O @° u@V) yo° 8-

° ku@O° V° U @- \ V#u@ VV- O -u\ #@G

#° k° #u-k@y-y-oyk" ° @-o° k#=@- #uyk° G o' -u' h' ° o 8-k-o'

O- k-7-k-k° y(O k-uo) -o-Vu@-oh' ° o' 8-k-o-u\ ° hu=-U° u@y-o

° ku@O° V°) -o#\ Vauky#u@Vo-u@u' O u@Vo

° ku@O° V° j y° @-yk" ° @- ° k#=@- #uyk° O -Vt@ \ VV-U -Vu° O -u' h' ° o 8-k-

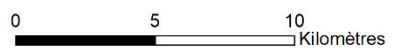
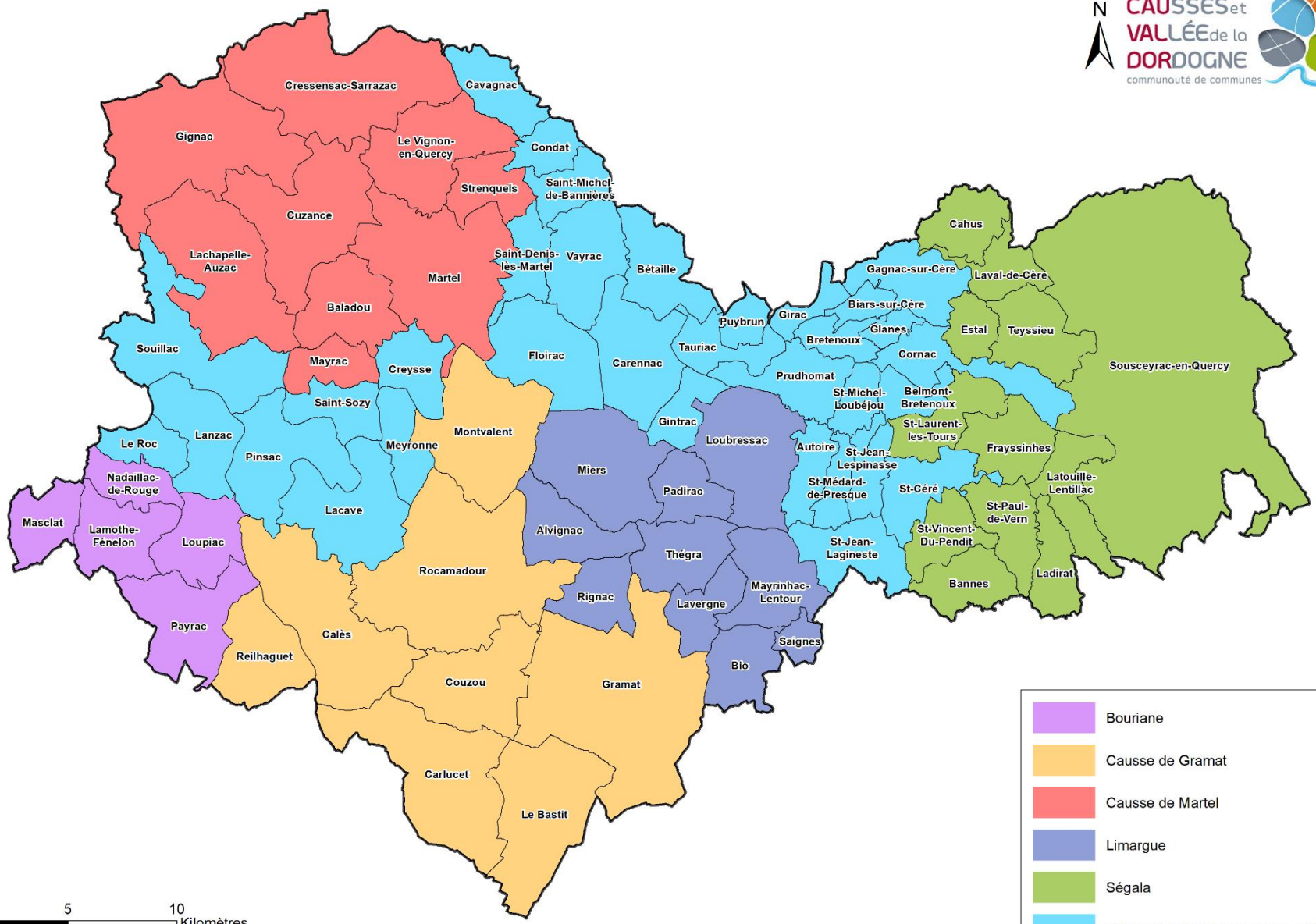
° ku@O° V° uk° @-U -Vu' -Vt@ \ VV-U -Vu° O -u' h' ° o 8-k') -o' -ch° #° o' V \ V "° u@) -o'
#\ Vauky#u@Vo-u) -O yko° "\ k) o -kk-yk' ° @V-uV \ V) -7@

° ku@O° V° au° u@ VV-U -Vu'

-j y@-U -Vuo-u'k-o° yE

° ku@O° V°) -oo-ku- h° k° O o' t\ @ohy" O y-o\ y hk@--o

° ku@O° V°) -oo-ku- h° k° O ok-o° yE



Edité le 30/04/2025

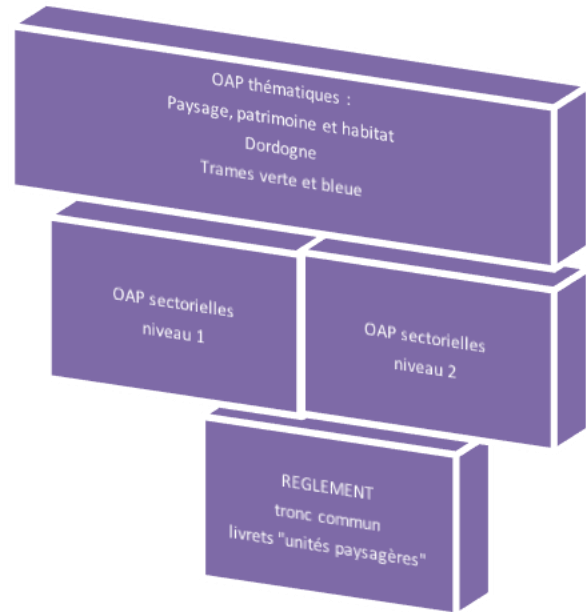
Cauvaldor | | PLUIH

INTRODUCTION

Règlement écrit

° t-ku@-U-Vu'

/ O hq \ h



O hq = \ h

\ h

\ h

\ h

\ h

O \ h

o

O v

O v

O

O

O y y y y y y y y

O y y y y y y y y y

O # y t ° Q \ k

O #

O

) O # \

8 U " o) O

k° hh\ ku° y(Æ-Æ-o) - k-7-k-V#-o'

° O k-oh-#u) -ou-Æ-o-V t°y-yk

O

hq @ hq

- O

- O hq u

#

- O

0

- 0
0
@
- 0
0
- 0
h
- 0
0
" 0 k-dh-#u)y'o#\uV\k))y'Q u'-V't@y-yk
0')\\') \ \ o# u
hQ =
) \\ hQ =
-) ut"
)

\°h)
- 0
- 0)
- h
° / 0 ° - - -
-)
- °
- h
°
y - k
°h
0 uk°)y#u@V')y'hk\k-u) °U/V°8-U-Vu'-u)-')-t-Qhh-U-Vu
)yk°"Qo'h°))
0 h°))
°E

Le règlement s'attachera à proposer un cadre réglementaire permettant la densification, la mobilisation foncière, la production de constructions nouvelles diversifiée, avec du mitoyen et du collectif, dans le respect des formes urbaines existantes.

Les destinations seront également encadrées pour favoriser la diversité des fonctions urbaines et la production de logements sociaux, d'opérations d'ensemble, de commerces de centres bourgs.

CE

Le cadre réglementaire prévu doit permettre de délayer l'économie présentielle dans les zones constructibles, pour diversifier les fonctions en lien avec le modèle rural du territoire. Des règles d'encadrement des projets touristiques sont mises en œuvre également.

CE

Dans la continuité de la compatibilité avec le SCoT, les règles en zones agricoles et naturelles doivent permettre le développement et la diversification de l'économie agricole et forestière, dans le respect strict des enjeux environnementaux et paysagers, ainsi que des risques et des nuisances.

CE

Le règlement écrit ne devra pas freiner la production de cheminements doux, et doit être attentif à la qualité des lisières paysagères et des connexions entre quartiers. Les équipements et services publics doivent être favorisés au plus près des zones résidentielles.

CE

Le cadre réglementaire prévu sera attentif à préserver les enjeux des grands paysages comme des paysages urbains (entrées de villes) et des paysages du quotidien (lisières). Dans les zones N et A et en complément de l'OAP thématique, les règles encadreront les constructions et installations agricoles et forestières, ainsi que de production d'EnR, dans le même respect de ces enjeux et de limitation de l'artificialisation.

O° ku@yO u@ V) y k-8QU -Vu'-#k@i

O
h
y y v y y #

- j
- #
- #
O)
O
) k k
k O
) k O
O h
O

) k
hOy = @
h O # y- # y

-))u)) h u "7 y)°h y
)
" 7 hQy =
O
k #y

) @h\o@Vo-u'k-8Go#\UUyV-o" ùlyu-oGo-\V-o'

)
u hQy =
u
u
u
y h o
y h O hQy = O
hQy = oyh - k hQy = O
@ hkh@ # @ - @ #@@
h k h k
h k

O
k
) o u # O ou-#° O O
o O

- O #
O
- O # O
- O
- # O
) hQy = O

k
u
→ O

→ 0
→ 0
→ 0
0
y
)
0
u
• \
• @
• .
• 8
h
• o
• j
• 8
• j
U
• o
• j
• h
• -
k
)

0

0
\
0
0
k

0 u
k #
0

)
" 7
u
0
#

O
O
O
y u O O #
y
@ t@ # h
chk @ t@ # h
O O #
h)
O
O
u O
k
O
y
ku-
k #
k

O h =u"
O h y =
O
O =u"
O
O
O
O
O
h
O
O
O
h
) h ku-
O
-

0 - hq =

k

hq =

)		o	
-	-	-	-
=	O	=	O
#	o	o	o
	k	k	k
	#	#	#
	o	o	o
	=	=	=
	o	o	o
/	O	O	O
	O	O	O
	/	/	/
	o	o	o
	/	/	/
	O	O	O
@	@	@	@
	-	-	-
	"	"	"
	#	#	#
	#	#	#

@

Cauvaldor : subdivisions des zones A, N, U et AU



hq =

o

o

o

o

o

h°)) #

h°)) #

-	u	t	@	U
y	- #	7	U U	k h
y	-	7	U / h	h h
y	- 7	7 t	U U	k U h
y	-	7 t	o	h 7 o
y	- hoy =	7 t	7 o	/ h 7 - k o
y		7 t	7 / o	/ / o
y	-	7 t	7 U	h 7 o
y	-	t t	7 k	t 7 - k o

-	u	t	@	U
y	y 8	7 t	/ y	k U h h
y	y v	7 t	#	h 7 h o
y	v	7 t	h	/ h 7 - k o
y	v	7 t	7 k	h 7 o
y	v	t t	h k	t o
y	- v	7 t	#	
y	-	7	h	

-	u	t	@	U
y	-	7 t	- k	
y	v	t	h k	
	-	7 t	U	h / o
	-	7	U h	@ / O
	-	7	h	-
	au-#° O o	7	h	h
v	- o	7	h	h / o

-	u	t	@	U
v	-	7	h	@
v	- o	7	h	-
v	au-#° O o	7	h	h
v	-	7 t	h	/ h o
v	- v	7 t	h	/ h o
v	au-#° O hCy = °	7	h	h

Cauvaldor | | PLUIH

Partie 1. REGLES APPLICABLES A LA ZONE U

Règlement écrit

k y y

h

- y y y y y y y

° k y

• O y
o # y

• O y
o

• O y
o y #

• O y
o y

h

→ O
→ O
→ O
→ O

• O y

O
→ O
→ O
→ O
→ O

• O y
→
→

• O y
O
→ O
→ O
→ O

• O y
@

O
→ O
→ O

k y y

) -au° u@ V) -o#\ Vauky#u@ Vo yo° 8-) -o'
o\ @ -u' V° uyk-) ° #u@ @-o' -u'
@/ai° @ u@ Vo' U @ @- 7 V#u@ VV-@ -u'
o\#@Q'

y)

k

o

h

o

o

o y

h
hG = #

h
o
- y y
o
)

k y y
u o

)	o	- y	- y	- y	- y	- y	- y	- y
		o hQy = # #	o hQy = # #	o hQy = # #				o hQy = # #
		@						

k y y

)	o	- y	- y	- y	- y y	- y	- y	- y
=	o				@			
	=							
#	.			.	y	@		o
	k			.			@	
	#	@			.	@		hoy =
	.			.	y		@	
	=			.	@		@	
	.			.	@		@	
	#			.				@

k y y

)	o	- y	- y	- y	- y y	- y	- y	- y
/	o							o hQy =
	o							
	/							@
	o							@
	/							o hQy =
	o							@
								o hQy =

k y y

)	o	- y	- y	- y	- y y	- y	- y	- y
	@	@				@	@	
	-					@	@	o
	"					@	@	hQy =
	#				@	@		
	#							@

o y U
U
h hQy = y
h hQy = " # " 8 U o # o t o o " o j
hQy = o #y

k y y

#° k° #u-k@y-yk"° @-o° k#=#-#uyk° Oo-uh° ' o° 8-k-o'

o \° hu

° y t

=

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

k _____

O) O

O

Schéma de principe indicatif

O hgy =

O

k y y

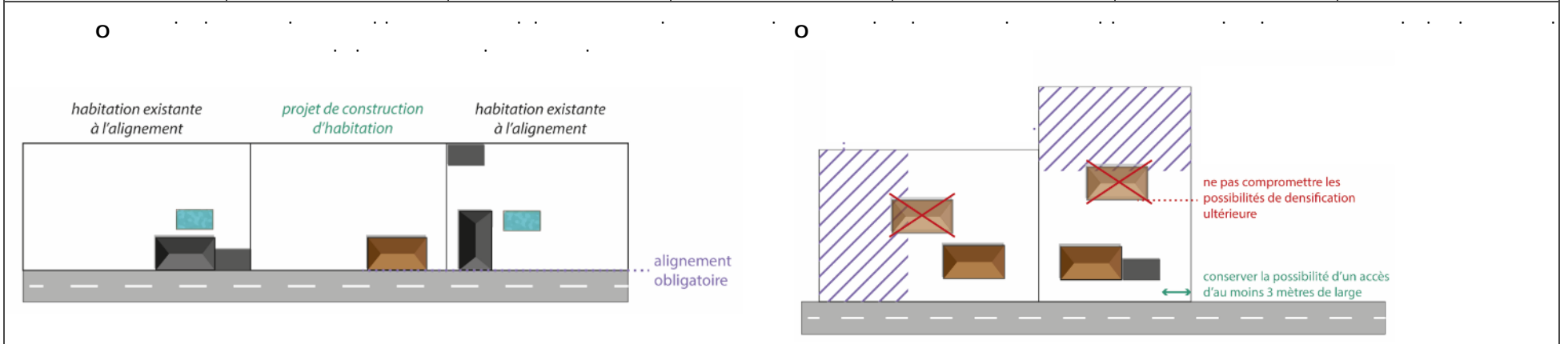
y	y	y	y y	y	y	y
<u> </u> O	<u> </u> O	<u> </u> O	<u> </u> O	<u> </u> O	<u> </u> V	<u> </u> O

@

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

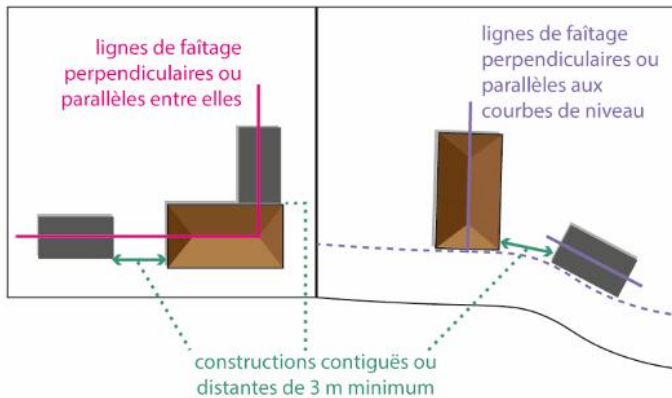
k						
)						
O						
#						
-						
-						
-						
-						
-						

O	O	O	V	V	O	O



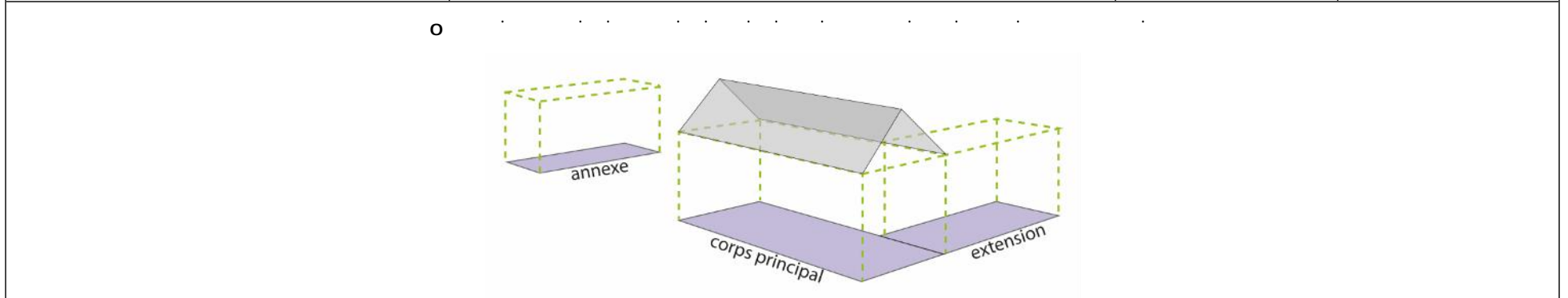
k y y

@						
y	y	y	y y	y	y	y
O						
y	y	y	y	y	y	y
-	-	-	O	O	O	V
O	O	O				
@						
y	y	y	y	y	y	y
O	O					
o						



y	y	y	y y	y	y	y
O)	O)	O)	V)	V)	V)	O)
†						
y	y	y	y y	y	y	y
)						

y	y	y	y y	y	y	y
o		o			v	o
o)		\`h		



k

y	y	y	y y	y	y	y
o	y					
- h						
- o						
- -						
- h))			
- h						
)						
#	-	-	"			

k y y

y j

k

y y y y y y y

o \ h k y
- - k
- -
O
y

k

y y y y y y y

o

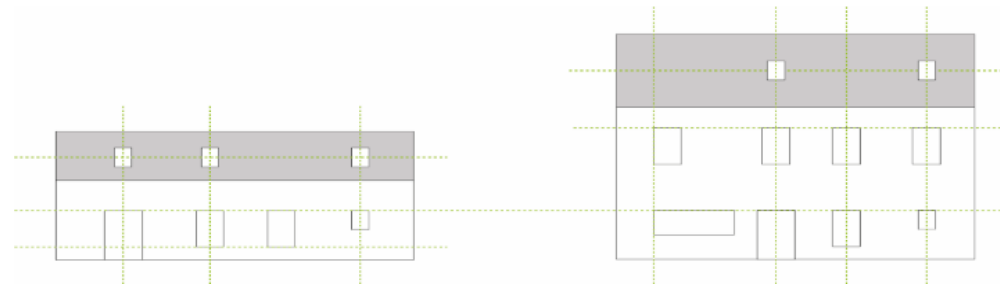
y y y y y y y

-)
O o
v @ y

k y y

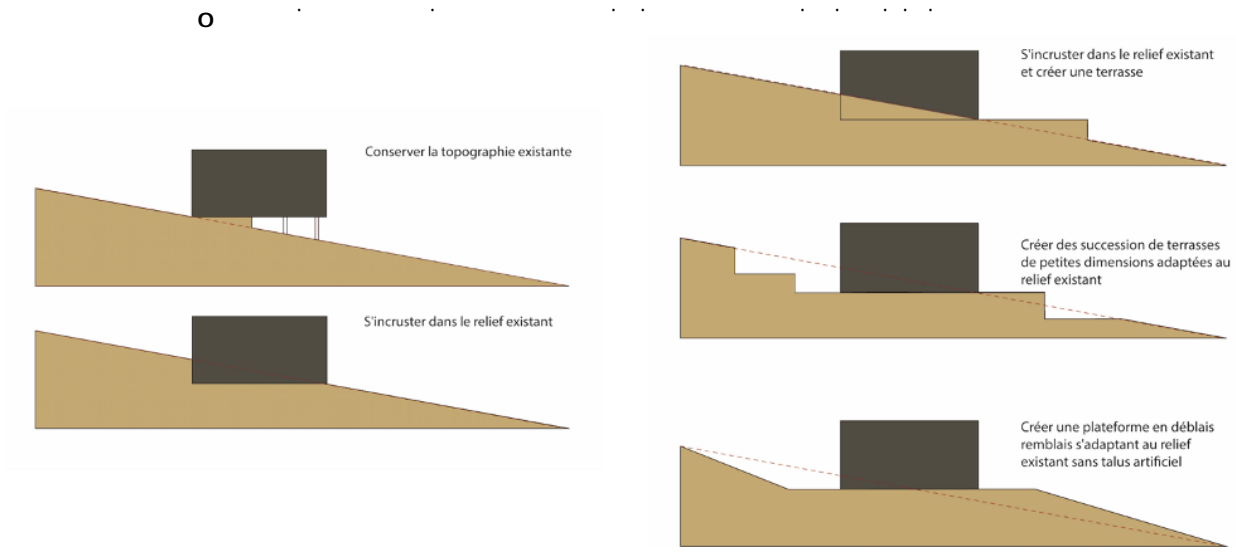
<p>O</p> <p>o</p> <p>-</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p>		
-------------------------------------------------------	--	--

o



k y y

V						
y	y	y	y y	y	y	y
u						
y	y	y	y y	y	y	y
O	O	O	V	V	V	O
@						
O	O	O	O	O	O	#
)						
-						
-						
O						



u

O _____))

= _____ O

o _____

O _____

O _____

h _____

O _____ O

O

k y y

y	y	y	y y	y	y	y
O	V			O		
O	O	O	V			O

k y y

7

o o =

o o

o o o

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

o	o	v			o
---	---	---	--	--	---

o	o	v			o
---	---	---	--	--	---

\

\

o)

o

u

h

k y y

U

0

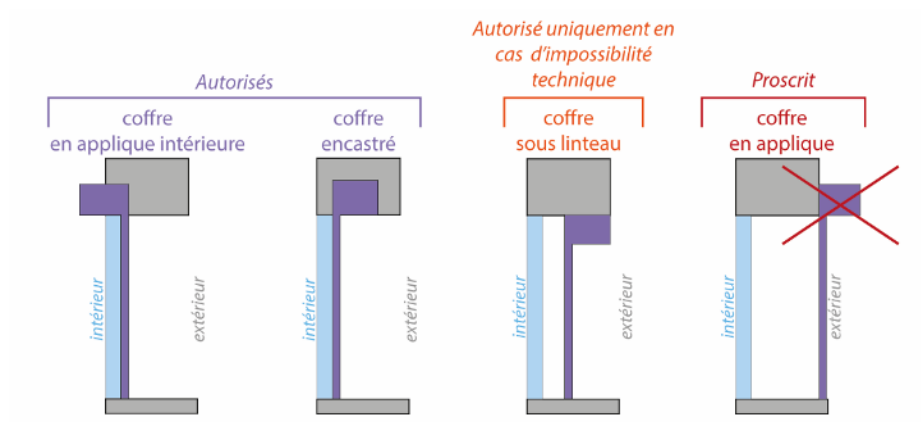
0

0

t

0

0



/

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

@

0

)

0

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

0

)

0

k y y

-					
#					
y	y	y	y y	y	y
o		o			
o					
)		y y	v		
o				y @	
k	<hr/>				
o)			
k	<hr/>				
o					
- o					
- =		o			
o				o	
o		o			
o					
\ h					

k y y

y u

@

u

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

0

0

0

=

y	y	y	y y	y	y
---	---	---	-----	---	---



8

y	y	y	y y	y	y	y
---	---	---	-----	---	---	---

k y y

O						
h						
O						
y	y	y	y y	y	y	y
y	y	y	y	y	y	y
y	y	y	y	y	y	y
O	\ h				#	

k y . y .

o y

y . y . y . y . y . y . y .

o
o # o @
.
.
)
o
)

y . y . y . y . y . y . y .

o)
o
o
o
o
v



k y y

-j y@-U-Vuo'-uk-o° yÆ

y)						
y	y	y	y y	y	y	y
k						
u						
-						
-						
-						
O						
O						
y						

k y y

y)

y y y y y y y

u

8

y y y y y y y

O

O o h v # y

8

y y y y y y y

u

O

u

O

k

y y y y y y y

u O

Cauvaldor | | PLUIH

Partie 2. REGLES APPLICABLES A LA ZONE 1AU



Règlement écrit

k
y
) - au° u@ V°) - o' # \ Vouky#u@ Vo' yo° 8-
) - o' ol O' - u' V° uyk-) ° #u@ @- o' - u'
@/ai° O' u@ Vo' U @ @- 7 \ V#u@ VV- O' - u'
ol#@Q'

° y)

k #
o
h
o
o
o
o
y

h
hoy = #

k
)
o

o
\
o
o
k

#

h

k
O
- y y
O
)

k
u
o

)	o	- y	- y	- y	- y	- y
-	-	@				
-	-	@				
=	0			@		
	=			@		
#					@	
	k		@			@
	#	@			@	
						@
	=			@		@
				@		@
	#			@		

k y y

)	o	- y	- y	- y	- y	- y
/	o				@	
	o					
	/				@	
	o					
	/					
	o					
	o					
.	@	@			@	
	-	.	.	.	@	
	"			.	@	
	#	.	@	.	@	
	#	@	@	.	@	@

o y U

U

h hQy = y

k y y

k # u k @ y - o y k " @ - o k # = @ - # u y k ° O o - u h ' o 8 - k - o

o \ h

° y t

=

° y	° y	° y	° y	° y
k				
O				O
O				
o				

acrotère

faîtage

égout du toit

Hauteur de la construction

Hauteur de la construction

point bas de la construction sur le terrain naturel

O

O

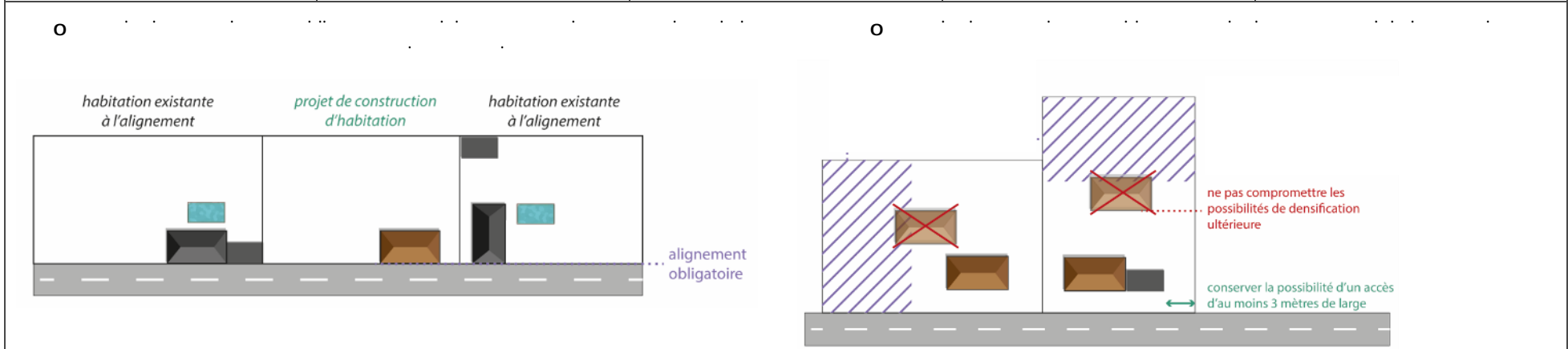
h_{cy} =

y

k y y

y	y	y	y	y
= O	= O	= O	= O	= V
@				
y	y	y	y	y
k) O # - - - -				
y	y	y	y	y
O	O	V	V	V

--	--	--	--	--



@

--	--	--	--	--

O

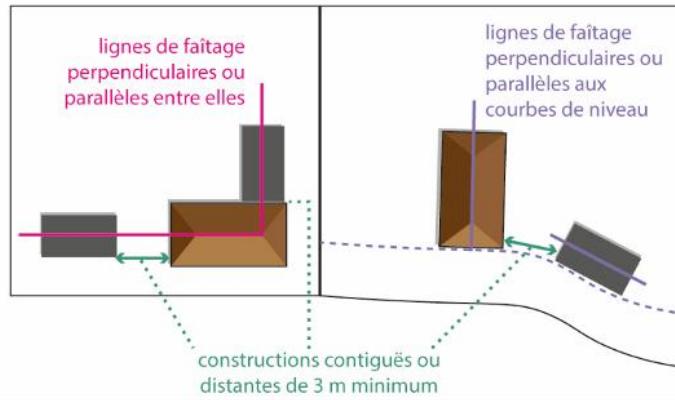
--	--	--	--	--

		V	V	V
O	O			

k y y

@				
y	y	y	y	y
o	o			
y	y	y	y	y
o)	o)	v	v	v

o



t

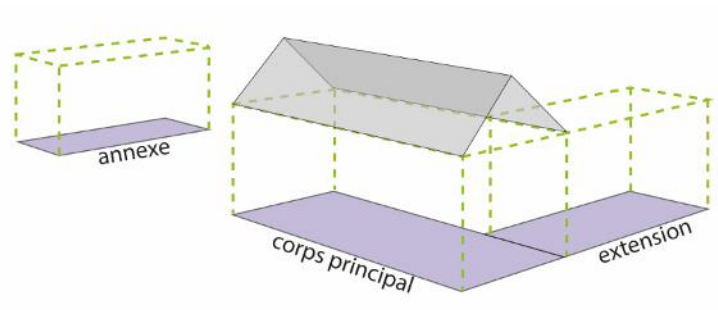
t				
y	y	y	y	y
o	o			
o	o			
))			

k y y

)

y	y	y	y	y
o	o	o	o	v
o	o))	
)	\ h	\ h	
	\ h			

o



k

y	y	y	y	y
---	---	---	---	---

k y y

O y
- h
- O
- h #
- h
- h)
- h)
))
))

k y j

y j

k

y

y

y

y

y

o \ h k

y - - k

- -

O

y

k

y

y

y

y

y

o

y

y

y

y

y

-

O

o

O

o

-

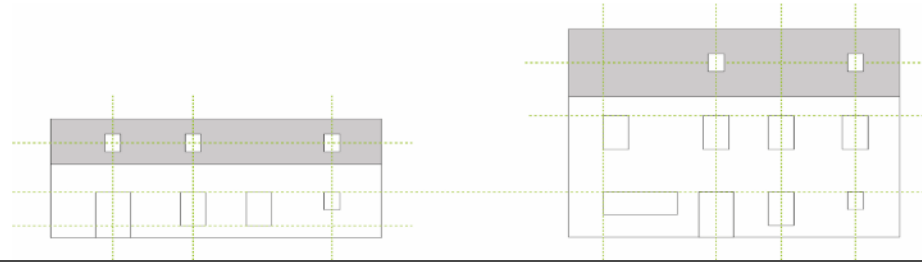
O

v

k y y

O
O

Schéma indicatif de composition des façades



V

y

y

y

y

y

u

y

y

y

y

y

O

O

V

V

V

@

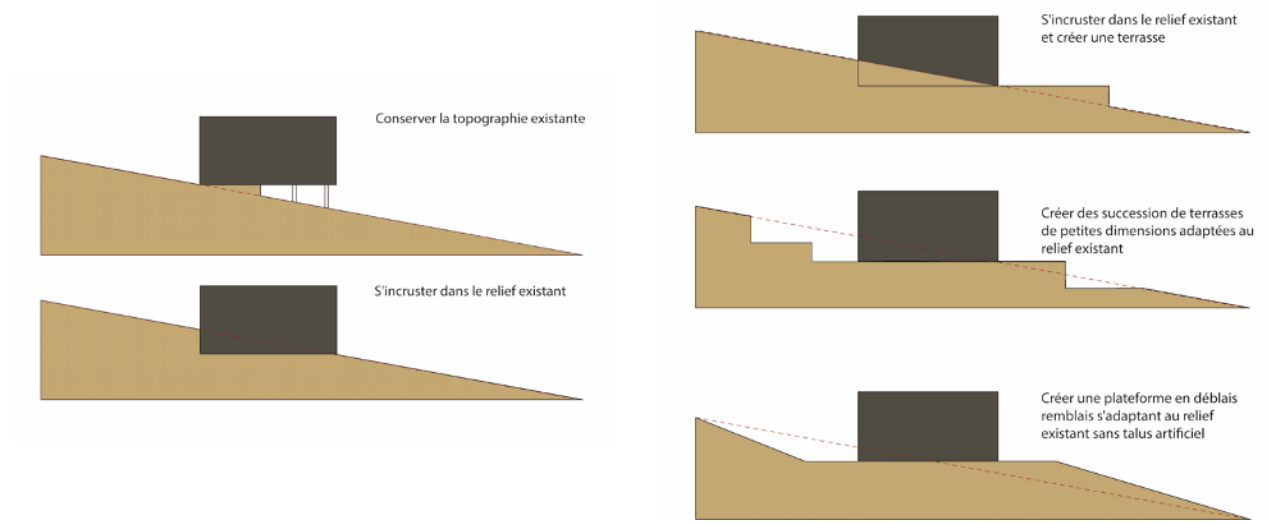
O

O

O

-)

Schéma opposable d'implantation et d'adaptation du bâti



u

O _____

= _____

o _____

O _____

O _____

h _____

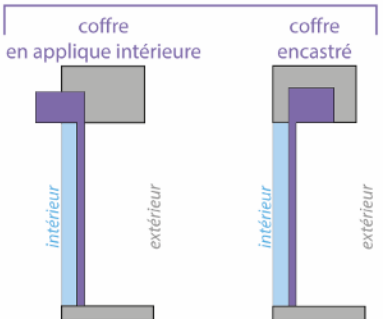
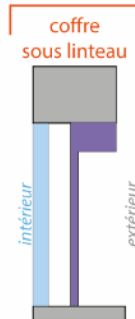
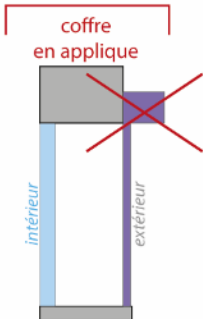
O _____

O _____

O

k y y

y		y		y
0		v		
0	0	v		
0	0	v		
0	0	v		
7				
0 =				
o o o o				
o o o o				
o o o o				
o o o o				

°y	°y	°y	°y	°y
O	V			
<p>l</p> <p>l</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>u</p> <p>h</p> <p>u</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> <p>t</p> <p>O</p> <p>O</p>		- O	<p><i>Autorisés</i></p> <p>coffre en applique intérieure coffre encastré</p>  <p><i>Autorisé uniquement en cas d'impossibilité technique</i></p> <p>coffre sous linteau</p>  <p><i>Proscrit</i></p> <p>coffre en applique</p> 	

k y y

/

y y y y y

@
0
)
0

y y y y y

0) 0
-
-
-

#

y y y y y

0
0
) y y v
0
0 y @

k y y

k

o)

k

O

- O

- =

O

O

O

O

O

O

\`h

y u

@

u

y

y

y

y

y

O

O

O

=

y

y

y

y

y

O

k y y

)

8

y

y

y

y

y

o

h

o

y

y

y

y

y

y

y

y

y

y

y

y

y

o

\ h

#

k y y .

° y °

° y ° ° y ° ° y ° ° y ° ° y °

o
)
)

o
)
o

o

o
)
o
o

o

k y y

y)

y y y y y

u

8

y y y y y

o

o y

8

y y y y y

u

o

u

o

k y y y y

u o

Cauvaldor | | PLUIH

Partie 3. REGLES APPLICABLES A LA ZONE 2AU



Règlement écrit

k
u
o

)	o	- °y	- °y	- °y	- °y
-	-				
-	-				
=	O				
=	=				
#	o				
	k				
	#				
	o				
	=				
/	o				
	#				
	O				
	O				
	/				
	o				
o	@				
	-				
	"				
	#				
	#				

k y y .

· #° k° #u-k@u@ y-oyk" ° @-o ° k#=#-#uyk° Q ° -uh° ' o° 8-k-

v

· -j y@-U-Vuo'-uk-o ° yÆ

v

Cauvaldor | | PLUIH

Partie 4. REGLES APPLICABLES A LA ZONE A



Règlement écrit

k
 « les secteurs équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles »

O
 « Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisés :

- 1° Des constructions ;
- 2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- 3° Des résidences démontables (hors HLL) constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire. Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs. »

) h°) O

- h

- k

-)

O

O

→ h

→ 7

→ -

→ h

O

O

→ h

→ h

→ O

→ -

O

O

→ h

→ h

O

O

→

→

→

k

) -au@° u@ V) -o#\ Vouky#u@ Vo yo° 8-) -o:
o\@ -u V° uyk-) ° #u@-o -u
@/ai° @ u@ Vo U @- 7 V#u@ VV-@ -u
o\#@Q'

)

O

h

O

O

#

k

O

O

- O

hQy =

- O

- O

- O #

y

U

- O

'ou-#° O

-

k

#

h

-

O

\° h

h

O

hQy =

- hQy =

- hQy =

k
- hgy =
- hgy =
0
0
0
h
0
o
k
)
0

0
\
.

0
0
k

h
u - k
- - k
= - hgy
)
0
0
0 - k
0 hgy = v
0
0

k

u

o

)	o	-	-	-	-
-	-				
	-	@	@	@	
=	O	@	@	@	
	=	@	@	@	
#	°	@	@	@	
	k	@	@	@	
	#	@	@	@	
	°	@	@	@	
	=	@	@	@	
	°	@	@	@	
	#	@	@	@	@

k

)	o	-	-	-	-
/	O	@	@	@	
	O				
	/		@	@	
	o	@	@	@	
	/		@		
	O	@	@	@	
	o		@		
o	@	@	@	@	
	-	@	@	@	
	"	@	@	@	
	#	@	@	@	@
	#	@	@	@	@

U

V

k

<p>- h</p> <p>- O</p> <p>- -</p> <p>- h</p> <p>- -</p> <p><u>O</u></p> <p>O</p> <p>#</p> <p>→</p> <p>→</p> <p>→</p> <p>→</p>			
@			
.	.	.	.
<p>O</p> <p>-</p>			
@			
.	.	.	.
<p>O</p> <p>)</p>	<p>O</p> <p>-</p> <p>O</p> <p>)</p>		

k

t

.
-----------	-----------	-----------	-----------

)
o

k

.
-----------	-----------	-----------	-----------

O

- h
- O
-
- h
- h)
- h

)

j

k

.
-----------	-----------	-----------	-----------

o \ h k y

. k

O

y

k

k

--	--	--	--

k

u

#

o

) k°o

o

u o

o

h

o o

7

o

= o

o k°o)

o

o

o o

k

#			
#			
@			
O		O	O
	O		
)			
)			
u			
#			
O			
)		k°O	
h			
O		O	
	O		
7			
O			
=			O
O		O k°O)
O			
O		@	
O			O
	O		

k

u			
@			
u			
0			
0			
0			
=			
)			
-			
0			
8			
0			
	y		
o			
0			

k)

-j y@-U-Vuo'-uk-o° yE

.)

k)

.)

u))))
-))))
-))))
-))))
o))))
o))))

k

k			
)			
u			
8			
0			
8			
u			
0			
u			
0			
k			
u			
0			

Cauvaldor | | PLUIH

Partie 5. REGLES APPLICABLES A LA ZONE N



Règlement écrit

k V V
° k « la zone N ou naturelle délimite » les
secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- 1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- 2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- 3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
- 4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
- 5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues ».

° O « Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisés :

- 1° Des constructions ;
- 2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 3° Des résidences démontables (hors HLL) constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire. Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs. »

) h°)) α-#° O

– h
.....

– k
.....

O V
O

→ h
→ h
→ h
.....

O V
O

→ h
→ h
→ -
.....

O V
O

→ h
→ h
→ h
.....

O V
.....

k
O
→ h
→ h

O V

O

O V

O
O

O V

= h₀

O
→ h
→ h

→ -
→ -

k

v

v

) -au@° u@ V) -o#\ Vauky#u@ Vo yo° 8-) -o' ol@ -u' V° uyk-) ° #u@ @-o -u' @/ai° @ u@ Vo' U @ @- 7 V#u@ VV-@ -u' ol#@Q'

v)

o

v v

o

h

o

o

v v

#

k

o

o

- o

hoy =

- o

- o

- o #

y

U

- o

au-#° o

- v

v

k

#

o

- v

o

\° h

- v

o

hoy =

#

o

\° h

k v v

h

0

hgy =

-

hgy =

-

hgy =

-

hgy =

-

hgy =

0

0

0

h

0

o

k

)

0

#

o

\

o

o

k

#

#

h

h v

0

-

- k

=

hgy

)

o

0

- k

k
O
- v
o - k
O v
- v
O
O - k
k h v †
v # o
O
O
O
O
O
O
O

O o
O
O

k V V

u O

)	o	- V	- V	- V	- V	- V	- V	- V
-		hQy =	hQy =	@		@	@	@
		hQy =	hQy =	@		@	@	@
=	O	@	@	@		@	@	@
	=	@	@	@		@	@	au-#* O

k V V

)	o	- V	- V	- V	- V	- V	- V	- V
#		@	@	@		@	@	
	k	@	@	@		@	@	
	#	@	@	@	@	@	@	@
		@	@	@		@	@	
	=	@	@	@		@	@	@ au-#° 0
		@	@	@		@	@	@ au-#° 0
	#	@	@	@	@	@	@	@ au-#° 0

k V V

)	o	- V	- V	- V	- V	- V	- V	- V
/	O	@	@	@		@	@	@
	O		@					@
	/		@	@		@	@	@
	o	@	@	@		@	@	@ ou-#° O
	/		@			@	@	
	O	@	@	@	@	@	@	@
			@			@	@	@ ou-#° O

k V V

)	o	- V	- V	- V	- V	- V	- V	- V
	@	@	@	@	@		@	@
	-	@	@	@			@	
	"	@	@	@			@	
	#	@	@	@	@	@	@	@ au-# 0
	#	@	@	@	@	@	@	@

v U
V

k

#° k° #u-k@y-oyk"° @-o° k#=#-@-#uyk° Oo-uh° ' o° 8-k-o°

o° \° hu

Dans le cas d'une construction, autre qu'agricole et forestière (Nlt ou Nst), tels que logement de fonction, annexes ou extension, se reporter aux règles de la zone Ub.

v° †						
=						
v°	v°	v°	v°	v°	v°	v°
k						
O°) O°						
o°						
=						
O°						

k v V

O
O v

@

v	v	v	v	v	v	v
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

k

O v

k

O

- h #)

- h

- O

-

-

- h

-

O

O #

→

→

→

→

→

→

→

k v V

@						
v	v	v	v	v	v	v
O -						

@						
v	v	v	v	v	v	v
O - v O)						

†						
v	v	v	v	v	v	v
) O						

k						
v	v	v	v	v	v	v
O - h - O - - h - h)						

k V V

k v v

v j

k

v v v v v v v

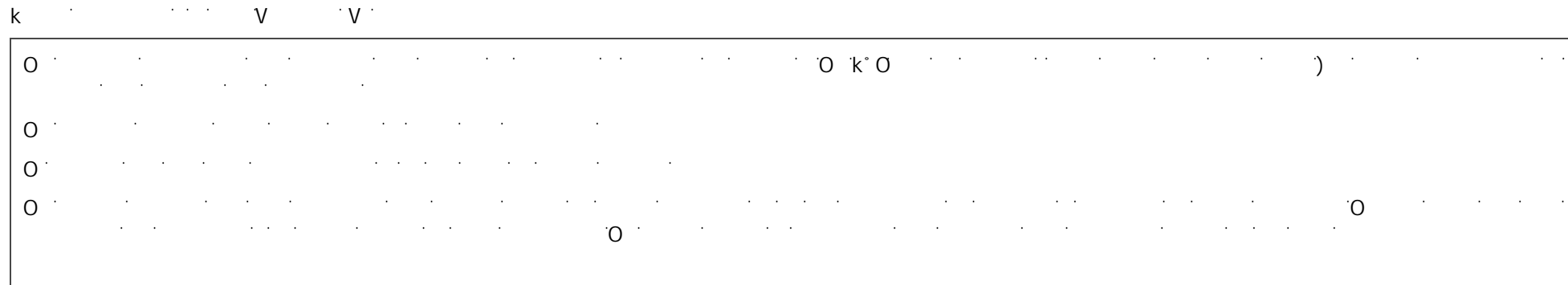
o \ h k y
- k
-
O
y

k

v v v v v v v

u

O
) k O
O
O u
h
O O
7
O
= O

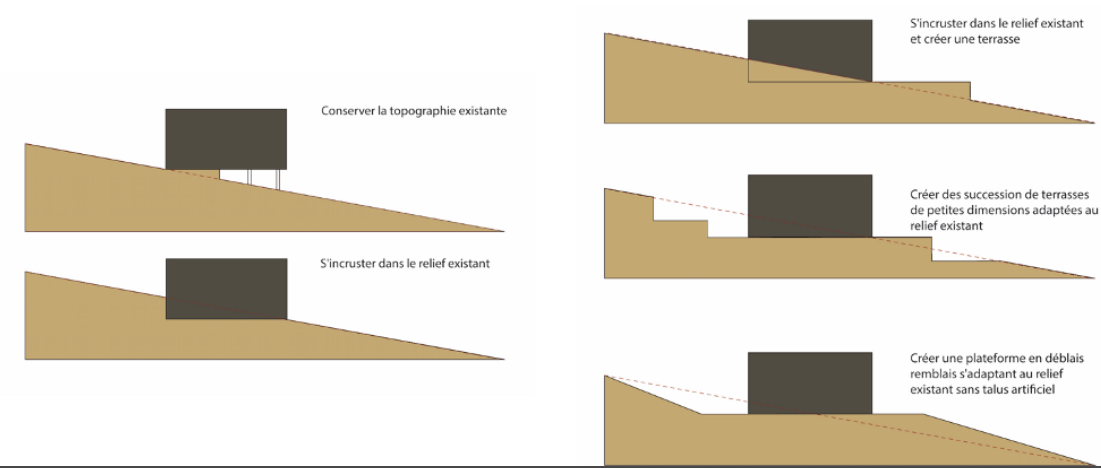


#

V	V	V	V	V	V	V
---	---	---	---	---	---	---



Schéma opposable d'implantation et d'adaptation du bâti



k v v

u

o k o

o

h

o o

7

o = o

o k o)

o o

o o

/

v	v	v	v	v	v	v
---	---	---	---	---	---	---

)

#

v	v	v	v	v	v	v
---	---	---	---	---	---	---

u

k v V

0

) y y V

0

0 V

0

0

0

0 0

0 0 \ h

k V V

k v V

v O						
u						
v	v	v	v	v	v	v
O						

. . . -j y @ -U -Vuoi-uk-o ° yÆ

v)						
k						
v	v	v	v	v	v	v
u						
-						
-						
-						
O						
O						

k v v

v)

v v v v v v v

u

8

v v v v v v v

o o

8

v v v v v v v

u

o

u

o

k

v v v v v v v

u o

Cauvaldor

PLUIH

h0 V 0 # 0) yk" ° V@U - @u-k#\UUyV° 0
u-V° Vu0@y) - 'hk\8k° UU - '0 #° 0) - '0=° "@° u

k-8QU -Vu' -#k@' t-ko@V'' hkh\y f--'C' 'ky@C u'

3' '0@k-u'yV@-oh° ' o° 8-k-o'°
" \yk@V-

- **INTRODUCTION GENERAL**

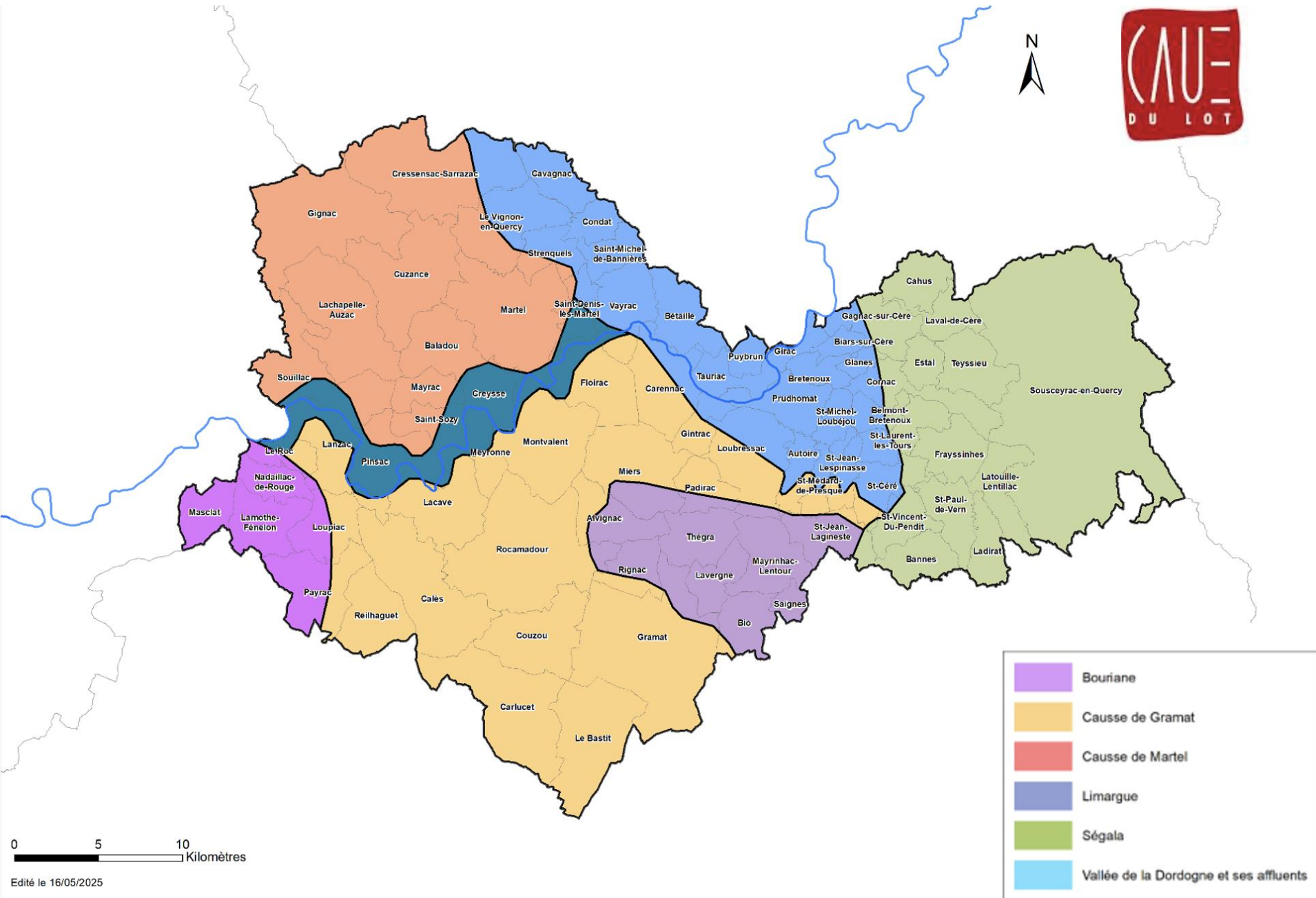
Ce livret se compose de 6 unités paysagères : la Bouriane, le causse de Gramat, le causse de Martel, le Limargue, le Ségala et la vallée de la Dordogne. Il est un guide à destination des porteurs de projet.

Les éléments présentés sont issus d'un travail conjoint élaboré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE). Il est aussi fait référence à d'autres sources, notamment celles du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR).

➤ **Des indicateurs (phrases en rouge) mettent en exergue les points clés à prendre en considération.**

Chaque livret présente les caractéristiques patrimoniales de l'entité et les éléments remarquables (matériaux, bâtis et végétaux) auxquelles il conviendra de s'inspirer.

La carte ci-dessous est donnée à titre illustratif car elle s'affranchit des limites administratives pour adopter les contours propres des unités paysagères définies. C'est ainsi qu'une commune peut se retrouver sous l'influence de plusieurs unités paysagères.

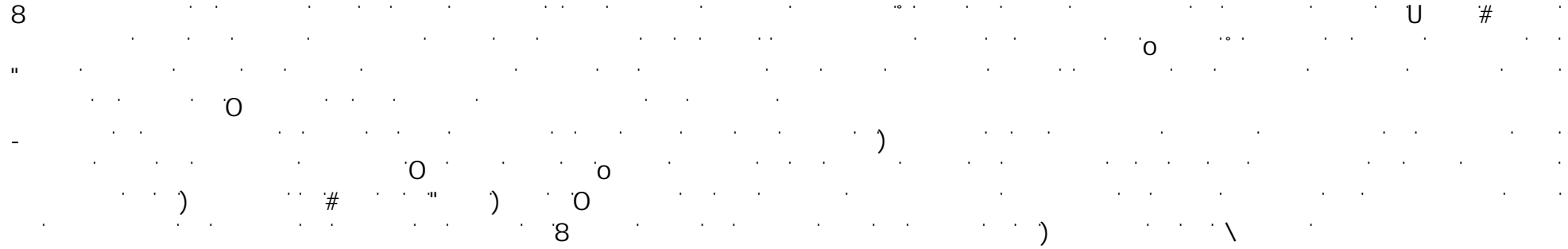


Edité le 16/05/2025

- hk-o Vu u@V #\UUyV- ° u\yu-oQoyV@-oh° ' o° 8-k-o

yV\ #Q V° uyk-Oo\yk#-) -) @-ko@-

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

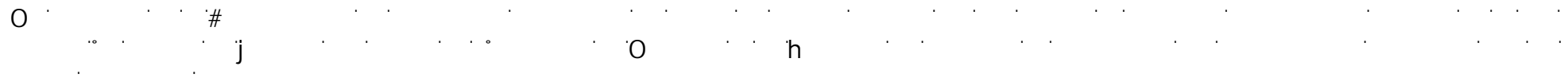


Un carrefour naturel

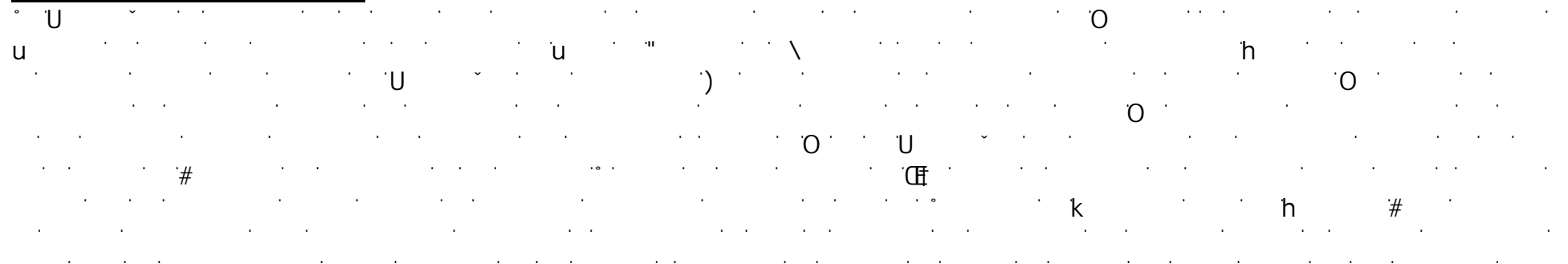


► **La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la Communauté de communes.**

yV- QV8y- '=@u @-

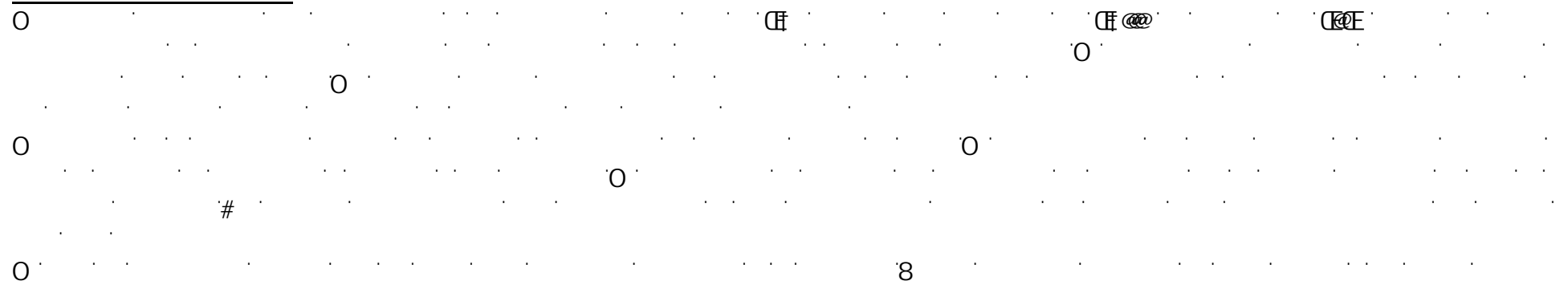


De solides fondations médiévales

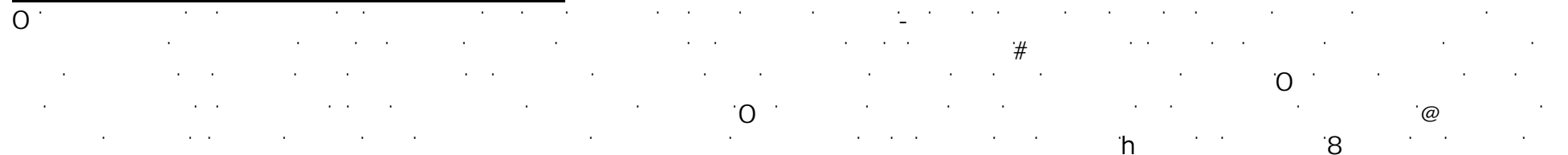


► **Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.**

L'essor rural du XIXe siècle



Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle



o o # o j k O

► **Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.**

) -o° k#=#-#uyk-okyk° Oo) -uk°) @@Vj y-k# V\ @-

Un héritage architectural de premier plan

O ☒ #

O

O

#

► **Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.**

Des matières témoins des géologiques locales

-) o O

" O " O O

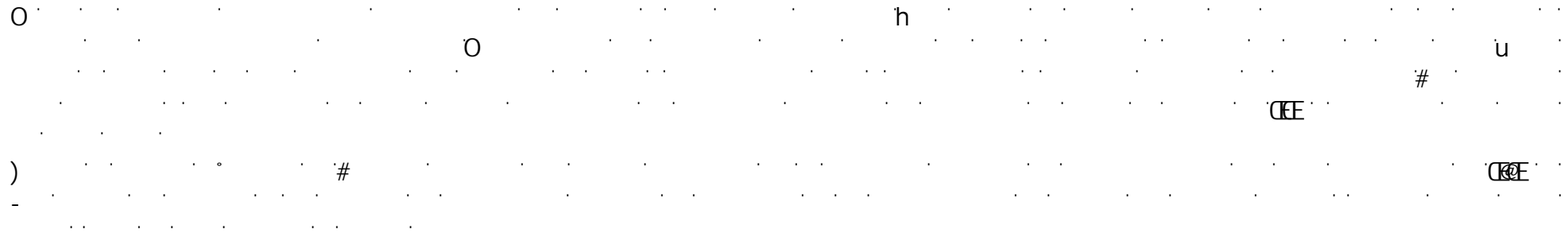
► **La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.**

Des architectures d'enduit



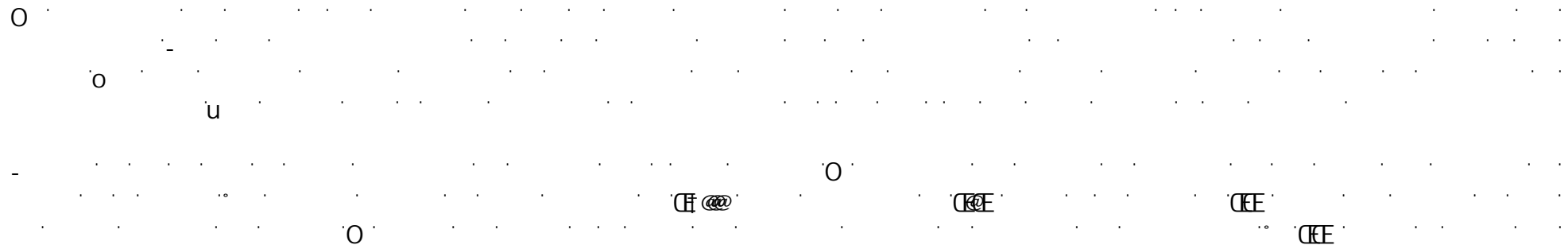
► **Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.**

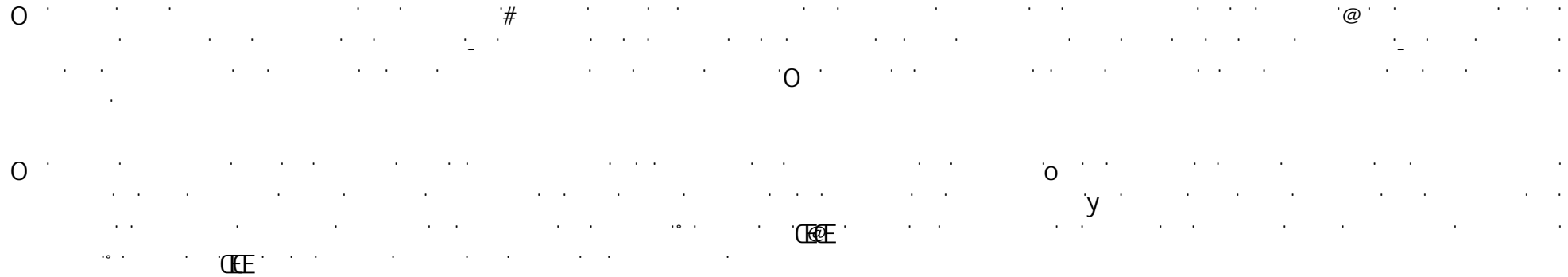
Les toitures, un motif architectural diversifié



► **Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.**

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels





► **Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.**

Les granges-étables, un patrimoine unique



► **Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.**

) -oU° kj y-yko†-8-u yCE



en verger ou de manière isolée dans les champs. L'autre fruitier traditionnellement le plus répandu était le prunier, notamment la variété 'Saint-Antonin', plantée en haie aux abords des hameaux et des mas ou aux limites des jardins.

Le motif de la vigne qui fut aussi une culture emblématique largement diffusée à la fin du XIXe siècle avant l'effondrement consécutif à l'épidémie de phylloxera s'est maintenu grâce aux treilles qui agrémentent les façades des maisons, voire de certaines annexes. En plus de ces pratiques domestiques ou agricoles, il faut citer les pratiques urbaines spécifiques, individuelles ou publiques, essentiellement nées au tournant des XIXe et XXe siècles : platanes, marronniers, glycines...

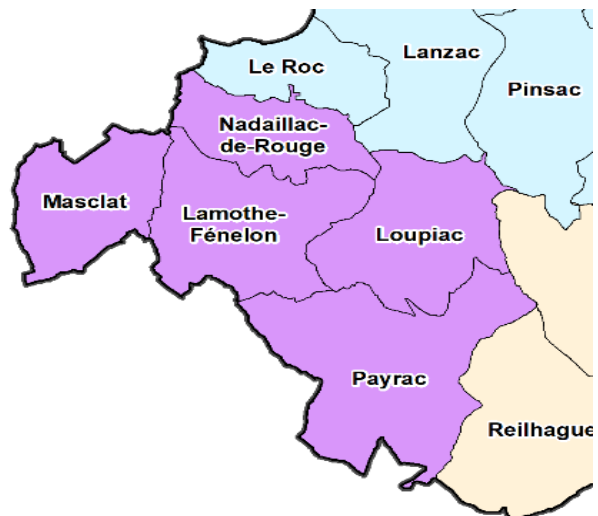
Aux abords des ensembles bâtis, les essences locales spontanées sont utilisées pour clore les parcelles, apporter de l'ombre, etc., chaque entité paysagère possédant une gamme spécifique.

➤ *Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui*

0 " \yk@V- ' "

*Un terroir contrasté aux portes
du Périgord noir*

h @ # 8 # 8 u #



Carte administrative de la Bouriane

• O "

O #

O @ O)

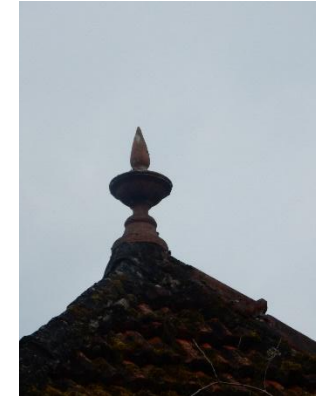
O j " O j

• O

U

- U
- h
- 7





- 8
- U
- U
- O
- †

➤ " #
- o
- o
- h

➤ † #

- #
- V
- 7
- h



- h



Maison ancienne



Maison ancienne



- *Logement social*



Maison récente



Grange restaurée



Maison Vallée Bouriane



Maison



Ensemble restauré



Grange restaurée



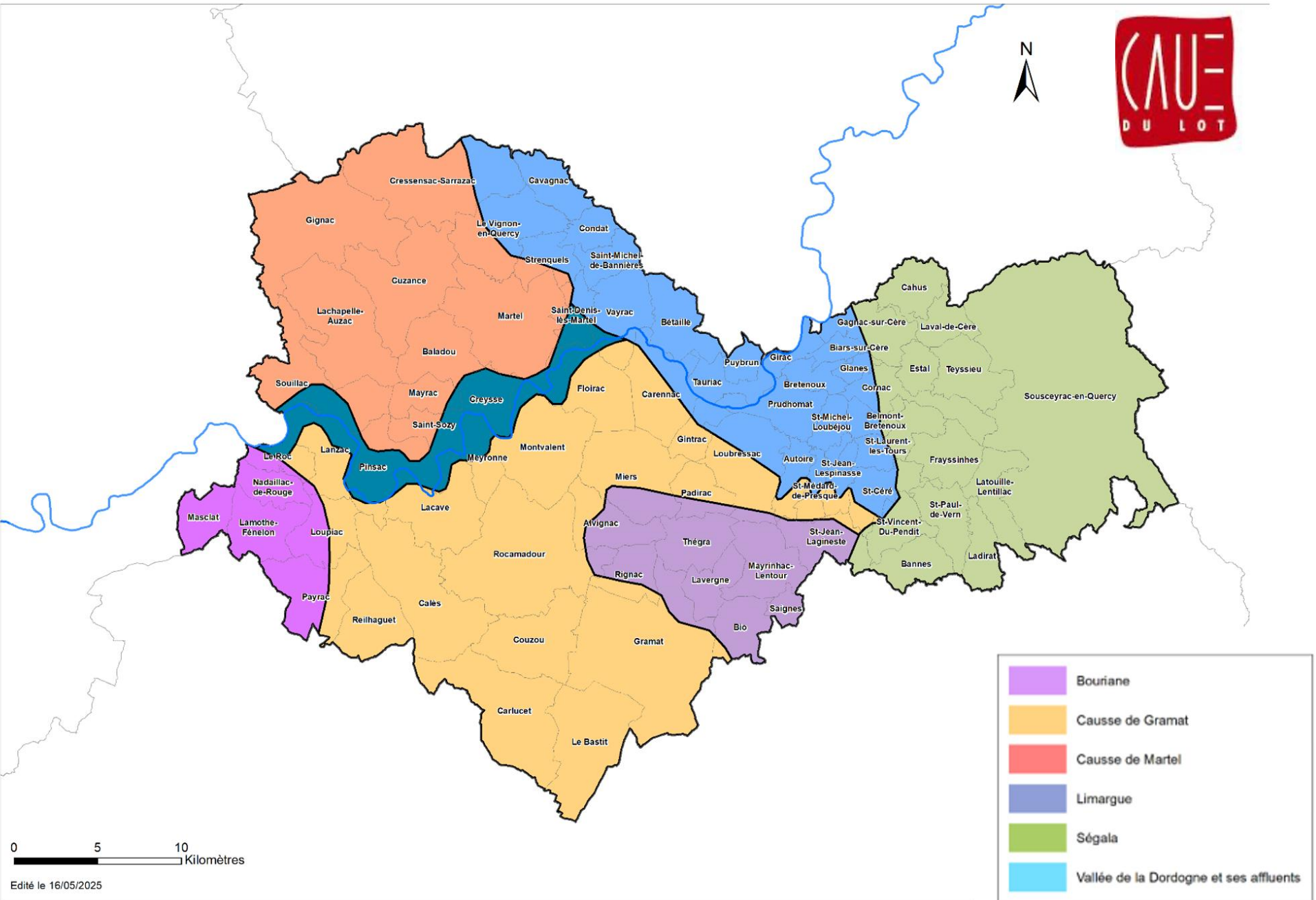
Divers séchoirs à tabac

Cauvaldor

PLUIH

h0 V 0 # ° 0) yk" ° V@U - @u-k#\UUyV° 0
u-V° Vu0@y) - 'hk\8k° UU - '0 #° 0) - '0= " @° u

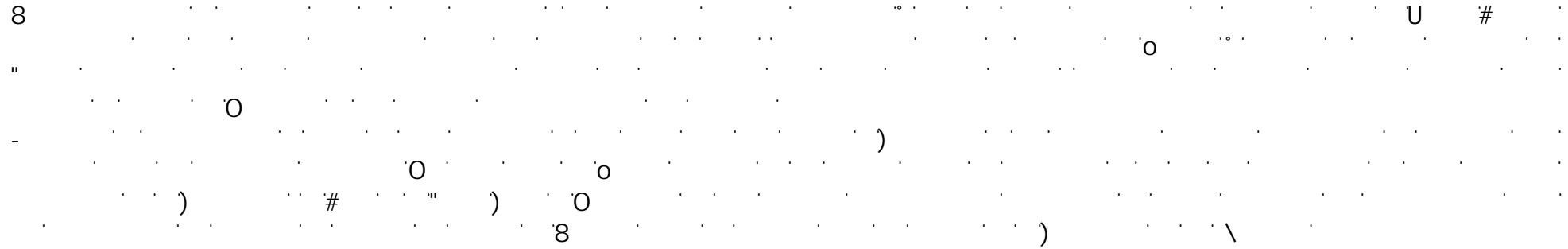
k-80U -Vu'-#k@' t-ko@V'' hkh\y f-- '0 ' 'Ky@U'i'
3.1.4 : LIVRET UNITES PAYSAGERES : CAUSSE DE GRAMAT



- hk-o-Vu u@V#\UUyV- ° u\yu-oQoyV@-oh° ' o° 8-k-o

yV'o\ #Q V° uyk-Oo\ yk#-) -) @-ko@-

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

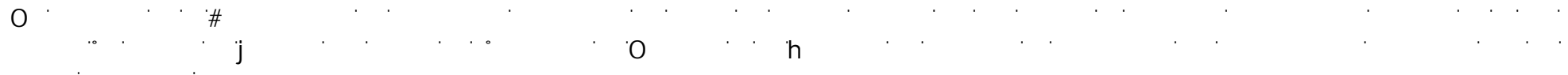


Un carrefour naturel

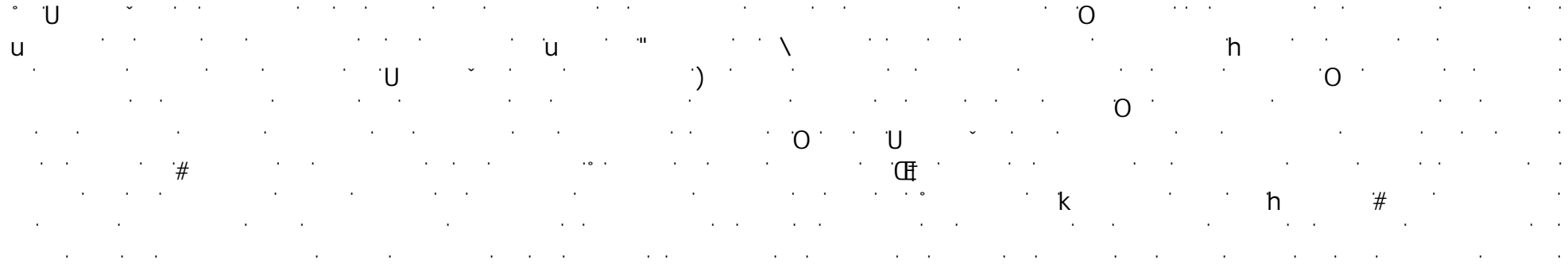


► **La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la Communauté de communes.**

yV- o.V8y- =@u @-

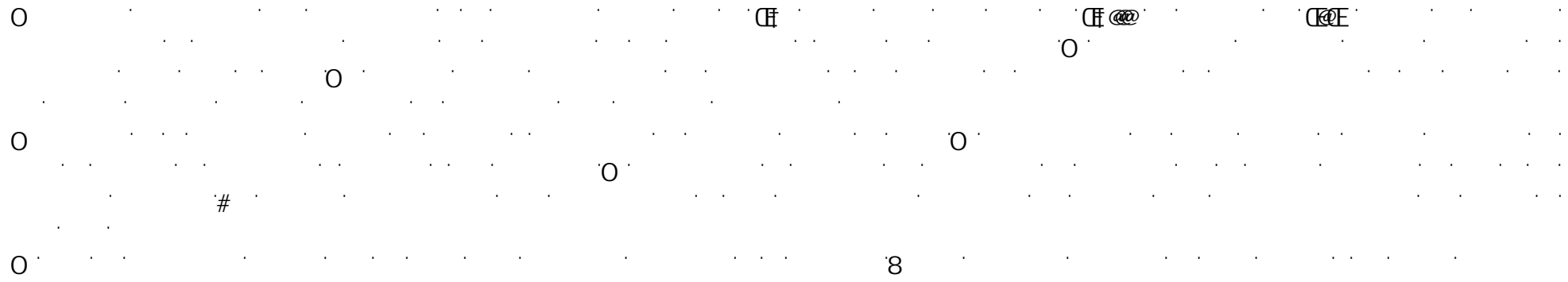


De solides fondations médiévales

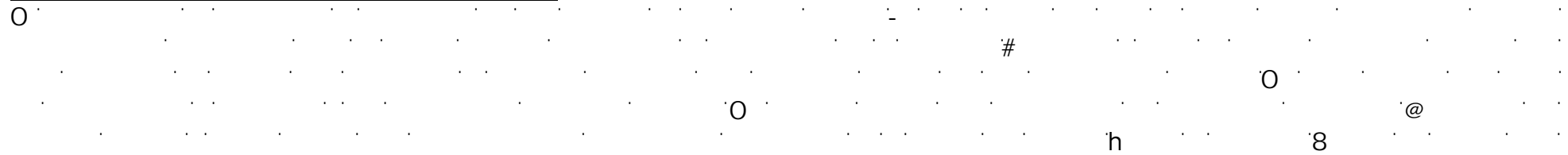


► **Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.**

L'essor rural du XIXe siècle



Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle



➤ **Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.**

) -o° k#=#uyk-okyk° G o) - uk°) @@Vj y-k# V\@

Un héritage architectural de premier plan

O K@E #

O

O

#

➤ **Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.**

Des matières témoins des géologiques locales

)

O O

O O

O O

➤ **La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.**

Des architectures d'enduit

o h o @
h)

► **Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.**

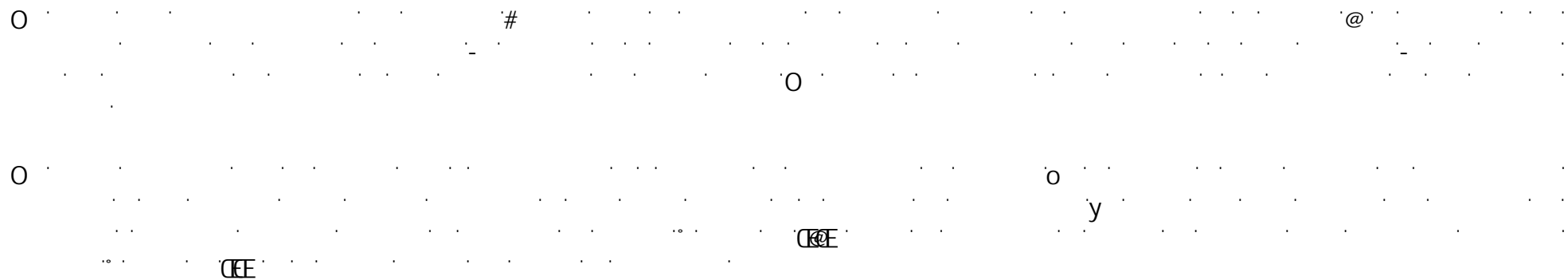
Les toitures, un motif architectural diversifié

o h u
o #
CEE
) # CEE
- CEE

► **Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.**

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels

o u
o
- o CEE CEE CEE CEE
o CEE



► **Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.**

Les granges-étables, un patrimoine unique



► **Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.**

) -oU° kj y-yko†-8-u yÆ





► **Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui**

LE CAUSSE DE GRAMAT :

Un plateau calcaire modelé par l'élevage

8

0

0

)

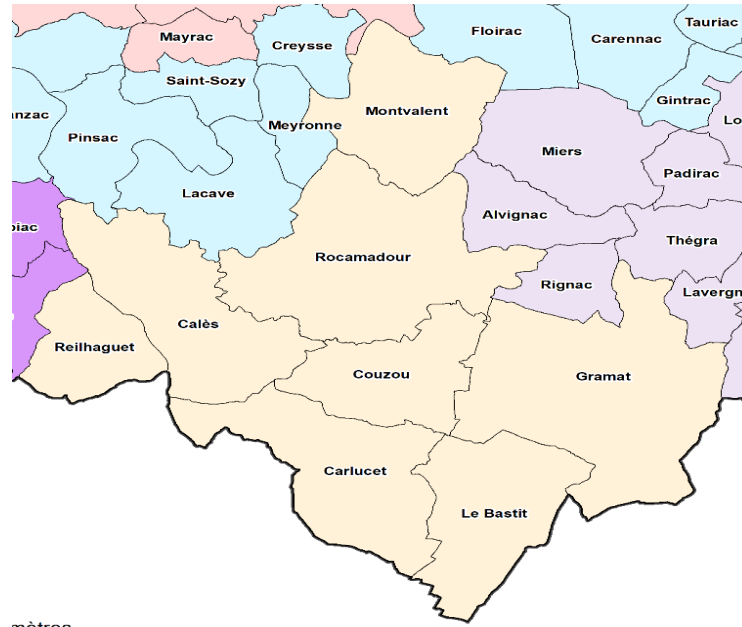
0

0

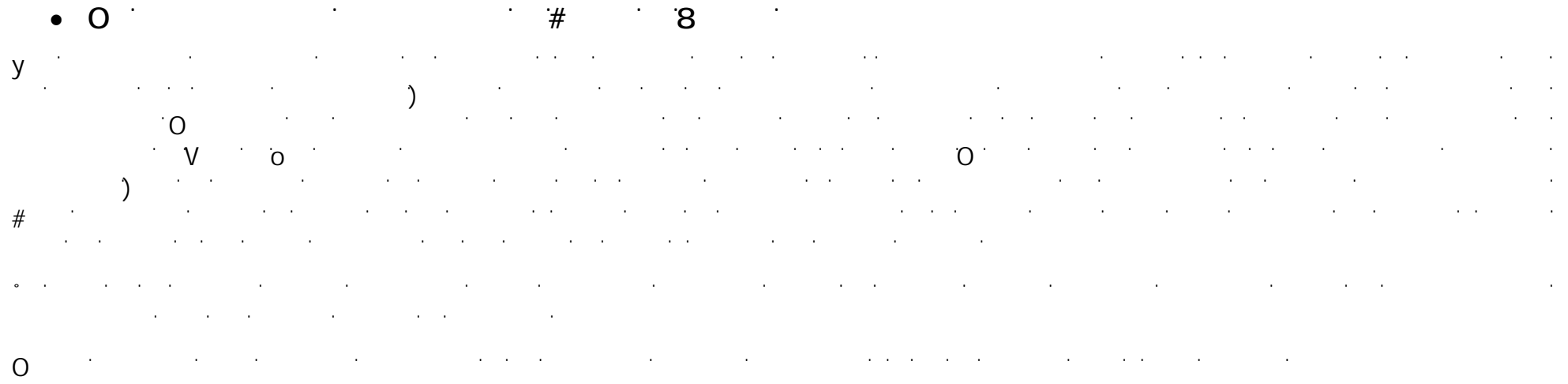
u

k

0



Carte administrative du Causse de Gramat



U
- U



U
t
8



y
8



➤ t #

k

• h



Combe et cloups cultivés



Chênes



Pelouses sèches



Couderc



Grange



Maison



Maison neuve



Ensemble ancien



Bâtiment public récent



Maisons récentes

Cauvaldor

PLUIH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**REGLEMENT ECRIT - VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025
3.1.5 : LIVRET UNITES PAYSAGERES : CAUSSE DE
MARTEL**

- **INTRODUCTION GENERALE**

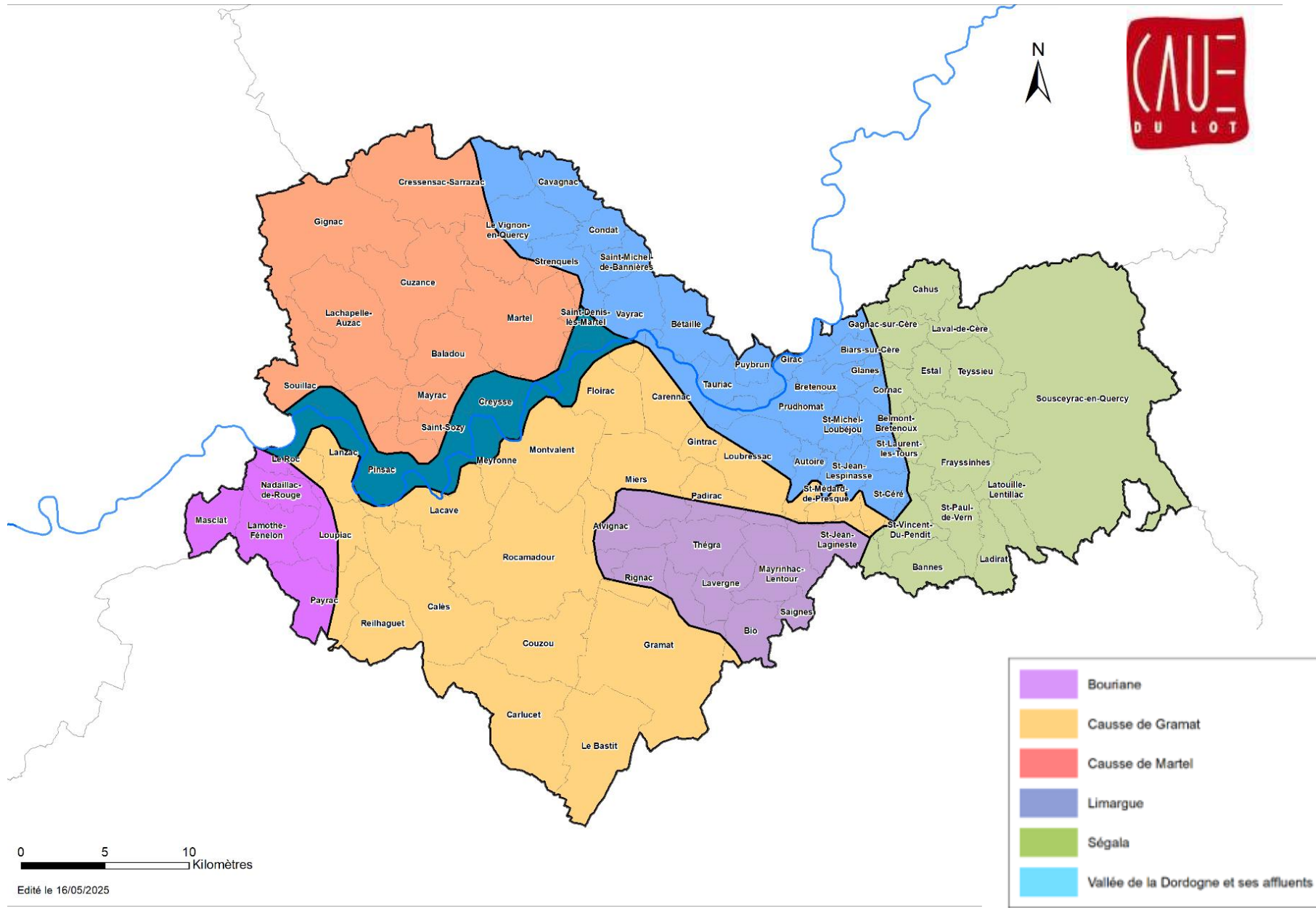
Ce livret se compose de 6 unités paysagères : la Bouriane, le causse de Gramat, le causse de Martel, le Limargue, le Ségala et la vallée de la Dordogne. Il est un guide à destination des porteurs de projet.

Les éléments présentés sont issus d'un travail conjoint élaboré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE). Il est aussi fait référence à d'autres sources, notamment celles du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR).

➤ **Des indicateurs (phrases en rouge) mettent en exergue les points clés à prendre en considération.**

Chaque livret présente les caractéristiques patrimoniales de l'entité et les éléments remarquables (matériaux, bâtis et végétaux) auxquelles il conviendra de s'en inspirer.

La carte ci-dessous est donnée à titre illustratif car elle s'affranchit des limites administratives pour adopter les contours propres des unités paysagères définies. C'est ainsi qu'une commune peut se retrouver sous l'influence de plusieurs unités paysagères.



• PRESENTATION COMMUNE A TOUTES LES UNITES PAYSAGERES

UN SOCLE NATUREL SOURCE DE DIVERSITE

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

Géomorphologie et géologie sont un socle essentiel à une diversité souvent dépeinte. A l'est, les reliefs énergiques du premier palier du Massif Central s'inscrivent dans des roches cristallines issues des entrailles de la terre : micaschistes, gneiss et granites du Ségala. A l'ouest, la frange orientale du Bassin aquitain reçoit des roches sédimentaires variées qui témoignent d'un passé maritime reculé : calcaires des causses, calcaires gréseux, grès, marnes et argiles du Limargue et des franges septentrionales des causses.

Entaillant ici franchement la roche ou bien attardant là leur cours dans une plaine, la Dordogne et ses principaux affluents constituent un véritable trait d'union entre les différents paysages. Les eaux vives du Ségala courent en un réseau dense de ruisseaux et de rus qui alimentent les deux affluents principaux de la Dordogne : la Cère et la Bave. Dans le Limargue, les sols argileux imperméables accueillent de courts ruisseaux qui disparaissent dans les profondeurs du sous-sol au contact du causse de Gramat avant de resurgir dans les vallées de la Dordogne ou de l'Ouyse.

Un carrefour naturel

Ailleurs, des affluents directs de la Dordogne irriguent le territoire et en modèlent le relief.

Véritable carrefour biogéographique et climatique, la communauté de communes bénéficie d'influences multiples dont attestent des milieux naturels et des couverts végétaux variés. Tandis que sur l'ensemble du territoire l'influence atlantique domine, une influence montagnarde se fait sentir descendant du nord-est depuis le Cantal et, favorisée par le sous-sol perméable des causses et des expositions chaleureuses, une influence méditerranéenne remonte depuis le sud. Le cortège végétal accompagnant les nombreux cours d'eau et zones humides élargit une palette déjà plurielle.

➤ **La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la Communauté de communes.**

UNE LONGUE HISTOIRE

Les paysages de la Communauté de communes conservent les traces de projets anciens qui ont agencé et aménagé durablement l'espace au fil des siècles. Au confins du Quercy, aux portes de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord, les paysages se nourrissent des contributions d'époques plus ou moins anciennes.

De solides fondations médiévales

Au Moyen-Âge, le territoire est en partie sous l'influence de puissances civiles ou religieuses établies en Limousin : la puissante et prospère vicomté de Turenne s'y étend très largement et les abbayes de Tulle, de Beaulieu et d'Obazine y ont de nombreuses possessions. Parmi les motifs qui composent le paysage actuel, ceux hérités du Moyen-Âge sont marquants. De cette époque, le territoire conserve sa trame urbaine. Les bourgs et villages conservent de nombreux vestiges des bâtiments aux maçonneries soignées, percées de baies en arcs brisés. Les silhouettes emblématiques des villages et des châteaux perchés confèrent aux paysages une dimension « épique ». La fin du Moyen-Âge voit s'effondrer une population affligée par les effets de la guerre de Cent-ans, les épidémies et les famines. A l'issue de cette période, au XVe siècle, le territoire est lentement relevé grâce à l'apport de colons que les puissances locales attirent de territoires quercynois épargnés ou bien de l'Auvergne, du Rouergue, voire des Pyrénées. Cette reconquête se perçoit aujourd'hui dans l'architecture médiévale « modernisée », dans la structure du parcellaire qui organise encore le paysage aujourd'hui et aussi dans les établissements ruraux dispersés sur les causses à l'occasion de contrats de remise en culture des terres initiés par des seigneurs locaux.

► **Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.**

L'essor rural du XIXe siècle

L'accession progressive des cultivateurs à la propriété initiée dès le XVe siècle, puis, plus tard au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, les progrès agronomiques et l'amélioration générale des conditions de vie contribuent à l'essor des campagnes. La démographie progresse jusqu'à atteindre un maximum entre 1820 et 1880. Les sociétés rurales développent des savoir-faire et des cultures de l'aménagement et architecturales en lien direct avec les terroirs naturels qu'elles occupent, en renforçant leurs identités respectives.

L'explosion de la population conduit les paysans à s'intéresser au moindre arpent de terre. Le morcellement des terres traduit la densité paysanne de jadis et confère sa dimension « jardinée » aux paysages. Le peuplement se disperse sur l'ensemble du territoire qui se trouve constellé de mas et de hameaux agricoles. Cet épisode s'accompagne d'un défrichement et d'un déboisement généralisé qui connaît alors vraisemblablement son niveau le plus fort.

La crise du phylloxéra, l'exode vers les villes pour alimenter l'industrie et la première Guerre mondiale mettront un coup d'arrêt à cet essor.

Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle

La communauté de communes se caractérise par une absence de pôle urbain majeur. En lieu et place, une série de bourgs animés concentrant activités commerciales, institutions, voire de petites activités industrielles se répartissent sur le territoire. Constitués à partir de noyaux médiévaux souvent très bien conservés, les centres sont revalorisés et embellis, acquérant pour beaucoup d'entre eux leur physionomie actuelle. Les tissus anciens sont aérés ou accompagnés « d'avenues » qui concentrent l'intensité urbaine. Les espaces publics sont agrémentés de plantations régulières. Immeubles ou maisons cossues à étages dotées d'un rez-de-chaussée commerçant témoignent de la vitalité des bourgs. Passée la première Guerre, les bourgs sont prolongés avec des architectures individuelles au goût du jour, reflétant des courants nationaux adossés à des formes et un vocabulaire ornemental propres. Les bourgs de Saint-Céré, Souillac, Alvignac et des Quatre-Routes-du-Lot en conservent des échantillons représentatifs de grand intérêt.

➤ **Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.**

DES ARCHITECTURES RURALES DE TRADITION QUERCYNOISE

Un héritage architectural de premier plan

Le XIXe siècle voit se déployer des architectures remarquables reconnues bien au-delà des frontières communautaires. Ces architectures traditionnelles, paysannes pour l'essentiel, témoignent d'une culture de « bâtir » particulièrement créative fondée sur la valorisation de ressources locales. Les formes sont diverses, adossées à des savoir-faire particuliers, nourries de multiples influences et caractérisées par une grande liberté d'adaptation au contexte et aux besoins et aux envies des maîtres d'ouvrage.

La noblesse qui se dégage de ces architectures est tout autant liée à la volonté d'ostentation de propriétaires désireux de témoigner de leur réussite que d'une continuité avec la tradition seigneuriale médiévale dont les attributs ont été récupérés et reconvertis à mesure que les paysans accédaient à la propriété et s'enrichissaient : le logis à l'étage accessible par un escalier extérieur desservant un perron ou bolet, la tour (souvent à usage de pigeonnier ou abritant parfois un escalier) et l'épis de faîtage. Cet élément de décor, traditionnellement en terre cuite ou plus tardivement en métal, orne les toitures des maisons comme celles des constructions agricoles.

➤ **Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.**

Des matières témoins des géologiques locales

Extraite à proximité, voire sur le lieu même du chantier, la pierre est le matériau de prédilection des maçonneries des constructions rurales traditionnelles. Différant d'une entité à l'autre, le matériau contribue à distinguer l'architecture de chacune d'elles. Sur les causses, en Limargue et en Bouriane, les calcaires sont légion. Leurs textures et leurs couleurs diffèrent pourtant, allant, par exemple, du gris beige froid sur les causses au jaune doré en Limargue ou en Bouriane. Le Ségala se distingue par l'emploi de roches cristallines aux teintes puisant dans un camaïeu de gris plus ou moins sombres et de beiges plus ou moins réchauffés.

➤ **La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.**

Des architectures d'enduit

Les murs des logis ruraux comme ceux des maisons urbaines recevaient traditionnellement un enduit, inscrivant l'architecture du territoire dans une culture très ancienne remontant à l'Antiquité occidentale. Pour des raisons à la fois économiques et pratiques, les annexes agricoles sont moins

fréquemment enduites. La pierre systématiquement apparente est une mode récente. L'enduit témoigne du soin apporté à la finition des constructions. Protecteur, il embellit et singularise aussi les façades avec ses tonalités colorées par les terres ou les sables locaux. Il porte traditionnellement un décor de bandeaux peints au lait de chaux blanc soulignant la corniche du toit, les encadrements de baie ou les chaînages d'angle des maçonneries. Des enduits uniformément badigeonnés en blanc éclairent le mur d'un bolet ou bien signalent un pigeonier ou son étage d'envol.

► **Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.**

Les toitures, un motif architectural diversifié

Le toit est l'ouvrage d'architecture traditionnelle qui connaît la plus grande diversité. Pour autant, les fortes pentes sont majoritaires et les toitures à quatre eaux particulièrement représentées. L'exploitation des gisements d'argile présents sur tout le territoire a favorisé les tuiles en terre cuite. Tuiles plates et canal sont les plus anciennes, puis viennent les tuiles à emboîtement dites « marseillaises » (souvent qualifiées de mécaniques). Ces dernières sont associées à des éléments de décor moulés enrichissant les bâtiments remaniés ou construits du début au milieu du XXe s (antéfixes, épis, tuiles de rives, etc.).

Depuis le secteur d'Allasac en Corrèze, l'ardoise fine diffuse largement sur le territoire, profitant du développement des axes ferroviaires au XIXe s. Elle couvre les maisons et les annexes de cultivateurs enrichis, de bourgeois ou de commerçants ou encore des édifices publics - mairie, église, halle, école - dont on veut affirmer le statut.

► **Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.**

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels

Les menuiseries des portes et des fenêtres ainsi que les volets extérieurs sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale globale des constructions. Elles sont traditionnellement en bois, un matériau durable qui est techniquement et esthétiquement le plus compatible avec le bâti ancien. Sauf pour certaines annexes, bâtiments ou constructions très modestes, les menuiseries étaient toujours peintes par souci de protection et d'embellissement. Tout comme pour la pierre apparente, la généralisation du « ton bois » est une mode récente et peu adaptée.

Excepté en cas de baie de petite dimension, les fenêtres sont à deux vantaux. Le découpage des vitrages en carreaux par des petits bois participe au dessin de la façade. Aux fenêtres divisées en petits carreaux au XVIIIe siècle succèdent, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, une division en trois ou quatre carreaux par vantail. La finesse des profils et le détail des moulures ajoutent au caractère des menuiseries. Au XXe siècle, le dessin des menuiseries s'enrichit et se complexifie, accompagnant un agrandissement et une diversification du format des baies.

Les volets sont complémentaires des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade. Ils rythment et lui

apportent souvent des touches de couleur. En fonction de la largeur de la fenêtre, ils sont constitués d'un seul ou de deux battants. En ville comme dans les campagnes, on observe le plus fréquemment des volets pleins. Les volets « persiennés » sont associés à des immeubles ou des maisons urbaines.

Les portes anciennes sont en général liées à l'architecture et à l'époque de construction de l'édifice. Sur la maison, la porte d'entrée est fréquemment l'élément le plus travaillé d'une façade, traduisant le goût d'une époque et la richesse du propriétaire. Un grand soin était apporté aux éléments de serrurerie : pentures, serrures, boutons et heurtoirs de porte... A partir du XIXe siècle se développe le vitrage en imposte pour permettre d'éclairer l'entrée. A partir du XXe s., le vitrage partiel des portes se généralise.

► **Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.**

Les granges-étables, un patrimoine unique

Le XIXème siècle voit évoluer les pratiques agricoles, notamment celles de l'élevage. Ce dernier s'intensifie et se développe en s'orientant vers l'affouragement. Le stockage d'importantes quantités de foin est permis par l'adoption, d'abord en Ségala, d'un type de grange-étable dit à superposition emprunté au Cantal tout proche. L'étable où logent les bêtes est surmontée d'un vaste étage sous toiture dédié au fenil. Ces granges profitent souvent habilement de la déclivité du terrain pour permettre un accès de plain-pied aux deux niveaux. Sur le terrain plat, le fenil est accessible par une rampe maçonnée en pente douce carrossable.

Les granges sont peu fréquemment enduites, favorisant une meilleure perméabilité des maçonneries à l'air et une meilleure « ventilation » des étables.

► **Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.**

DES MARQUEURS VEGETAUX

La forte dimension agricole du territoire trouve une de ses expressions dans des pratiques végétales issues de l'adaptation aux terroirs variés qui composent la Communauté de communes. Certains végétaux ou certaines formes végétales plus ou moins spécifiques contribuent à affirmer l'identité du territoire.

Le noyer, arbre fruitier emblématique, est présent partout où les sols sont suffisamment épais et où le climat est suffisamment clément. Cette essence nourricière à la silhouette trapue signalée par un houppier en demie boule était traditionnellement alignée le long des routes et des chemins, plantée en verger ou de manière isolée dans les champs. L'autre fruitier traditionnellement le plus répandu était le prunier, notamment la variété 'Saint-Antonin', plantée en haie aux abords des hameaux et des mas ou aux limites des jardins.

Le motif de la vigne qui fut aussi une culture emblématique largement diffusée à la fin du XIXe siècle avant l'effondrement consécutif à l'épidémie de

phylloxera s'est maintenu grâce aux treilles qui agrémentent les façades des maisons, voire de certaines annexes. En plus de ces pratiques domestiques ou agricoles, il faut citer les pratiques urbaines spécifiques, individuelles ou publiques, essentiellement nées au tournant des XIXe et XXe siècles : platanes, marronniers, glycines...

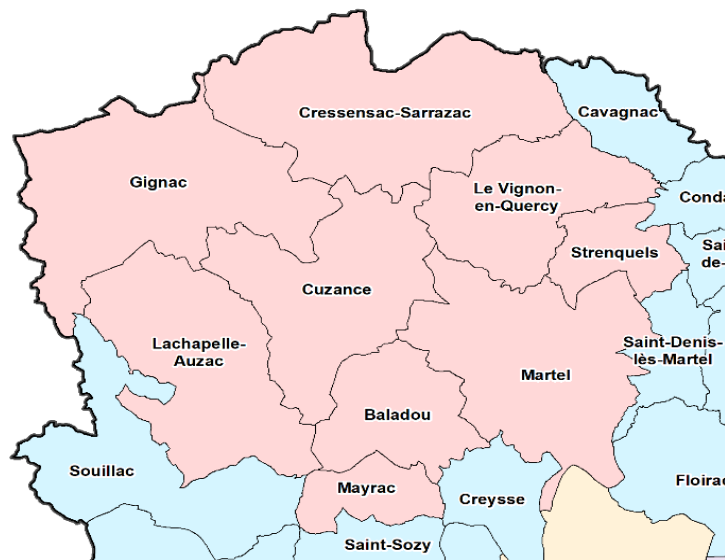
Aux abords des ensembles bâtis, les essences locales spontanées sont utilisées pour clore les parcelles, apporter de l'ombre, etc., chaque entité paysagère possédant une gamme spécifique.

➤ *Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui*

LE CAUSSE DE MARTEL

Un plateau criblé de dolines et de dépressions

Limité au sud par la vallée de la Dordogne et à l'est par la vallée de la Tourmente, le Causse de Martel se prolonge vers le nord dans le département de la Corrèze. Le paysage de ce plateau se différencie du Causse de Gramat par une minéralité moins marquée, des espaces agricoles moins morcelés et localement plus fertiles ainsi qu'un relief systématiquement modelé par les dépressions karstiques – dolines et ouvalas – construisant l'image d'une houle de cultures et de forêts. Les grandes dépressions en cuvette de sa marge sud accueillent des sols relativement épais, notamment propres à la culture de céréales et de noyers, dont certaines sont irriguées.



Carte administrative du Causse de Martel

- **Les caractéristiques patrimoniales du Causse de Martel :**

Les mas isolés sont moins nombreux que sur le Causse de Gramat et se regroupent préférentiellement en hameaux. L'architecture participe à identifier le Causse de Martel, notamment les toitures qui sont massivement recouvertes d'ardoise fine à la toute fin du XIXe s. et au début du XXe s. lors de l'enrichissement du territoire porté par la culture et le commerce de la truffe.

- **Les éléments remarquables :**

- **Matériaux**

- Murs en pierre brute hourdée (Calcaire et calcaire gréseux, grès, pierres issues de carrières de proximité ou en réemploi)
- Murs en pierre équarrie (pierre de taille régulière, de couleurs claire)
- Murs en pierre sèche
- Maçonneries de pierres dans les angles
- Pans de bois
- Teinte de la pierre plus claire
- Tuiles plates 40 à 50 au m2 ou tuiles Marseille ou losangée mais aussi lauze, ardoise
- Couvertures en ardoise fine associée à des arêtières et des faîtages en zinguerie et des épis en métal
- Croupes, demi-croupe et coyaux en toiture
- Pan coupé fréquent
- Pour les maisons bourgeoises, 4 pans fréquents
- Arcs brisés
- Volets battants en bois obligatoires sur les constructions neuves (hors réhabilitation granges qui elles n'ont pas vocation)
- Fenêtres à meneaux

- **Bâti**

- Unité architecturale, l'espace public ouvert (les coudercs) des hameaux (Sarrazac...)
- Monolithes des puits et des entrées de champs



- Toiture à la Philibert de l'Orme
- Murets de pierres sèches en limite de parcelles
- Gariotes et caselles, four à pain, croix de mission, travail à ferrer, bascule, entourage d'arbre maçonnés pour s'asseoir caractéristique de la vocation communautaire des coudercs
- Pigeonniers-tourelles / bolets



- Granges à superposition type Limousin (photo1)



- Habitat « post guerre de Cent ans » (photo 2)

➤ **Végétaux Cf paragraphe 3.1.9, liste des essences végétales**

- Chênes et genévriers
- Fougères et châtaigniers
- Forte dominante des chênes pubescents et pelouses sèches
- Présence non négligeable de truffières et noyeraies - Robinier marronniers

● **Photothèque illustrative :**



Dolines

Cauvaldor

PLUiH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT ECRIT - VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025
**3.1.6 : LIVRET UNITES PAYSAGERES :
LIMARGUE**

- **INTRODUCTION GENERALE**

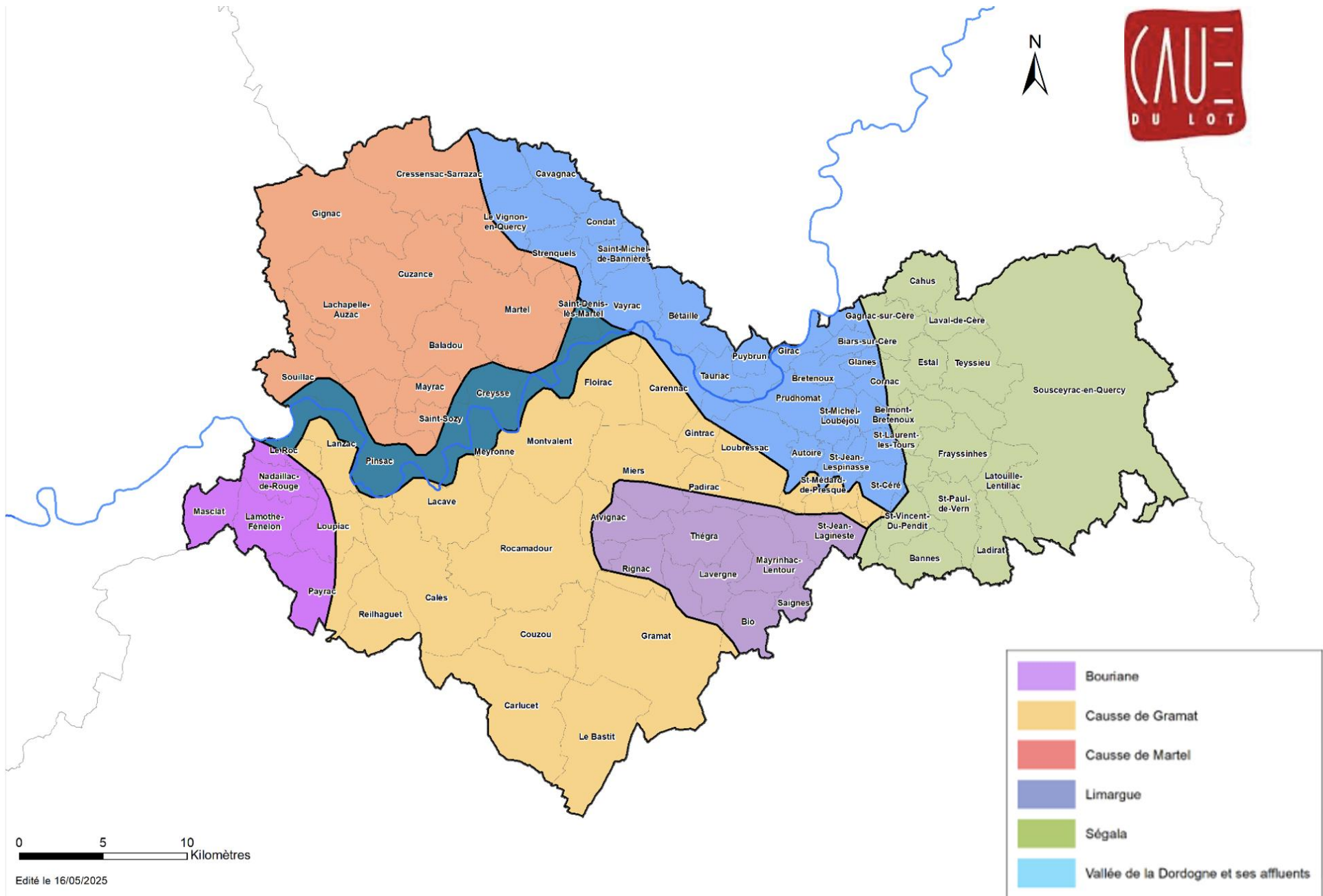
Ce livret se compose de 6 unités paysagères : la Bouriane, le causse de Gramat, le causse de Martel, le Limargue, le Ségala et la vallée de la Dordogne. Il est un guide à destination des porteurs de projet.

Les éléments présentés sont issus d'un travail conjoint élaboré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE). Il est aussi fait référence à d'autres sources, notamment celles du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR).

➤ **Des indicateurs (phrases en rouge) mettent en exergue les points clés à prendre en considération.**

Chaque livret présente les caractéristiques patrimoniales de l'entité et les éléments remarquables (matériaux, bâtis et végétaux) auxquelles il conviendra de s'inspirer.

La carte ci-dessous est donnée à titre illustratif car elle s'affranchit des limites administratives pour adopter les contours propres des unités paysagères définies. C'est ainsi qu'une commune peut se retrouver sous l'influence de plusieurs unités paysagères.



• PRESENTATION COMMUNE A TOUTES LES UNITES PAYSAGERES

UN SOCLE NATUREL SOURCE DE DIVERSITE

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

Géomorphologie et géologie sont un socle essentiel à une diversité souvent dépeinte. A l'est, les reliefs énergiques du premier palier du Massif Central s'inscrivent dans des roches cristallines issues des entrailles de la terre : micaschistes, gneiss et granites du Ségala. A l'ouest, la frange orientale du Bassin aquitain reçoit des roches sédimentaires variées qui témoignent d'un passé maritime reculé : calcaires des causses, calcaires gréseux, grès, marnes et argiles du Limargue et des franges septentrionales des causses.

Entaillant ici franchement la roche ou bien attardant là leur cours dans une plaine, la Dordogne et ses principaux affluents constituent un véritable trait d'union entre les différents paysages. Les eaux vives du Ségala courent en un réseau dense de ruisseaux et de rus qui alimentent les deux affluents principaux de la Dordogne : la Cère et la Bave. Dans le Limargue, les sols argileux imperméables accueillent de courts ruisseaux qui disparaissent dans les profondeurs du sous-sol au contact du causse de Gramat avant de resurgir dans les vallées de la Dordogne ou de l'Ouyse.

Un carrefour naturel

Ailleurs, des affluents directs de la Dordogne irriguent le territoire et en modèlent le relief.

Véritable carrefour biogéographique et climatique, la communauté de communes bénéficie d'influences multiples dont attestent des milieux naturels et des couverts végétaux variés. Tandis que sur l'ensemble du territoire l'influence atlantique domine, une influence montagnarde se fait sentir descendant du nord-est depuis le Cantal et, favorisée par le sous-sol perméable des causses et des expositions chaleureuses, une influence méditerranéenne remonte depuis le sud. Le cortège végétal accompagnant les nombreux cours d'eau et zones humides élargit une palette déjà plurielle.

► **La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la communauté de communes.**

UNE LONGUE HISTOIRE

Les paysages de la Communauté de communes conservent les traces de projets anciens qui ont agencé et aménagé durablement l'espace au fil des siècles. Au confins du Quercy, aux portes de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord, les paysages se nourrissent des contributions d'époques plus ou moins anciennes.

De solides fondations médiévales

Au Moyen-Âge, le territoire est en partie sous l'influence de puissances civiles ou religieuses établies en Limousin : la puissante et prospère vicomté de Turenne s'y étend très largement et les abbayes de Tulle, de Beaulieu et d'Obazine y ont de nombreuses possessions. Parmi les motifs qui composent le paysage actuel, ceux hérités du Moyen-Âge sont marquants. De cette époque, le territoire conserve sa trame urbaine. Les bourgs et villages conservent de nombreux vestiges des bâtiments aux maçonneries soignées, percées de baies en arcs brisés. Les silhouettes emblématiques des villages et des châteaux perchés confèrent aux paysages une dimension « épique ». La fin du Moyen-Âge voit s'effondrer une population affligée par les effets de la guerre de Cent-ans, les épidémies et les famines. A l'issue de cette période, au XVe siècle, le territoire est lentement relevé grâce à l'apport de colons que les puissances locales attirent de territoires quercynois épargnés ou bien de l'Auvergne, du Rouergue, voire des Pyrénées. Cette reconquête se perçoit aujourd'hui dans l'architecture médiévale « modernisée », dans la structure du parcellaire qui organise encore le paysage aujourd'hui et aussi dans les établissements ruraux dispersés sur les causses à l'occasion de contrats de remise en culture des terres initiés par des seigneurs locaux.

➤ ***Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.***

L'essor rural du XIXe siècle

L'accession progressive des cultivateurs à la propriété initiée dès le XVe siècle, puis, plus tard au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, les progrès agronomiques et l'amélioration générale des conditions de vie contribuent à l'essor des campagnes. La démographie progresse jusqu'à atteindre un maximum entre 1820 et 1880. Les sociétés rurales développent des savoir-faire et des cultures de l'aménagement et architecturales en lien direct avec les terroirs naturels qu'elles occupent, en renforçant leurs identités respectives.

L'explosion de la population conduit les paysans à s'intéresser au moindre arpent de terre. Le morcellement des terres traduit la densité paysanne de jadis et confère sa dimension « jardinée » aux paysages. Le peuplement se disperse sur l'ensemble du territoire qui se trouve constellé de mas et de hameaux agricoles. Cet épisode s'accompagne d'un défrichement et d'un déboisement généralisé qui connaît alors vraisemblablement son niveau le plus fort.

La crise du phylloxéra, l'exode vers les villes pour alimenter l'industrie et la première Guerre mondiale mettront un coup d'arrêt à cet essor.

Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle

La communauté de communes se caractérise par une absence de pôle urbain majeur. En lieu et place, une série de bourgs animés concentrant activités commerciales, institutions, voire de petites activités industrielles se répartissent sur le territoire. Constitués à partir de noyaux médiévaux souvent très bien conservés, les centres sont revalorisés et embellis, acquérant pour beaucoup d'entre eux leur physionomie actuelle. Les tissus anciens sont aérés ou accompagnés « d'avenues » qui concentrent l'intensité urbaine. Les espaces publics sont agrémentés de plantations régulières. Immeubles ou

maisons cossues à étages dotées d'un rez-de-chaussée commerçant témoignent de la vitalité des bourgs. Passée la première Guerre, les bourgs sont prolongés avec des architectures individuelles au goût du jour, reflétant des courants nationaux adossés à des formes et un vocabulaire ornemental propres. Les bourgs de Saint-Céré, Souillac, Alvignac et des Quatre-Routes-du-Lot en conservent des échantillons représentatifs de grand intérêt.

► ***Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.***

DES ARCHITECTURES RURALES DE TRADITION QUERCYNOISE

Un héritage architectural de premier plan

Le XIXe siècle voit se déployer des architectures remarquables reconnues bien au-delà des frontières communautaires. Ces architectures traditionnelles, paysannes pour l'essentiel, témoignent d'une culture de « bâtir » particulièrement créative fondée sur la valorisation de ressources locales. Les formes sont diverses, adossées à des savoir-faire particuliers, nourries de multiples influences et caractérisées par une grande liberté d'adaptation au contexte et aux besoins et aux envies des maîtres d'ouvrage.

La noblesse qui se dégage de ces architectures est tout autant liée à la volonté d'ostentation de propriétaires désireux de témoigner de leur réussite que d'une continuité avec la tradition seigneuriale médiévale dont les attributs ont été récupérés et reconvertis à mesure que les paysans accédaient à la propriété et s'enrichissaient : le logis à l'étage accessible par un escalier extérieur desservant un perron ou bolet, la tour (souvent à usage de pigeonnier ou abritant parfois un escalier) et l'épis de faîtage. Cet élément de décor, traditionnellement en terre cuite ou plus tardivement en métal, orne les toitures des maisons comme celles des constructions agricoles.

► ***Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.***

Des matières témoins des géologiques locales

Extraite à proximité, voire sur le lieu même du chantier, la pierre est le matériau de prédilection des maçonneries des constructions rurales traditionnelles. Différant d'une entité à l'autre, le matériau contribue à distinguer l'architecture de chacune d'elles. Sur les causses, en Limargue et en Bouriane, les calcaires sont légion. Leurs textures et leurs couleurs diffèrent pourtant, allant, par exemple, du gris beige froid sur les causses au jaune doré en Limargue ou en Bouriane. Le Ségala se distingue par l'emploi de roches cristallines aux teintes puisant dans un camaïeu de gris plus ou moins sombres et de beiges plus ou moins réchauffés.

► ***La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.***

Des architectures d'enduit

Les murs des logis ruraux comme ceux des maisons urbaines recevaient traditionnellement un enduit, inscrivant l'architecture du territoire dans une culture très ancienne remontant à l'Antiquité occidentale. Pour des raisons à la fois économiques et pratiques, les annexes agricoles sont moins fréquemment enduites. La pierre systématiquement apparente est une mode récente. L'enduit témoigne du soin apporté à la finition des constructions. Protecteur, il embellit et singularise aussi les façades avec ses tonalités colorées par les terres ou les sables locaux. Il porte traditionnellement un décor de bandeaux peints au lait de chaux blanc soulignant la corniche du toit, les encadrements de baie ou les chaînages d'angle des maçonneries. Des enduits uniformément badigeonnés en blanc éclairent le mur d'un bolet ou bien signalent un pigeonnier ou son étage d'envol.

► ***Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.***

Les toitures, un motif architectural diversifié

Le toit est l'ouvrage d'architecture traditionnelle qui connaît la plus grande diversité. Pour autant, les fortes pentes sont majoritaires et les toitures à quatre eaux particulièrement représentées. L'exploitation des gisements d'argile présents sur tout le territoire a favorisé les tuiles en terre cuite. Tuiles plates et canal sont les plus anciennes, puis viennent les tuiles à emboîtement dites « marseillaises » (souvent qualifiées de mécaniques). Ces dernières sont associées à des éléments de décor moulés enrichissant les bâtiments remaniés ou construits du début au milieu du XXe s (antéfixes, épis, tuiles de rives, etc.).

Depuis le secteur d'Allasac en Corrèze, l'ardoise fine diffuse largement sur le territoire, profitant du développement des axes ferroviaires au XIXe s. Elle couvre les maisons et les annexes de cultivateurs enrichis, de bourgeois ou de commerçants ou encore des édifices publics - mairie, église, halle, école - dont on veut affirmer le statut.

► ***Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.***

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels

Les menuiseries des portes et des fenêtres ainsi que les volets extérieurs sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale globale des constructions. Elles sont traditionnellement en bois, un matériau durable qui est techniquement et esthétiquement le plus compatible avec le bâti ancien. Sauf pour certaines annexes, bâtiments ou constructions très modestes, les menuiseries étaient toujours peintes par souci de protection et d'embellissement. Tout comme pour la pierre apparente, la généralisation du « ton bois » est une mode récente et peu adaptée.

Excepté en cas de baie de petite dimension, les fenêtres sont à deux vantaux. Le découpage des vitrages en carreaux par des petits bois participe au dessin de la façade. Aux fenêtres divisées en petits carreaux au XVIIIe siècle succèdent, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, une division en trois ou quatre carreaux par vantail. La finesse des profils et le détail des moulures ajoutent au caractère des menuiseries. Au XXe siècle, le dessin des

menuiseries s'enrichit et se complexifie, accompagnant un agrandissement et une diversification du format des baies.

Les volets sont complémentaires des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade. Ils rythment et lui apportent souvent des touches de couleur. En fonction de la largeur de la fenêtre, ils sont constitués d'un seul ou de deux battants. En ville comme dans les campagnes, on observe le plus fréquemment des volets pleins. Les volets « persiennés » sont associés à des immeubles ou des maisons urbaines.

Les portes anciennes sont en général liées à l'architecture et à l'époque de construction de l'édifice. Sur la maison, la porte d'entrée est fréquemment l'élément le plus travaillé d'une façade, traduisant le goût d'une époque et la richesse du propriétaire. Un grand soin était apporté aux éléments de serrurerie : pentures, serrures, boutons et heurtoirs de porte... A partir du XIXe siècle se développe le vitrage en imposte pour permettre d'éclairer l'entrée. A partir du XXe s., le vitrage partiel des portes se généralise.

► **Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.**

Les granges-étables, un patrimoine unique

Le XIXème siècle voit évoluer les pratiques agricoles, notamment celles de l'élevage. Ce dernier s'intensifie et se développe en s'orientant vers l'affouragement. Le stockage d'importantes quantités de foin est permis par l'adoption, d'abord en Ségala, d'un type de grange-étable dit à superposition emprunté au Cantal tout proche. L'étable où logent les bêtes est surmontée d'un vaste étage sous toiture dédié au fenil. Ces granges profitent souvent habilement de la déclivité du terrain pour permettre un accès de plain-pied aux deux niveaux. Sur le terrain plat, le fenil est accessible par une rampe maçonnée en pente douce carrossable.

Les granges sont peu fréquemment enduites, favorisant une meilleure perméabilité des maçonneries à l'air et une meilleure « ventilation » des étables.

► **Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.**

DES MARQUEURS VEGETAUX

La forte dimension agricole du territoire trouve une de ses expressions dans des pratiques végétales issues de l'adaptation aux terroirs variés qui composent la Communauté de communes. Certains végétaux ou certaines formes végétales plus ou moins spécifiques contribuent à affirmer l'identité du territoire.

Le noyer, arbre fruitier emblématique, est présent partout où les sols sont suffisamment épais et où le climat est suffisamment clément. Cette essence nourricière à la silhouette trapue signalée par un houppier en demie boule était traditionnellement alignée le long des routes et des chemins, plantée

en verger ou de manière isolée dans les champs. L'autre fruitier traditionnellement le plus répandu était le prunier, notamment la variété 'Saint-Antonin', plantée en haie aux abords des hameaux et des mas ou aux limites des jardins.

Le motif de la vigne qui fut aussi une culture emblématique largement diffusée à la fin du XIXe siècle avant l'effondrement consécutif à l'épidémie de phylloxera s'est maintenu grâce aux treilles qui agrémentent les façades des maisons, voire de certaines annexes. En plus de ces pratiques domestiques ou agricoles, il faut citer les pratiques urbaines spécifiques, individuelles ou publiques, essentiellement nées au tournant des XIXe et XXe siècles : platanes, marronniers, glycines...

Aux abords des ensembles bâtis, les essences locales spontanées sont utilisées pour clore les parcelles, apporter de l'ombre, etc., chaque entité paysagère possédant une gamme spécifique.

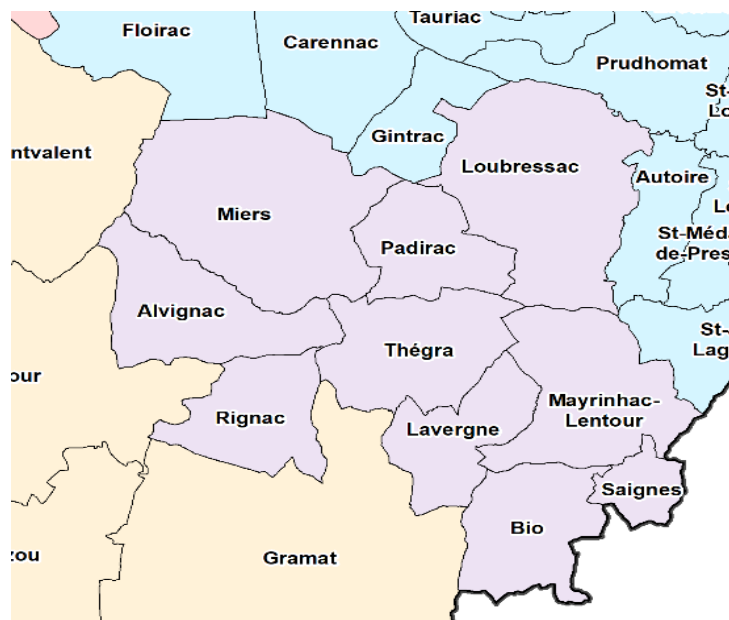
► *Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui*

LE LIMARGUE

Bocage verdoyant entre Causse et Ségala

Bande marno-calcaire de 7 à 10 km de large pénétrant le causse de Gramat le long de la faille géologique de Padirac, le Limargue est traditionnellement un terroir de polyculture fondée sur l'élevage. Appelés terreforts, ses terrains lourds mais riches en eau et fertiles sont « mobiles » et sont stabilisés par un bocage et des prairies. Le Limargue fait figure de campagne généreuse avec ses productions agricoles variées et ses architectures opulentes aux maçonneries de calcaires gréseux dorés à roux et aux couvertures de tuiles rouge bruni. Plus qu'ailleurs se présente un paysage jardiné dont le caractère est renforcé par la présence massive de fruitiers, notamment des noyers.

Le paysage est structuré par la succession de vallons bocagers bien préservés où les rideaux de chênes alternent avec les vergers de noyers et les prairies humides ponctuées de saules blancs isolés. Les nombreux mas et hameaux agricoles sont implantés soit en position dominante sur les reliefs séparant les vallons, soit près des cours d'eau, mais toujours sur des terrains à l'abri de l'humidité et des crues.



Carte administrative du Limargue

- **Les caractéristiques patrimoniales de la Limargue :**

La série de bourgs et de petites cités marchandes qui s’y échelonne présente encore aujourd’hui les témoins d’architectures et d’espaces publics commerciaux (halles, échoppes, mercadial...).

On y retrouve des calcaires gréseux et les grès ocres sur les façades des bâtis couverts en tuiles plates parfois ennoblis par des toitures à la Mansart. Les maisons rurales s’enrichissent d’un vocabulaire de ferronnerie : tonnelles, support de treille, balustrade, clôtures et portails empruntés à une architecture bourgeoise urbaine.

Les granges agrémentées d’un pigeonnier en pignon sont une spécificité de la Limargue, comme les maisons de vigne.

- **Les éléments remarquables :**

- **Matériaux**

- Murs en pierre brute hourdée (Calcaire et calcaire gréseux, grès, pierres issues de carrières de proximité ou en réemploi)



- Four en lauze de calcaire gréseux et calcaire froid

- Murs en pierre équarrie (pierre de taille régulière, de couleurs claires)

- Murs en pierre brute hourdée (Calcaire et calcaire gréseux, grès, pierres issues de carrières de proximité ou en réemploi)

-

- Maçonnerie en calcaire gréseux
- Façades : gris/beige/sable
- Pan de bois avec mortier de terre ocre
- Toitures en tuile plate avec forte diffusion des quatre eaux, épis de faîtage en pierre « ouvragé »
- Menuiseries : ton bois, gris, gris/bleu ou lie de vin



➤ **Bâti**

- Architectures début XXème à Alvignac
- Toits à comble brisé (« à la Mansart »)



- Pigeonniers-tourelles sur les pignons des granges

➤ **Végétaux Cf paragraphe 3.1.9, liste des essences végétales**

- Paysages bocager et herbager
- Végétation importante et touffue

- Marais de Bonnefont à Mayrinhac-Lentour (zone humide remarquable)
- Présence de peupleraies et noyeraies



● **Photothèque illustrative :**



Cauvaldor

PLUi H

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT ECRIT - VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025

3.1.7 : LIVRET UNITE PAYSAGERE : SEGALA

- **INTRODUCTION GENERALE**

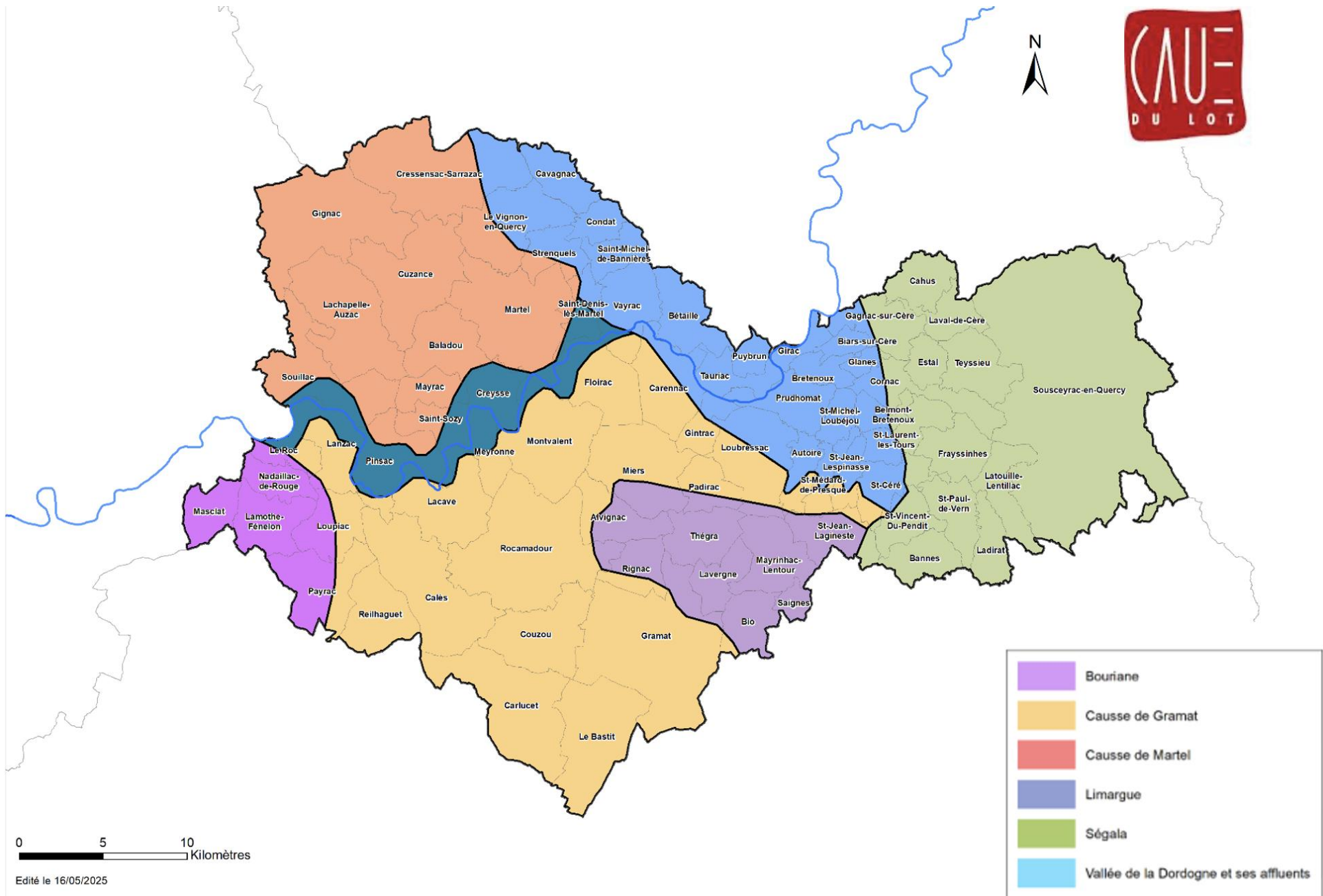
Ce livret se compose de 6 unités paysagères : la Bouriane, le causse de Gramat, le causse de Martel, le Limargue, le Ségala et la vallée de la Dordogne. Il est un guide à destination des porteurs de projet.

Les éléments présentés sont issus d'un travail conjoint élaboré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE). Il est aussi fait référence à d'autres sources, notamment celles du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR).

➤ **Des indicateurs (phrases en rouge) mettent en exergue les points clés à prendre en considération.**

Chaque livret présente les caractéristiques patrimoniales de l'entité et les éléments remarquables (matériaux, bâtis et végétaux) auxquelles il conviendra de s'inspirer.

La carte ci-dessous est donnée à titre illustratif car elle s'affranchit des limites administratives pour adopter les contours propres des unités paysagères définies. C'est ainsi qu'une commune peut se retrouver sous l'influence de plusieurs unités paysagères.



• PRESENTATION COMMUNE A TOUTES LES UNITES PAYSAGERES

UN SOCLE NATUREL SOURCE DE DIVERSITE

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

Géomorphologie et géologie sont un socle essentiel à une diversité souvent dépeinte. A l'est, les reliefs énergiques du premier palier du Massif Central s'inscrivent dans des roches cristallines issues des entrailles de la terre : micaschistes, gneiss et granites du Ségala. A l'ouest, la frange orientale du Bassin aquitain reçoit des roches sédimentaires variées qui témoignent d'un passé maritime reculé : calcaires des causses, calcaires gréseux, grès, marnes et argiles du Limargue et des franges septentrionales des causses.

Entaillant ici franchement la roche ou bien attendant là leur cours dans une plaine, la Dordogne et ses principaux affluents constituent un véritable trait d'union entre les différents paysages. Les eaux vives du Ségala courent en un réseau dense de ruisseaux et de rus qui alimentent les deux affluents principaux de la Dordogne : la Cère et la Bave. Dans le Limargue, les sols argileux imperméables accueillent de courts ruisseaux qui disparaissent dans les profondeurs du sous-sol au contact du causse de Gramat avant de resurgir dans les vallées de la Dordogne ou de l'Ouyse.

Un carrefour naturel

Ailleurs, des affluents directs de la Dordogne irriguent le territoire et en modèlent le relief.

Véritable carrefour biogéographique et climatique, la communauté de communes bénéficie d'influences multiples dont attestent des milieux naturels et des couverts végétaux variés. Tandis que sur l'ensemble du territoire l'influence atlantique domine, une influence montagnarde se fait sentir descendant du nord-est depuis le Cantal et, favorisée par le sous-sol perméable des causses et des expositions chaleureuses, une influence méditerranéenne remonte depuis le sud. Le cortège végétal accompagnant les nombreux cours d'eau et zones humides élargit une palette déjà plurielle.

➤ ***La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la Communauté de communes.***

UNE LONGUE HISTOIRE

Les paysages de la Communauté de communes conservent les traces de projets anciens qui ont agencé et aménagé durablement l'espace au fil des siècles. Au confins du Quercy, aux portes de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord, les paysages se nourrissent des contributions d'époques plus ou moins anciennes.

De solides fondations médiévales

Au Moyen-Âge, le territoire est en partie sous l'influence de puissances civiles ou religieuses établies en Limousin : la puissante et prospère vicomté de Turenne s'y étend très largement et les abbayes de Tulle, de Beaulieu et d'Obazine y ont de nombreuses possessions. Parmi les motifs qui composent le paysage actuel, ceux hérités du Moyen-Âge sont marquants. De cette époque, le territoire conserve sa trame urbaine. Les bourgs et villages conservent de nombreux vestiges des bâtiments aux maçonneries soignées, percées de baies en arcs brisés. Les silhouettes emblématiques des villages et des châteaux perchés confèrent aux paysages une dimension « épique ». La fin du Moyen-Âge voit s'effondrer une population affligée par les effets de la guerre de Cent-ans, les épidémies et les famines. A l'issue de cette période, au XVe siècle, le territoire est lentement relevé grâce à l'apport de colons que les puissances locales attirent de territoires quercynois épargnés ou bien de l'Auvergne, du Rouergue, voire des Pyrénées. Cette reconquête se perçoit aujourd'hui dans l'architecture médiévale « modernisée », dans la structure du parcellaire qui organise encore le paysage aujourd'hui et aussi dans les établissements ruraux dispersés sur les causses à l'occasion de contrats de remise en culture des terres initiés par des seigneurs locaux.

► ***Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.***

L'essor rural du XIXe siècle

L'accession progressive des cultivateurs à la propriété initiée dès le XVe siècle, puis, plus tard au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, les progrès agronomiques et l'amélioration générale des conditions de vie contribuent à l'essor des campagnes. La démographie progresse jusqu'à atteindre un maximum entre 1820 et 1880. Les sociétés rurales développent des savoir-faire et des cultures de l'aménagement et architecturales en lien direct avec les terroirs naturels qu'elles occupent, en renforçant leurs identités respectives.

L'explosion de la population conduit les paysans à s'intéresser au moindre arpent de terre. Le morcellement des terres traduit la densité paysanne de jadis et confère sa dimension « jardinée » aux paysages. Le peuplement se disperse sur l'ensemble du territoire qui se trouve constellé de mas et de hameaux agricoles. Cet épisode s'accompagne d'un défrichement et d'un déboisement généralisé qui connaît alors vraisemblablement son niveau le plus fort.

La crise du phylloxéra, l'exode vers les villes pour alimenter l'industrie et la première Guerre mondiale mettront un coup d'arrêt à cet essor.

Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle

La communauté de communes se caractérise par une absence de pôle urbain majeur. En lieu et place, une série de bourgs animés concentrant activités commerciales, institutions, voire de petites activités industrielles se répartissent sur le territoire. Constitués à partir de noyaux médiévaux souvent très bien conservés, les centres sont revalorisés et embellis, acquérant pour beaucoup d'entre eux leur physionomie actuelle. Les tissus anciens sont aérés ou accompagnés « d'avenues » qui concentrent l'intensité urbaine. Les espaces publics sont agrémentés de plantations régulières. Immeubles ou maisons cossues à étages dotées d'un rez-de-chaussée commerçant témoignent de la vitalité des bourgs. Passée la première Guerre, les bourgs sont

prolongés avec des architectures individuelles au goût du jour, reflétant des courants nationaux adossés à des formes et un vocabulaire ornemental propres. Les bourgs de Saint-Céré, Souillac, Alvignac et des Quatre-Routes-du-Lot en conservent des échantillons représentatifs de grand intérêt.

➤ *Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.*

DES ARCHITECTURES RURALES DE TRADITION QUERCYNOISE

Un héritage architectural de premier plan

Le XIXe siècle voit se déployer des architectures remarquables reconnues bien au-delà des frontières communautaires. Ces architectures traditionnelles, paysannes pour l'essentiel, témoignent d'une culture de « bâtir » particulièrement créative fondée sur la valorisation de ressources locales. Les formes sont diverses, adossées à des savoir-faire particuliers, nourries de multiples influences et caractérisées par une grande liberté d'adaptation au contexte et aux besoins et aux envies des maîtres d'ouvrage.

La noblesse qui se dégage de ces architectures est tout autant liée à la volonté d'ostentation de propriétaires désireux de témoigner de leur réussite que d'une continuité avec la tradition seigneuriale médiévale dont les attributs ont été récupérés et reconvertis à mesure que les paysans accédaient à la propriété et s'enrichissaient : le logis à l'étage accessible par un escalier extérieur desservant un perron ou bolet, la tour (souvent à usage de pigeonnier ou abritant parfois un escalier) et l'épis de faîtage. Cet élément de décor, traditionnellement en terre cuite ou plus tardivement en métal, orne les toitures des maisons comme celles des constructions agricoles.

➤ *Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.*

Des matières témoins des géologiques locales

Extraite à proximité, voire sur le lieu même du chantier, la pierre est le matériau de prédilection des maçonneries des constructions rurales traditionnelles. Différant d'une entité à l'autre, le matériau contribue à distinguer l'architecture de chacune d'elles. Sur les causses, en Limargue et en Bouriane, les calcaires sont légion. Leurs textures et leurs couleurs diffèrent pourtant, allant, par exemple, du gris beige froid sur les causses au jaune doré en Limargue ou en Bouriane. Le Ségala se distingue par l'emploi de roches cristallines aux teintes puisant dans un camaïeu de gris plus ou moins sombres et de beiges plus ou moins réchauffés.

➤ *La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.*

Des architectures d'enduit

Les murs des logis ruraux comme ceux des maisons urbaines recevaient traditionnellement un enduit, inscrivant l'architecture du territoire dans une culture très ancienne remontant à l'Antiquité occidentale. Pour des raisons à la fois économiques et pratiques, les annexes agricoles sont moins fréquemment enduites. La pierre systématiquement apparente est une mode récente. L'enduit témoigne du soin apporté à la finition des constructions. Protecteur, il embellit et singularise aussi les façades avec ses tonalités colorées par les terres ou les sables locaux. Il porte traditionnellement un décor de bandeaux peints au lait de chaux blanc soulignant la corniche du toit, les encadrements de baie ou les chaînages d'angle des maçonneries. Des enduits uniformément badigeonnés en blanc éclairent le mur d'un bolet ou bien signalent un pigeonnier ou son étage d'envol.

► ***Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.***

Les toitures, un motif architectural diversifié

Le toit est l'ouvrage d'architecture traditionnelle qui connaît la plus grande diversité. Pour autant, les fortes pentes sont majoritaires et les toitures à quatre eaux particulièrement représentées. L'exploitation des gisements d'argile présents sur tout le territoire a favorisé les tuiles en terre cuite. Tuiles plates et canal sont les plus anciennes, puis viennent les tuiles à emboîtement dites « marseillaises » (souvent qualifiées de mécaniques). Ces dernières sont associées à des éléments de décor moulés enrichissant les bâtiments remaniés ou construits du début au milieu du XXe s (antéfixes, épis, tuiles de rives, etc.).

Depuis le secteur d'Allasac en Corrèze, l'ardoise fine diffuse largement sur le territoire, profitant du développement des axes ferroviaires au XIXe s. Elle couvre les maisons et les annexes de cultivateurs enrichis, de bourgeois ou de commerçants ou encore des édifices publics - mairie, église, halle, école - dont on veut affirmer le statut.

► ***Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.***

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels

Les menuiseries des portes et des fenêtres ainsi que les volets extérieurs sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale globale des constructions. Elles sont traditionnellement en bois, un matériau durable qui est techniquement et esthétiquement le plus compatible avec le bâti ancien. Sauf pour certaines annexes, bâtiments ou constructions très modestes, les menuiseries étaient toujours peintes par souci de protection et d'embellissement. Tout comme pour la pierre apparente, la généralisation du « ton bois » est une mode récente et peu adaptée.

Excepté en cas de baie de petite dimension, les fenêtres sont à deux vantaux. Le découpage des vitrages en carreaux par des petits bois participe au dessin de la façade. Aux fenêtres divisées en petits carreaux au XVIIIe siècle succèdent, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, une division en trois ou quatre carreaux par vantail. La finesse des profils et le détail des moulures ajoutent au caractère des menuiseries. Au XXe siècle, le dessin des menuiseries s'enrichit et se complexifie, accompagnant un agrandissement et une diversification du format des baies.

Les volets sont complémentaires des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade. Ils rythment et lui apportent souvent des touches de couleur. En fonction de la largeur de la fenêtre, ils sont constitués d'un seul ou de deux battants. En ville comme dans les campagnes, on observe le plus fréquemment des volets pleins. Les volets « persiennés » sont associés à des immeubles ou des maisons urbaines.

Les portes anciennes sont en général liées à l'architecture et à l'époque de construction de l'édifice. Sur la maison, la porte d'entrée est fréquemment l'élément le plus travaillé d'une façade, traduisant le goût d'une époque et la richesse du propriétaire. Un grand soin était apporté aux éléments de serrurerie : pentures, serrures, boutons et heurtoirs de porte... A partir du XIXe siècle se développe le vitrage en imposte pour permettre d'éclairer l'entrée. A partir du XXe s., le vitrage partiel des portes se généralise.

► Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.

Les granges-étables, un patrimoine unique

Le XIXème siècle voit évoluer les pratiques agricoles, notamment celles de l'élevage. Ce dernier s'intensifie et se développe en s'orientant vers l'affouragement. Le stockage d'importantes quantités de foin est permis par l'adoption, d'abord en Ségala, d'un type de grange-étable dit à superposition emprunté au Cantal tout proche. L'étable où logent les bêtes est surmontée d'un vaste étage sous toiture dédié au fenil. Ces granges profitent souvent habilement de la déclivité du terrain pour permettre un accès de plain-pied aux deux niveaux. Sur le terrain plat, le fenil est accessible par une rampe maçonnée en pente douce carrossable.

Les granges sont peu fréquemment enduites, favorisant une meilleure perméabilité des maçonneries à l'air et une meilleure « ventilation » des étables.

► Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.

DES MARQUEURS VEGETAUX

La forte dimension agricole du territoire trouve une de ses expressions dans des pratiques végétales issues de l'adaptation aux terroirs variés qui composent la Communauté de communes. Certains végétaux ou certaines formes végétales plus ou moins spécifiques contribuent à affirmer l'identité du territoire.

Le noyer, arbre fruitier emblématique, est présent partout où les sols sont suffisamment épais et où le climat est suffisamment clément. Cette essence nourricière à la silhouette trapue signalée par un houppier en demie boule était traditionnellement alignée le long des routes et des chemins, plantée en verger ou de manière isolée dans les champs. L'autre fruitier traditionnellement le plus répandu était le prunier, notamment la variété 'Saint-

Antonin', plantée en haie aux abords des hameaux et des mas ou aux limites des jardins.

Le motif de la vigne qui fut aussi une culture emblématique largement diffusée à la fin du XIXe siècle avant l'effondrement consécutif à l'épidémie de phylloxera s'est maintenu grâce aux treilles qui agrémentent les façades des maisons, voire de certaines annexes. En plus de ces pratiques domestiques ou agricoles, il faut citer les pratiques urbaines spécifiques, individuelles ou publiques, essentiellement nées au tournant des XIXe et XXe siècles : platanes, marronniers, glycines...

Aux abords des ensembles bâtis, les essences locales spontanées sont utilisées pour clore les parcelles, apporter de l'ombre, etc., chaque entité paysagère possédant une gamme spécifique.

► Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui

LE SEGALA :

Premier palier du Massif Central

L'altitude, les pentes, la fraîcheur relative, les routes en lacets, les hêtraies et les eaux vives confèrent au Ségala une ambiance de montagne. Ces hautes terres largement dédiées à l'élevage bovin et anciennement à la culture de la châtaigne et du seigle annoncent l'Auvergne. Autour de la vallée de la Cère, les secteurs de Cahus, Comiac et Lamativie se rattachent à la Xaintrie, une châtaigneraie qui se déploie en Corrèze et dans le Cantal. Ailleurs, le chevelu des torrents, vifs affluents de la Bave, creuse des vallées peu accessibles, habitées par quelques moulins et entièrement boisées séparant des plateaux agricoles étroits. Caractérisé par un relief rebondi abritant des zones humides, seul le plateau autour de Sousceyrac a une étendue conséquente.



Carte administrative du Ségala

- **Les caractéristiques patrimoniales du Ségala :**

Sur le plan de l'architecture domestique traditionnelle, deux typologies se distinguent : au nord, en Xaintrie en particulier, de hautes toitures couvertes en écaille de schiste, tandis que sur la frange sud les couvertures en tuiles canal renvoient à l'espace méditerranéen. Exploitant le bois de châtaignier, les artisans charpentiers y dotent les constructions d'avant-toits débordants et de balcons.

Les moulins constituent un élément essentiel dans l'identité des pays de basse montagne parcourus de nombreux ruisseaux comme le Ségala. Ils se conforment aux deux grands courants d'influence de l'architecture vernaculaire. Ils sont pour la plupart isolés au fond des gorges.

Le « sécadou » ou séchoir à châtaignes est répandu dans toute la châtaigneraie. Il se présente sous la forme d'un bâtiment modeste de proportion légèrement plus haute que les porcheries avec deux ouvertures superposées sur le pignon, l'une pour les travaux d'enfumage et l'autre pour accéder au plancher perforé du séchoir.



Architecture type Nord



Architecture type Sud

- **Les éléments remarquables :**

- **Matériaux**



- Maçonneries en granit, Maçonneries en schiste, Maçonneries intégrant de la serpentine à Cahus
- Toitures à quatre eaux couvertes en écailles de schiste (Lamativie, Comiac, Sousceyrac, Laval-de-Cère, Cahus)

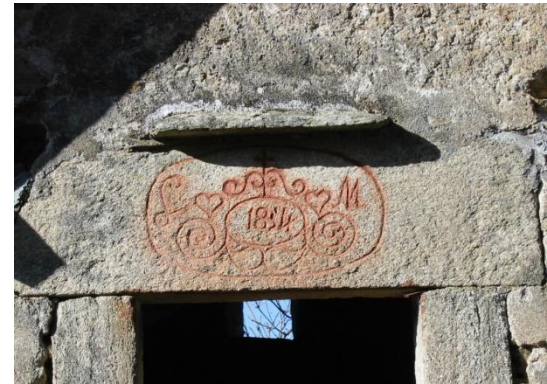


- Toitures couvertes en ardoise épaisse, toiture

- Toitures couvertes de tuiles canal (Sousceyrac)



- Architecture à balcon de bois, avant toit... (Ladirat...)



- Linteaux gravés / sculptés et datés

- Portes à imposte vitrée

- Décors de façade au badigeon

➤ Le bâti

- Granges-étables à porches « monumentalisés »

- Moulins à eaux et petit patrimoine lié à l'eau

- Portails couverts d'entrée de cours de maison ou de ferme



- Sécadou



➤ **Végétaux Cf paragraphe 3.1.9, liste des essences végétales**

- Châtaignier chêne pédonculé, merisier, tremble, hêtre, bouleau
- Résineux (épicéa, douglas, pin laricio, mélèze)
- Houx, fougères, bruyères, etc.
- Landes, zones humides

- Photothèque illustrative :



Cauvaldor

PLUiH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT ECRIT - VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025

**3.1.8 - LIVRET UNITE PAYSAGERE : VALLEE
DE LA DORDOGNE ET SES AFFLUENTS**

- **INTRODUCTION GENERALE**

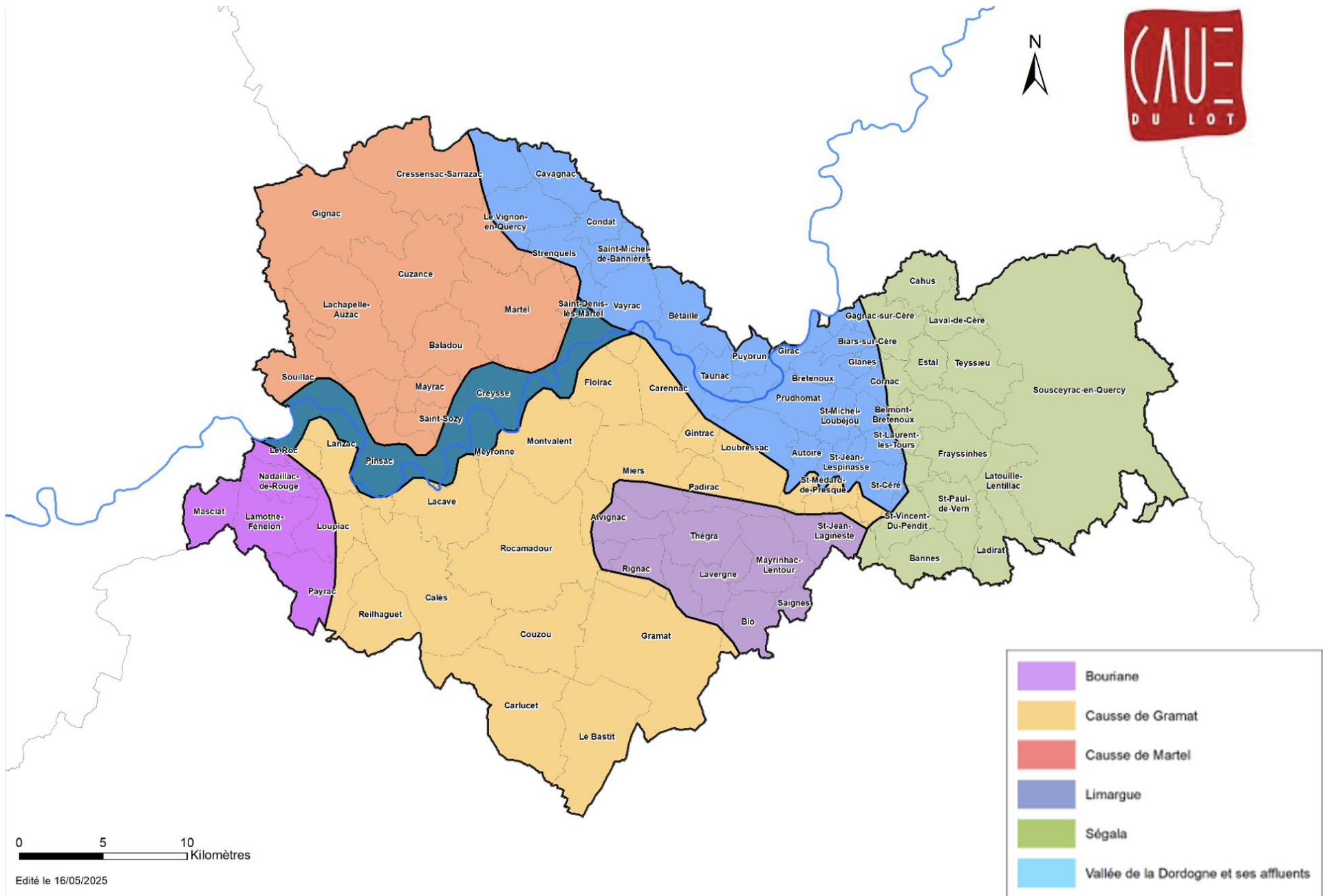
Ce livret se compose de 6 unités paysagères : la Bouriane, le causse de Gramat, le causse de Martel, le Limargue, le Ségala et la vallée de la Dordogne. Il est un guide à destination des porteurs de projet.

Les éléments présentés sont issus d'un travail conjoint élaboré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE). Il est aussi fait référence à d'autres sources, notamment celles du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR).

➤ **Des indicateurs (phrases en rouge) mettent en exergue les points clés à prendre en considération.**

Chaque livret présente les caractéristiques patrimoniales de l'entité et les éléments remarquables (matériaux, bâtis et végétaux) auxquelles il conviendra de s'inspirer.

La carte ci-dessous est donnée à titre illustratif car elle s'affranchit des limites administratives pour adopter les contours propres des unités paysagères définies. C'est ainsi qu'une commune peut se retrouver sous l'influence de plusieurs unités paysagères.



- **PRESENTATION COMMUNE A TOUTES LES UNITES PAYSAGERES**

UN SOCLE NATUREL SOURCE DE DIVERSITE

Un territoire d'interface aux cours d'eau en trait d'union

Géomorphologie et géologie sont un socle essentiel à une diversité souvent dépeinte. A l'est, les reliefs énergiques du premier palier du Massif Central s'inscrivent dans des roches cristallines issues des entrailles de la terre : micaschistes, gneiss et granites du Ségala. A l'ouest, la frange orientale du Bassin aquitain reçoit des roches sédimentaires variées qui témoignent d'un passé maritime reculé : calcaires des causses, calcaires gréseux, grès, marnes et argiles du Limargue et des franges septentrionales des causses.

Entaillant ici franchement la roche ou bien attendant là leur cours dans une plaine, la Dordogne et ses principaux affluents constituent un véritable trait d'union entre les différents paysages. Les eaux vives du Ségala courent en un réseau dense de ruisseaux et de rus qui alimentent les deux affluents principaux de la Dordogne : la Cère et la Bave. Dans le Limargue, les sols argileux imperméables accueillent de courts ruisseaux qui disparaissent dans les profondeurs du sous-sol au contact du causse de Gramat avant de resurgir dans les vallées de la Dordogne ou de l'Ouyse.

Un carrefour naturel

Ailleurs, des affluents directs de la Dordogne irriguent le territoire et en modèlent le relief.

Véritable carrefour biogéographique et climatique, la communauté de communes bénéficie d'influences multiples dont attestent des milieux naturels et des couverts végétaux variés. Tandis que sur l'ensemble du territoire l'influence atlantique domine, une influence montagnarde se fait sentir descendant du nord-est depuis le Cantal et, favorisée par le sous-sol perméable des causses et des expositions chaleureuses, une influence méditerranéenne remonte depuis le sud. Le cortège végétal accompagnant les nombreux cours d'eau et zones humides élargit une palette déjà plurielle.

➤ ***La remise en contexte des projets est une démarche essentielle pour assurer la vitalité et la diversité des paysages de la Communauté de communes.***

UNE LONGUE HISTOIRE

Les paysages de la Communauté de communes conservent les traces de projets anciens qui ont agencé et aménagé durablement l'espace au fil des siècles. Au confins du Quercy, aux portes de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord, les paysages se nourrissent des contributions d'époques plus ou moins anciennes.

De solides fondations médiévales

Au Moyen-Âge, le territoire est en partie sous l'influence de puissances civiles ou religieuses établies en Limousin : la puissante et prospère vicomté de Turenne s'y étend très largement et les abbayes de Tulle, de Beaulieu et d'Obazine y ont de nombreuses possessions. Parmi les motifs qui composent le paysage actuel, ceux hérités du Moyen-Âge sont marquants. De cette époque, le territoire conserve sa trame urbaine. Les bourgs et villages conservent de nombreux vestiges des bâtiments aux maçonneries soignées, percées de baies en arcs brisés. Les silhouettes emblématiques des villages et des châteaux perchés confèrent aux paysages une dimension « épique ». La fin du Moyen-Âge voit s'effondrer une population affligée par les effets de la guerre de Cent-ans, les épidémies et les famines. A l'issue de cette période, au XVe siècle, le territoire est lentement relevé grâce à l'apport de colons que les puissances locales attirent de territoires quercynois épargnés ou bien de l'Auvergne, du Rouergue, voire des Pyrénées. Cette reconquête se perçoit aujourd'hui dans l'architecture médiévale « modernisée », dans la structure du parcellaire qui organise encore le paysage aujourd'hui et aussi dans les établissements ruraux dispersés sur les causses à l'occasion de contrats de remise en culture des terres initiés par des seigneurs locaux.

► ***Les témoins de la période médiévale, qu'ils soient architecturaux ou urbains, sont porteurs d'identité. Ils méritent d'être considérés avant tout projet de construction, de restauration ou d'aménagement.***

L'essor rural du XIXe siècle

L'accession progressive des cultivateurs à la propriété initiée dès le XVe siècle, puis, plus tard au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, les progrès agronomiques et l'amélioration générale des conditions de vie contribuent à l'essor des campagnes. La démographie progresse jusqu'à atteindre un maximum entre 1820 et 1880. Les sociétés rurales développent des savoir-faire et des cultures de l'aménagement et architecturales en lien direct avec les terroirs naturels qu'elles occupent, en renforçant leurs identités respectives.

L'explosion de la population conduit les paysans à s'intéresser au moindre arpent de terre. Le morcellement des terres traduit la densité paysanne de jadis et confère sa dimension « jardinée » aux paysages. Le peuplement se disperse sur l'ensemble du territoire qui se trouve constellé de mas et de hameaux agricoles. Cet épisode s'accompagne d'un défrichement et d'un déboisement généralisé qui connaît alors vraisemblablement son niveau le plus fort.

La crise du phylloxéra, l'exode vers les villes pour alimenter l'industrie et la première Guerre mondiale mettront un coup d'arrêt à cet essor.

Le développement des bourgs aux XIXe et XXe siècle

La communauté de communes se caractérise par une absence de pôle urbain majeur. En lieu et place, une série de bourgs animés concentrant activités commerciales, institutions, voire de petites activités industrielles se répartissent sur le territoire. Constitués à partir de noyaux médiévaux souvent très bien conservés, les centres sont revalorisés et embellis, acquérant pour beaucoup d'entre eux leur physionomie actuelle. Les tissus anciens sont aérés ou accompagnés « d'avenues » qui concentrent l'intensité urbaine. Les espaces publics sont agrémentés de plantations régulières. Immeubles ou maisons cossues à étages dotées d'un rez-de-chaussée commerçant témoignent de la vitalité des bourgs. Passée la première Guerre, les bourgs sont

prolongés avec des architectures individuelles au goût du jour, reflétant des courants nationaux adossés à des formes et un vocabulaire ornemental propres. Les bourgs de Saint-Céré, Souillac, Alvignac et des Quatre-Routes-du-Lot en conservent des échantillons représentatifs de grand intérêt.

➤ *Les aménagements et les architectures de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à préserver ou à adapter en considérant leurs spécificités et leurs qualités propres.*

DES ARCHITECTURES RURALES DE TRADITION QUERCYNOISE

Un héritage architectural de premier plan

Le XIXe siècle voit se déployer des architectures remarquables reconnues bien au-delà des frontières communautaires. Ces architectures traditionnelles, paysannes pour l'essentiel, témoignent d'une culture de « bâtir » particulièrement créative fondée sur la valorisation de ressources locales. Les formes sont diverses, adossées à des savoir-faire particuliers, nourries de multiples influences et caractérisées par une grande liberté d'adaptation au contexte et aux besoins et aux envies des maîtres d'ouvrage.

La noblesse qui se dégage de ces architectures est tout autant liée à la volonté d'ostentation de propriétaires désireux de témoigner de leur réussite que d'une continuité avec la tradition seigneuriale médiévale dont les attributs ont été récupérés et reconvertis à mesure que les paysans accédaient à la propriété et s'enrichissaient : le logis à l'étage accessible par un escalier extérieur desservant un perron ou bolet, la tour (souvent à usage de pigeonnier ou abritant parfois un escalier) et l'épis de faîtage. Cet élément de décor, traditionnellement en terre cuite ou plus tardivement en métal, orne les toitures des maisons comme celles des constructions agricoles.

➤ *Le patrimoine architectural hérité est un des éléments fondateurs de l'identité et de l'attractivité du territoire communautaire. Sa restauration et l'accompagnement de son évolution sont des enjeux majeurs.*

Des matières témoins des géologiques locales

Extraite à proximité, voire sur le lieu même du chantier, la pierre est le matériau de prédilection des maçonneries des constructions rurales traditionnelles. Différant d'une entité à l'autre, le matériau contribue à distinguer l'architecture de chacune d'elles. Sur les causses, en Limargue et en Bouriane, les calcaires sont légion. Leurs textures et leurs couleurs diffèrent pourtant, allant, par exemple, du gris beige froid sur les causses au jaune doré en Limargue ou en Bouriane. Le Ségala se distingue par l'emploi de roches cristallines aux teintes puisant dans un camaïeu de gris plus ou moins sombres et de beiges plus ou moins réchauffés.

➤ *La restauration ou les interventions sur les maçonneries de pierre réclament d'être conscient des systèmes constructifs et des savoir-faire spécifiques associés.*

Des architectures d'enduit

Les murs des logis ruraux comme ceux des maisons urbaines recevaient traditionnellement un enduit, inscrivant l'architecture du territoire dans une culture très ancienne remontant à l'Antiquité occidentale. Pour des raisons à la fois économiques et pratiques, les annexes agricoles sont moins fréquemment enduites. La pierre systématiquement apparente est une mode récente. L'enduit témoigne du soin apporté à la finition des constructions. Protecteur, il embellit et singularise aussi les façades avec ses tonalités colorées par les terres ou les sables locaux. Il porte traditionnellement un décor de bandeaux peints au lait de chaux blanc soulignant la corniche du toit, les encadrements de baie ou les chaînages d'angle des maçonneries. Des enduits uniformément badigeonnés en blanc éclairent le mur d'un bolet ou bien signalent un pigeonnier ou son étage d'envol.

► ***Les enduits, véritable peau de l'architecture, et les décors associés, sont à maintenir, à restaurer ou à reconduire en faisant appel à des savoir-faire traditionnels.***

Les toitures, un motif architectural diversifié

Le toit est l'ouvrage d'architecture traditionnelle qui connaît la plus grande diversité. Pour autant, les fortes pentes sont majoritaires et les toitures à quatre eaux particulièrement représentées. L'exploitation des gisements d'argile présents sur tout le territoire a favorisé les tuiles en terre cuite. Tuiles plates et canal sont les plus anciennes, puis viennent les tuiles à emboîtement dites « marseillaises » (souvent qualifiées de mécaniques). Ces dernières sont associées à des éléments de décor moulés enrichissant les bâtiments remaniés ou construits du début au milieu du XXe s (antéfixes, épis, tuiles de rives, etc.).

Depuis le secteur d'Allasac en Corrèze, l'ardoise fine diffuse largement sur le territoire, profitant du développement des axes ferroviaires au XIXe s. Elle couvre les maisons et les annexes de cultivateurs enrichis, de bourgeois ou de commerçants ou encore des édifices publics - mairie, église, halle, école - dont on veut affirmer le statut.

► ***Le toit est un motif majeur dans la composition des paysages ruraux et urbains et mérite un soin et une attention particulière tant dans sa matière que sa volumétrie.***

Les menuiseries, des éléments d'architecture essentiels

Les menuiseries des portes et des fenêtres ainsi que les volets extérieurs sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale globale des constructions. Elles sont traditionnellement en bois, un matériau durable qui est techniquement et esthétiquement le plus compatible avec le bâti ancien. Sauf pour certaines annexes, bâtiments ou constructions très modestes, les menuiseries étaient toujours peintes par souci de protection et d'embellissement. Tout comme pour la pierre apparente, la généralisation du « ton bois » est une mode récente et peu adaptée.

Excepté en cas de baie de petite dimension, les fenêtres sont à deux vantaux. Le découpage des vitrages en carreaux par des petits bois participe au dessin de la façade. Aux fenêtres divisées en petits carreaux au XVIIIe siècle succèdent, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, une division en trois ou quatre carreaux par vantail. La finesse des profils et le détail des moulures ajoutent au caractère des menuiseries. Au XXe siècle, le dessin des menuiseries s'enrichit et se complexifie, accompagnant un agrandissement et une diversification du format des baies.

Les volets sont complémentaires des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade. Ils rythment et lui apportent souvent des touches de couleur. En fonction de la largeur de la fenêtre, ils sont constitués d'un seul ou de deux battants. En ville comme dans les campagnes, on observe le plus fréquemment des volets pleins. Les volets « persiennés » sont associés à des immeubles ou des maisons urbaines.

Les portes anciennes sont en général liées à l'architecture et à l'époque de construction de l'édifice. Sur la maison, la porte d'entrée est fréquemment l'élément le plus travaillé d'une façade, traduisant le goût d'une époque et la richesse du propriétaire. Un grand soin était apporté aux éléments de serrurerie : pentures, serrures, boutons et heurtoirs de porte... A partir du XIXe siècle se développe le vitrage en imposte pour permettre d'éclairer l'entrée. A partir du XXe s., le vitrage partiel des portes se généralise.

► **Les menuiseries en bois sont des éléments qui contribuent à la qualité architecturale des constructions. Elles sont de préférence à maintenir, à restaurer ou à reconduire avec leurs dessins d'origine.**

Les granges-étables, un patrimoine unique

Le XIXème siècle voit évoluer les pratiques agricoles, notamment celles de l'élevage. Ce dernier s'intensifie et se développe en s'orientant vers l'affouragement. Le stockage d'importantes quantités de foin est permis par l'adoption, d'abord en Ségala, d'un type de grange-étable dit à superposition emprunté au Cantal tout proche. L'étable où logent les bêtes est surmontée d'un vaste étage sous toiture dédié au fenil. Ces granges profitent souvent habilement de la déclivité du terrain pour permettre un accès de plain-pied aux deux niveaux. Sur le terrain plat, le fenil est accessible par une rampe maçonnée en pente douce carrossable.

Les granges sont peu fréquemment enduites, favorisant une meilleure perméabilité des maçonneries à l'air et une meilleure « ventilation » des étables.

► **Les granges-étables sont un héritage unique à préserver. Leur restauration doit s'appuyer sur les savoir-faire traditionnels. Leur éventuelle transformation en habitation doit permettre de conserver leur allure et leur identité agricole.**

DES MARQUEURS VEGETAUX

La forte dimension agricole du territoire trouve une de ses expressions dans des pratiques végétales issues de l'adaptation aux terroirs variés qui composent la Communauté de communes. Certains végétaux ou certaines formes végétales plus ou moins spécifiques contribuent à affirmer l'identité du territoire.

Le noyer, arbre fruitier emblématique, est présent partout où les sols sont suffisamment épais et où le climat est suffisamment clément. Cette essence nourricière à la silhouette trapue signalée par un houppier en demie boule était traditionnellement alignée le long des routes et des chemins, plantée en verger ou de manière isolée dans les champs. L'autre fruitier traditionnellement le plus répandu était le prunier, notamment la variété 'Saint-

Antonin', plantée en haie aux abords des hameaux et des mas ou aux limites des jardins.

Le motif de la vigne qui fut aussi une culture emblématique largement diffusée à la fin du XIXe siècle avant l'effondrement consécutif à l'épidémie de phylloxera s'est maintenu grâce aux treilles qui agrémentent les façades des maisons, voire de certaines annexes. En plus de ces pratiques domestiques ou agricoles, il faut citer les pratiques urbaines spécifiques, individuelles ou publiques, essentiellement nées au tournant des XIXe et XXe siècles : platanes, marronniers, glycines...

Aux abords des ensembles bâtis, les essences locales spontanées sont utilisées pour clore les parcelles, apporter de l'ombre, etc., chaque entité paysagère possédant une gamme spécifique.

► Adaptées aux conditions locales et favorisant la biodiversité du territoire, les pratiques végétales propres méritent d'être maintenues et reconduites et de servir de source d'inspiration pour répondre à des usages d'aujourd'hui

LA VALLEE DE LA DORDOGNE :

Un emblème territorial aux multiples visages

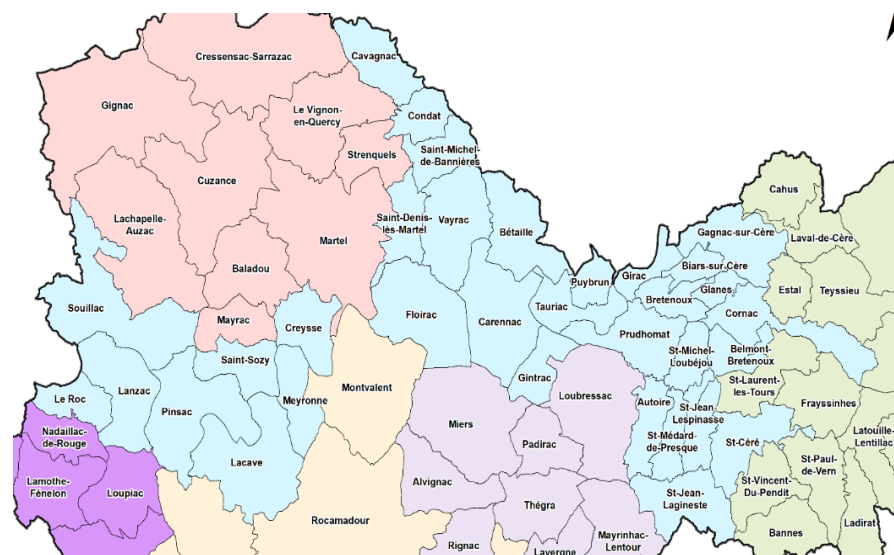
Caractérisée par son fil d'eau, la partie la plus densément habitée du territoire est loin d'offrir un visage unique. Plusieurs ambiances et organisations se côtoient à la faveur de terroirs géologiques contrastés ou de l'influence de territoires voisins. D'est en ouest, Dordogne, Bave et Cère s'étalent dans une plaine avant que, s'inclinant vers le sud, la rivière principale ne poursuive son cours dans des gorges étroites qui isolent les causses de Martel et de Gramat. En direction du nord, passé le verrou du Puy d'Issolud, la Tourmente et ses nombreux affluents dessinent une plaine, pendant de celle de l'est.

Monumentalisée par les parois rocheuses qui l'encadrent, la vallée « caussenarde » est caractérisée par les méandres marqués de la rivière. Dans ces derniers, les paysages tirent leur identité d'une morphologie héritée des périodes glaciaires et d'une géographie modelée par les divagations d'une rivière sauvage. Chaque étage géomorphologique possède ses caractères et son patrimoine architectural propres.

- La rivière, ourlée d'un double cordon d'arbres, est rythmée par les moulins et les ponts.
- Le fond de vallée, inondable, est essentiellement agricole avec un parcellaire en lanière étiré, traditionnellement ponctué d'annexes : grangettes, séchoirs à tabac en bois...
 - La terrasse alluviale, à l'abri des inondations, est l'étage habité du paysage.
 - Les versants globalement sauvages sont, depuis le Moyen-Âge dominés de loin en loin par des châteaux.

Du relief adouci de la plaine n'émergent que les masses des buttes témoins d'où les pouvoirs anciens se sont protégés et mis en scène. Les multiples cours d'eau et fossés de drainage procurent des terroirs propres à l'élevage et à la production de fourrage. Des poches bocagères semblables à celles du Limargue sont fréquentes. Les marges marneuses des causses de Gramat et de Martel possèdent des paysages agricoles remarquables. Ponctué de hameaux aux architectures élégantes, aux tonalités chaudes, les ressauts du relief sont occupés de prairies, un bocage et des cultures fruitières, aujourd'hui à l'état de quasi vestiges. Dans la région de Saint-Céré, la lèvre du causse est entaillée de reculées abritant des paysages de premier plan.

La faible amplitude du relief a favorisé le développement de voies de communication entre Quercy et Limousin. Dès le Moyen-Âge, des chemins puis des routes bénéficiant à des bourgs marchands, puis au XIXe s., le chemin de fer accentue cette dynamique. Les bourgs de Biars et des Quatre-Routes-du-Lot se renforcent nettement à cette époque en lien avec le développement d'activités industrielles.



Carte administrative de la Vallée de la Dordogne

- **Eléments remarquables**

- **Matériaux**

- Ossature en pan-de-bois (Bretenoux, Saint-Céré)
- Murs en galet hourdé (Girac, Puybrun)
- Murs en pierre taillée dressée ou pierre brute hourdée (Calcaire et calcaire gréseux, grès, pierres issues de carrières de proximité ou en réemploi)
- Murs en pierre équarrie (pierre de taille régulière, de couleurs ocre jaune, claire)
- Façades : Coloris issu de la pierre naturelle locale de type calcaire du Lot
- Menuiseries : teintes beiges, grises, bordeaux, marrons, bleu charrue, rouge sang de bœuf ou teintes foncées
- Ardoise

- **Bâti**

- Patrimoine ferroviaire

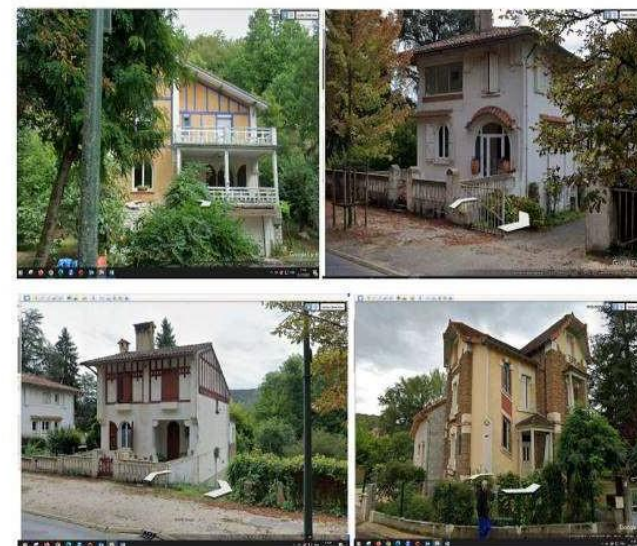
- Toitures à comble brisé « à la Mansart »
- Toitures à la Philibert de l'Orme (photo 2)



- Pigeonniers en pignon sur les granges



SOUILLAC



Maisons des années 30, ouvertures cintrées, tonalité de l'enduit ou des menuiseries marquée.

- Architecture de la première moitié du XXe siècle
- Bastides (Bretenoux, Puybrun)
- Architectures perchées
- Maisons de vignes (dont maisons de vigne tours) et de maraîchage
- Patrimoine lié à la rivière : grand ouvrage d'art, moulins anciens

-Architectures perchées

Entre cause de Martel et cause de Gramat, le bâti s'attache aux méandres de la Dordogne, aux parois calcaires et à une occupation du sol étagée.



Parois calcaires à Autoire OU LA PHOTO DE LACAVE DEPUIS LE ROC COULON

- ❖ Les vues croisées, les buttes témoins et les rebords bocagers caractérisent, entre autres, la plaine de la Dordogne et de ses principaux affluents. S'entremêlent bourgs industriels et marchands.



Vue depuis St Jean Lespinasse



Buttes témoins

➤ **Végétaux Cf paragraphe 3.1.9, liste des essences végétales**

- Bocage, haies
- Noyeraies, verger et vignes
- Ripisylves

● **Photothèque illustrative :**



Cauvaldor

PLUIH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

ANNEXES AU REGLEMENT – VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025

3.1.9 : NUANCIER INDICATIF



CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé

31 410 MONTAUT

07 69 77 15 85

contact@cairn-territoires.com

Nuancier général d'application indicative.

Dans le bâti, les couleurs sont omniprésentes, sur les façades, les volets, les menuiseries, les boiseries... Elles sont un élément inévitable de l'architecture, puisqu'elles mettent en valeur le bâti tout en soulignant les sites.

Néanmoins, le choix d'une couleur a un impact sur le paysage, c'est pourquoi les collectivités se dotent de nuancier RAL, le principe étant d'avoir un code par couleur au cœur d'un nuancier universel. Celui-ci permet aux pétitionnaires de connaître précisément la couleur voire la nuance représentée.

CAUVALDOR a fait le choix d'appliquer une gestion homogène des couleurs. Cela veut dire que la couleur des constructions implantées sur la communauté de communes doit être compatible avec le nuancier inscrit dans le règlement écrit.

NUANCIER MENUISERIES ET BOISERIES

RAL 1013	RAL 7035	RAL 7047	RAL 9002	RAL 9016
Blanc Perlé	Gris Clair	Telegris 4	Blanc Gris	Blanc Signal



ANNEXE



ANNEXE

NUANCIER ENDUITS

RAL 9001 RAL 9002 RAL 1001 RAL 1013 RAL 1014

Blanc Crème Blanc Gris Beige Blanc Perlé Ivoire



RAL 1015 RAL 7035 RAL 7044 RAL 7047 RAL 0370

Ivoire Clair Gris Clair Gris Soie Telegris 4 Ocre Bledow



NUANCIER BARDAGE

RAL 7005 RAL 7006 RAL 7009 RAL 7023 RAL 8012

Gris Souris Gris Beige Gris Vert Gris Béton Gris Fenêtre



RAL 7042 RAL 7001 RAL 5014 RAL 3009

Gris Signal. A Gris Argent Bleu Pigeon Rouge Oxyde



RAL 7035 RAL 1001

Gris Clair Beige



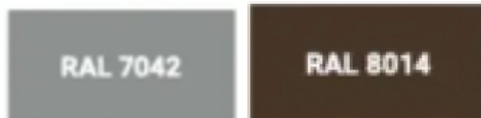
NUANCIER COUVERTURE METALLIQUE

Aluminium Blanc Aluminium Gris Gris Beige



Gris Trafic. A.

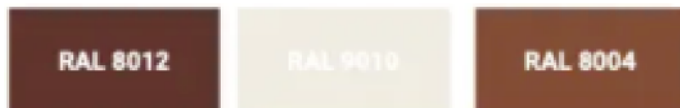
Brun Sepia



Brun Rouge

Blanc Pur

Brun Cuivré





Cauvaldor

PLUIH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

ANNEXES AU REGLEMENT ECRIT
VERSION APPROUVEE LE 7 JUILLET 2025

3.1.10 : LISTE DES ESSENCES VEGETALES

Source CAUE et SMDMCA

La Bouriane

L'identité des paysages du Lot est née de la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où les sociétés humaines ont imprimé siècles après siècles leurs empreintes. Ces variations s'expriment aussi à travers des végétations spécifiques, naturelles ou domestiques, dont le présent document propose un aperçu.

LES ARBRES DE HAUT-JET

Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	Essence fruitière à grand développement. Sur terrains acides
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Présent dans les boisements, les haies... dans les vallées et les terrains acides
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	Arbre affectionnant les sol frais, fertiles et profonds
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	Arbre affectionnant les sol frais, fertiles et profonds
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Arbre domestique traditionnel (cultivar à floraison blanche)
Micocoulier de Provence (<i>Celtis australis</i>)	Arbre des lieux publics. Sensible aux fortes gelées dans sa jeunesse
Noyer royal (<i>Juglans regia</i>)	Arbre domestique nourricier traditionnel (alignement, verger...)
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Arbre des bords des cours d'eau
Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>)	Arbre de reboisement ou d'ornement (isolé, boqueteaux) sur terrains acides
Platane (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Arbre traditionnel des lieux publics
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Arbre d'ornement à floraison très parfumée
Tilleul d'Europe (<i>Tilia X Europea</i>)	Arbre traditionnel des jardins et des lieux publics
Tremble (<i>Populus tremula</i>)	Arbre forestier à croissance assez rapide. Feuillage automnal coloré

LES ARBRES DE MOYEN-JET

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Petit arbre des lieux bien exposés
Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou arbuste à floraison blanche
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Arbre des bords d'eau
Charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Arbre pouvant supporter des tailles architecturées : haie régulière...
Ceriser de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	Sur terrain calcaire. Floraison printanière blanche. Graine vénéneuse
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Arbre des terroirs calcaires. Croissance lente
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	Arbre persistant à utiliser en situation bien exposée
Chêne tauzin (<i>Quercus pyrenaica</i>)	Arbre des terroirs aux sols acides. Croissance lente
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Arbres des haies champêtres
Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	Arbre des terroirs calcaires à très belle coloration automnale
Prunier (<i>Prunus domestica</i>)	Pour des haies ou des alignements, utiliser la variété traditionnelle 'Saint-Antonin'
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	Arbre des haies champêtres à floraison blanche et à croissance vigoureuse
Pommier (<i>Pyrus malus</i>)	Plusieurs variétés (type pomme à cidre) traditionnelles vergers familiaux ou près vergers
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Arbre des bords d'eau pouvant être émondé et conduit en têtard

LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPPEMENT

Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Arbuste d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Figuier (<i>Ficus carica</i>)	Petit arbre fruitier d'usage domestique traditionnel. En situation abritée
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	Conifère spontané. Eviter les formes horticoles sophistiquées
Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)	Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées (feuilles à usage condimentaire)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	Arbuste appréciant les sols frais
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	Arbuste rustique affectionnant les lieux frais
Saule marsault (<i>Salix caprea</i> .)	Arbuste spontané des lieux frais
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Arbuste persistant spontané supportant la taille (haie...)

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPPEMENT

Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)	Arbuste épineux à floraison jaune odorante. Convient pour des haies défensives
Althéa (<i>Hibiscus syriacus</i>)	Arbuste d'ornement à floraison estivale. Peut convenir pour des haies fleuries
Bruyère à balai (<i>Erica arborea</i>)	Arbuste spontané pouvant être utilisé dans des haies champêtres Les branches sèches de cet arbuste peuvent servir à la fabrication de palissade (brande)
Cognassier (<i>Cydonia oblong</i>)	Arbuste fruitier à floraison élégante. Supporte mal le calcaire
Cognassier du Japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Arbuste très résistant présent dans les haies champêtres sur calcaire
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	Arbuste des haies champêtres résistant au sec.
Terroir calcaire Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste des haies champêtres Fusain du Japon (<i>Euonymus japonica</i>) Arbuste persistant traditionnel des jardins urbains (sauf formes panachées)
Genêt à Balai (<i>Cytisus scoparius</i>)	Arbuste toujours vert à floraison jaune d'or. S'adaptent à tous les sols
Hortensia des jardins (<i>Hydrangea macrophylla</i>)	Arbustes des jardins aux expositions fraîches
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison parfumée jaune vif
Neprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)	Arbustes persistant à utiliser en situation calcaire chaude. Peut être taillé
Pistachier terébinthe (<i>Pistacia terebinthus</i>)	Arbuste à utiliser en situation calcaire bien exposée
Néflier commun (<i>Mespilus germanica</i>)	Arbuste fruitier parfois présent dans les haies champêtres

N. B. : les regroupements d'espèces par taille réalisés dans le présent document sont donnés à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de l'arbre ou de l'arbuste ainsi que sur sa vitesse de croissance.



Le Ségala

L'identité des paysages du Lot est née de la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où les sociétés humaines ont imprimé siècles après siècles leurs empreintes. Ces variations s'expriment aussi à travers des végétations spécifiques, naturelles ou domestiques, dont le présent document propose un aperçu.

LES ARBRES DE HAUT-JET

Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)	Essence fruitière emblématique du Ségala.
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Arbre présent dans les boisements, les haies ou en sujet isolé
Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)	Espèce de chêne inféodée aux pentes des gorges fraîches peu accessibles
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	Arbre affectionnant les sol frais, fertiles et profonds
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	Arbre affectionnant les sol frais, fertiles et profonds
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)	Arbre forestier emblématique. Peut être aussi conduit en haie arbustive régulière
Merisier (<i>Prunus avium</i>)	Arbre à floraison blanche et odorante. Coloration automnale intéressante
Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Arbre domestique traditionnel (cultivar à floraison blanche)
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Arbre des bords des cours d'eau
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	Arbre de reboisement ou d'ornement (isolé). Sujets âgés à silhouette graphique
Platane (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Arbre traditionnel des lieux publics
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Arbre d'ornement à floraison très parfumée
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Arbre rencontré sur les pentes fraîches au sol bien drainé
Tilleul d'Europe (<i>Tilia X Europea</i>)	Arbre traditionnel des jardins et des lieux publics
Tremble (<i>Populus tremula</i>)	arbre à croissance assez rapide. Feuillage automnal coloré

LES ARBRES DE MOYEN-JET

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Petit arbre des lieux les mieux exposés
Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou arbuste hôte du Feu bactérien des Pomoidées. Floraison blanche
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Arbre des bords d'eau
Bouleau verruqueux (<i>Betula verrucosa</i>)	Arbre rustique à croissance rapide craignant les sécheresses prolongées
Cerisier à grappe (<i>Prunus padus</i>)	Petit arbre vigoureux des milieux humides et très frais
Charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Arbre pouvant supporter des tailles architecturées : haie régulière...
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Arbre supportant le sec et le calcaire. Arbres des haies champêtres
Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)	Petit arbre spontané très rustique à rameaux piquants
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	Arbre des haies champêtres à floraison blanche et à croissance vigoureuse
Pommier (<i>Pyrus malus</i>)	Plusieurs variétés (type pomme à cidre) traditionnellement utilisées en alignements fruitiers
Sorbiers des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)	Petit arbre spontané (disséminé) à floraison et fructification décorative

LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPPEMENT

Bourdaine (<i>Rhamnus frangula</i>)	Arbuste spontané assez grêle présent dans les haies champêtres ou les lisières
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)	Arbuste utilisé pour réaliser des haies taillées caractéristiques du Nord Ségala
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	Arbuste appréciant les sols frais
Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	Arbuste rustique affectionnant les lieux frais
Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	Arbuste spontané des lieux frais
Sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)	Arbuste des milieux frais pouvant être intégré à des haies champêtres Développement plus faible que le Sureau noir

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPPEMENT

Althéa (<i>Hibiscus syriacus</i>)	Arbuste à floraison estivale. Peut convenir pour des haies fleuries
Cognassier (<i>Cydonia oblonga</i>)	Arbuste fruitier à floraison élégante. Parfois planté en haie fruitière
Cognassier du Japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste des haies champêtres
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonica</i>)	Arbuste persistant traditionnel des jardins urbains (sauf formes panachées)
Genêt à Balai (<i>Cytisus scoparius</i>)	Arbuste toujours vert à floraison jaune d'or. Pour tous les sols
Hortensia des jardins (<i>Hydrangea macrophylla</i>)	Arbuste des jardins aux expositions fraîches. Variétés à fleurs rose vif, violacées ou plus rarement bleues
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison jaune vif parfumée
Néflier commun (<i>Mespilus germanica</i>)	Arbuste fruitier parfois présent dans les haies champêtres

N. B. : les regroupements d'espèces par taille réalisés dans le présent document sont donnés à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de l'arbre ou de l'arbuste ainsi que sur sa vitesse de croissance.

Les Causses

L'identité des paysages du Lot est née de la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où les sociétés humaines ont imprimé siècles après siècles leurs empreintes. Ces variations s'expriment aussi à travers des végétations spécifiques, naturelles ou domestiques, dont le présent document propose un aperçu.

LES ARBRES DE HAUT-JET

Ailanthé (<i>Ailanthus altissima</i>)	Arbre d'ornement particulièrement résistant mais très envahissant
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Grand arbre seulement présent dans les vallées aux sols frais et profonds
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	Sur sol très frais, fertile et profond seulement (vallée)
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Arbre domestique traditionnel (variété à floraison blanche)
Micocoulier de Provence (<i>Celtis australis</i>)	Arbre sensible aux fortes gelées dans sa jeunesse
Noyer royal (<i>Juglans regia</i>)	Arbre domestique nourricier traditionnel (alignement, verger...)
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Le peuplier d'Italie à silhouette verticale est traditionnel au bord des cours d'eau
Platane (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Arbre traditionnel des parcs et des lieux publics
Pin parasol (<i>Pinus pinaster</i>)	Conifère naturalisé dans la vallée du Lot. Arbre de parc à croissance lente
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Arbre d'ornement à floraison très parfumée résistant au calcaire et au sec
Tilleul d'Europe (<i>Tilia X europea</i>)	Arbre traditionnel des jardins, des carrefours et des lieux publics
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Arbre des éboulis de bas de pente et des lieux frais uniquement

LES ARBRES DE MOYEN-JET

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Arbre possédant une assez bonne résistance au sec
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	Assez bonne résistance au sec. Feuilles à face antérieure blanc argenté
Arbre de Judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)	Petit arbre localement naturalisée à floraison rose vif
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Arbre des bords d'eau
Ceriser de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	Floraison printanière blanche. Graine vénéneuse
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Arbre symbolique des Causses. Utilisation en trufficulture
Charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Arbre supportant très bien les tailles architecturées : haie régulière...
Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)	Arbre persistant à utiliser en situation bien exposée
Cormier (<i>sorbus domestica</i>)	Arbre spontané assez rare parfois utilisé comme arbre domestique
Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	Arbre symbolique des Causses à très belle coloration automnale
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Arbre supportant le sec et le calcaire
Frêne à fleur (<i>Fraxinus ornus</i>)	Arbre localement naturalisé à utiliser en situation chaude
Murier blanc (<i>Morus alba</i>)	Présence autrefois liée à la sériciculture. Utiliser en situation chaude et sèche
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	Arbre des haies champêtres à floraison blanche et à croissance vigoureuse
Prunier (<i>prunus domestica</i>)	Pour des haies ou des alignements, utiliser la variété traditionnelle 'Saint-Antonin'
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Arbre des bords d'eau pouvant être émondé et conduit en têtard

LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPPEMENT

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou grand arbuste à floraison blanche
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Arbuste spontané d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Cytise Aubour (<i>Laburnum anagyroides</i>)	Floraison jaune franche. Graines très toxiques
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	Arbuste dont la floraison précoce jaune soufre est symbolique des Causses
Figuier (<i>Ficus carica</i>)	Petit arbre naturalisé et d'usage domestique traditionnel. En situation abritée
Filaire intermédiaire (<i>Phillyrea media</i>)	Arbuste persistant à utiliser en situation chaude et bien exposée
Filaire à feuilles étroites (<i>Filaria angustifolia</i>)	Arbuste persistant à utiliser en situation chaude et bien exposée
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	Conifère spontané. Eviter les formes horticoles sophistiquées
Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)	Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées (feuilles à usage condimentaire)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	Arbuste naturalisé persistant à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins. Peut constituer des haies
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sumac fustet (<i>Cotinus coggygria</i>)	Arbuste spontané très disséminé. Feuillage coloré à l'automne
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Saules (<i>Salix spp.</i>)	Plusieurs espèces spontanées des milieux frais, humides ou des bords d'eau
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Arbuste persistant spontané supportant la taille (haie...)

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPPEMENT

Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	Arbuste spontané résistant au sec. Floraison printanière blanche
Cognassier du japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Arbuste très résistant et majoritaire dans les haies champêtres
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	Arbuste des haies champêtres résistant au sec
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste des haies champêtres
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonica</i>)	Arbuste persistant traditionnel des jardins (sauf formes panachées)
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	Arbuste des haies et fourrés. Rameaux épineux
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	Arbuste spontané. Peut entrer dans la composition de haie champêtre
Genêt d'Espagne (<i>Spartium junceum</i>)	Arbuste persistant du sud du Quercy. Caractère colonisateur marqué
Neprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)	Arbuste persistant à utiliser en station chaude. Peut être taillé (haie...)
Pistachier terébinthe (<i>Pistacia terebinthus</i>)	Arbuste à utiliser en situation chaude et bien exposée
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison jaune vif parfumée

N. B. : les regroupements d'espèces par taille réalisés dans le présent document sont donnés à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de l'arbre ou de l'arbuste ainsi que sur sa vitesse de croissance.

Le Quercy Blanc

L'identité des paysages du Lot est née de la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où les sociétés humaines ont imprimé siècles après siècles leurs empreintes. Ces variations s'expriment aussi à travers des végétations spécifiques, naturelles ou domestiques, dont le présent document propose un aperçu.

LES ARBRES DE HAUT-JET

Ailante (<i>Ailanthus altissima</i>)	Arbre d'ornement particulièrement résistant mais très envahissant
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Grand arbre seulement présent dans les vallées aux sols frais et profonds
Cyprès d'Italie (<i>Cupressus sempervirens Fastigiata</i>)	Conifère élancé traditionnellement planté près des maisons
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	Sur sol très frais, fertile et profond (vallées)
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Arbre domestique traditionnel (variété à floraison blanche)
Micocoulier de Provence (<i>Celtis australis</i>)	Arbre de jardin sensible aux fortes gelées dans sa jeunesse
Noyer royal (<i>Juglans regia</i>)	Arbre domestique nourricier traditionnel. Surtout présent en sujet isolé
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Le peuplier d'Italie à silhouette verticale est traditionnel au bord des cours d'eau
Platane (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Arbre traditionnel des parcs et des lieux publics
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Arbre d'ornement à floraison très parfumée résistant au calcaire et au sec
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Arbre traditionnel des jardins, des carrefours et des lieux publics

LES ARBRES DE MOYEN-JET

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Petit arbre ou arbuste possédant une assez bonne résistance au sec
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	Assez bonne résistance au sec. Feuilles à face antérieure blanc argenté
Amandier (<i>Prunus dulcis</i>)	Autrefois cultivé assez largement. Choisir des variétés à floraison très tardive.
Arbre de Judée (<i>Cercis siliquastrum</i>)	Petit arbre traditionnel des jardins à floraison printanière rose vif
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Arbre des bords d'eau
Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>)	Floraison printanière blanche. Graine vénéneuse
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Arbre des plateaux calcaires
Charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Arbre supportant très bien les tailles architecturées : haie régulière...
Cormier (<i>sorbus domestica</i>)	Arbre spontané assez rare
Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>)	Arbre des plateaux calcaires à très belle coloration automnale
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Arbre supportant le sec et le calcaire. Fréquent dans les haies champêtres
Mûrier blanc (<i>Morus alba</i>)	Présence autrefois liée à la sériciculture. Utiliser en situation chaude et sèche
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	Arbre des haies champêtres à floraison blanche et à croissance vigoureuse
Prunier (<i>prunus domestica</i>)	Pour des haies ou des alignements, préférer la variété traditionnelle 'Saint-Antonin' Pour les vergers il est possible d'utiliser la variété traditionnelle 'Prune d'Ente'
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Arbre des bords d'eau pouvant être émondé et conduit en têtard

LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPPEMENT

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou arbuste à floraison blanche. Hôte du Feu bactérien des Pomoïdées
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Arbuste spontané d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Figuier (<i>Ficus carica</i>)	Arbre fruitier traditionnel en situation abritée près des bâtiments
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	Conifère spontané des plateaux. Eviter les formes horticoles sophistiquées
Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)	Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées (feuilles à usage condimentaire)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	Arbuste persistant des jardins à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins. Peut constituer des haies
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Saules (<i>Salix spp.</i>)	Plusieurs espèces spontanées des milieux frais, humides ou des bords d'eau
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Arbuste persistant spontané supportant la taille (haie...)

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPPEMENT

Cognassier du japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Arbuste très résistant présent dans les haies champêtres
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	Arbuste des haies champêtres résistant au sec
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste des haies champêtres
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonica</i>)	Arbuste persistant traditionnel des jardins (sauf formes panachées)
Genêt cendré (<i>Genista cinerea</i>)	Arbuste spontané compact à feuillage argenté et floraison jaune. Résistant au sec
Genêt d'Espagne (<i>Spartium junceum</i>)	Arbuste spontané persistant et très rustique. Caractère colonisateur marqué
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	Arbuste des haies et fourrés. Rameaux épineux
Lavande officinale (<i>Lavandula angustifolia</i>)	Culture traditionnelle autrefois très largement répandue
Neprun alaterne (<i>Rhamnus alaternus</i>)	Arbuste persistant à utiliser en station chaude. Peut être taillé (haie...)
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	Arbuste spontané. Peut entrer dans la composition de haie champêtre
Pistachier térébinthe (<i>Pistacia terebinthus</i>)	Arbuste à utiliser en situation chaude et bien exposée
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison jaune vif parfumée

N. B. : les regroupements d'espèces par taille réalisés dans le présent document sont donnés à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de l'arbre ou de l'arbuste ainsi que sur sa vitesse de croissance.

Plantes grimpantes

Treilles ombrageant l'entrée de la maison, rosiers soulignant le bolet, ou encore lianes s'enroulant sur la tonnelle en fer forgé... Dans le Lot l'utilisation des grimpantes est souvent indissociable de l'architecture traditionnelle qu'elles viennent souligner ou prolonger. Derrière le vocable "grimpantes" se cachent une variété de formes végétales et de plantes dont le présent document propose un aperçu.

SAVOIR RECONNAITRE LES PLANTES GRIMPANTES

Dans le langage courant une "grimpante" désigne une plante capable de croître sur un support vertical tel un mur, une clôture ou encore un arbre. Derrière ce vocable générique, la nature cache pourtant des adaptations biologiques diverses que le jardinier réutilise afin d'habiller des supports verticaux. En effet, selon les espèces, certaines plantes grimpantes ont des aptitudes biologiques spécifiques (liane volubile...) ou bien possèdent des organes particuliers (vrilles, crampons...) qui leur permettent de grimper naturellement sur des supports. D'autres espèces, au contraire, demandent à être aidées et accrochées par des liens divers sur des supports : c'est le palissage.

Les plantes sarmenteuses : elle ne possèdent pas d'organes spécifiques. Ces plantes laissent "filer" leur rameaux qui s'appuient sur les supports à coloniser. Le support doit être ajouré pour que la plante puisse le recouvrir efficacement. Souvent, les plantes sarmenteuses doivent être attachées à leur support (au moins dans leur jeunesse).

Rosiers grimpants, Jasmin d'hiver...

Les plantes volubiles : leur tiges s'enroulent d'elles mêmes autour d'un support à claire-voie.

Glycines, chèvrefeuilles...

Les plantes à crampons : certains de leur rameaux émettent de courtes racines qui se fixent au support. Ces plantes peuvent coloniser des supports pleins (murs, troncs...) ou à claire-voie.

Lierres, Hortensia grimpant...

Les plantes à vrilles : ces plantes émettent des "courts rameaux" souples qui s'entortillent sur le premier support à claire-voie qu'ils rencontrent (autre plante, treillage...).

Clématites, Passiflore...

Les plantes à ventouses : elles possèdent des organes en forme de "minuscules rameaux" terminés par des disques qui se plaquent définitivement sur le support à coloniser.

Vignes vierges...

DES GRIMPANTES POUR L'OMBRE

Fausse vigne-vierge (<i>Parthenocissus tricuspidata</i>)	Plante à ventouses très vigoureuse qui peut couvrir plus de 200 m ² Croissance rapide. Coloration automnale très vive
Hortensia grimpant (<i>Hydrangea petiolaris</i>)	Plante à crampon à floraison blanche. Croissance moyenne à lente Affectionne les sols plutôt frais, neutre à acide
Lierres (<i>Hedera spp.</i>)	Plantes à crampon très rustiques à feuillage persistant. Sur tout type de sol
Rosiers (<i>Rosa spp.</i>)	Plantes sarmenteuses traditionnellement palissées sur les maisons ou des pergolas Certaines variétés acceptent une ombre peu dense, sans trop d'humidité
Schizophragma (<i>Schizophragma hydrangeoides</i>)	Plante à crampon à floraison blanche. Croissance moyenne à lente Affectionne les sols frais et fertile, neutre à légèrement acide
Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>)	Plante à vrilles. Feuillage vert franc se colorant en rouge à l'automne <i>P. quinquefolia</i> 'Muralis' possède des ventouses lui permettant de se fixer seule au support

DES GRIMPANTES POUR LE SOLEIL ET LA MI-OMBRE

Bignogne (<i>Campsis radicans</i> ou <i>C. grandiflora</i>)	Plante à crampon vigoureuse et d'usage traditionnel. L'été, fleurs en trompette du rouge au jaune suivant les variétés
Chèvrefeuilles (<i>Lonicera spp.</i>)	Plantes volubiles vigoureuses à floraison printanière odorante (sauf quelques variétés) Certaines variétés possèdent un feuillage persistant
Clématites (<i>Clématis spp.</i>)	Plantes à vrilles affectionnant les sols frais et les expositions ensoleillées Certaines variétés possèdent un feuillage persistant
Fausse vigne-vierge (<i>Parthenocissus tricuspidata</i>)	Plante à ventouses très vigoureuse qui peut de couvrir 200 m ² Coloration automnale vive
Glycine (<i>Wisteria spp.</i>)	Plante volubile vigoureuse à floraison printanière violacée parfumée. Eviter d'enrouler la plante directement sur des ferronneries délicates.
Jasmin officinal (<i>Jasminus officinale</i>)	Plante volubile affectionnant le plein soleil. Floraison estivale odorante
Jasmin d'hiver (<i>Jasminus nudiflorum</i>)	Plante sarmenteuse traditionnelle. Floraison hivernale jaune vif
Kiwi (<i>Actinidia deliciosa</i>)	Plante volubile vigoureuse. Sol fertile et exposition à l'abri des vents Nécessité de planter un pied mâle et un pied femelle pour assurer la fructification La variété 'Solo' est autofertile
Lierres (<i>Hedera spp.</i>)	Plantes à crampon très rustiques à feuillage persistant. Sur tout type de sol
Renouée grimpante (<i>Fallopia aubertii</i>)	Plante volubile à croissance rapide. Floraison blanche légère en fin d'été
Rosiers (<i>Rosa spp.</i>)	Plantes sarmenteuses traditionnellement palissées sur les maisons ou sur des pergolas
Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i>)	Plante à vrille. Feuillage vert franc se colorant en rouge à l'automne <i>P. quinquefolia</i> 'Muralis' possède des ventouses pour se fixer seule au support
Vigne (<i>Vitis vinifera</i>)	Plante à vrille à utilisation traditionnelle emblématique (treille des façades...) Son utilisation permet d'allier décor végétal et production de fruit

N. B. : les indications de croissance sont données à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de la plante ainsi que sa vitesse de croissance.

Le Limargue

L'identité des paysages du Lot est née de la juxtaposition de terroirs géologiques contrastés où les sociétés humaines ont imprimé siècles après siècles leurs empreintes. Ces variations s'expriment aussi à travers des végétations spécifiques, naturelles ou domestiques, dont le présent document propose un aperçu.

LES ARBRES DE HAUT-JET

Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Arbre emblématique des haies bocagères du Limargue
Erable plane (<i>Acer platanoides</i>)	Surtout dans les sol frais et profonds des vallées. Jardins
Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	Arbre affectionnant les sol frais, fertiles et profonds. Jardins
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Arbre des sols plutôt frais. Croissance rapide en conditions favorables
Magnolia à grandes fleurs (<i>Magnolia grandiflora</i>)	Arbre d'ornement traditionnel des jardins bourgeois urbains feuillage persistant. Croissance moyenne en condition favorables
Marronnier d'Inde (<i>Aesculus hippocastanum</i>)	Arbre domestique traditionnel (variété à floraison blanche)
Noyer royal (<i>Juglans regia</i>)	Arbre domestique nourricier traditionnel (alignement, verger...)
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Arbre des bords des cours d'eau
Platane (<i>Platanus x acerifolia</i>)	Arbre traditionnel des parcs et des lieux publics
Tilleul argenté (<i>Tilia tomentosa</i>)	Arbre d'ornement à floraison très parfumée résistant au calcaire et au sec
Tilleul d'Europe (<i>Tilia X Europea</i>)	Arbre traditionnel des jardins et des lieux publics

LES ARBRES DE MOYEN-JET

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	Arbre possédant une assez bonne résistance au sec
Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>)	Arbuste des terrains calcaires et secs. Feuilles à face antérieure blanc argenté
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Arbre des bords d'eau
Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)	Arbre rencontré sur les buttes et les versants calcaires. Croissance lente
Charmes (<i>Carpinus betulus</i>)	Arbre pouvant supporter des tailles architecturées : haie régulière...
Cormier (<i>sorbus domestica</i>)	Arbre spontané assez rare parfois utilisé comme arbre domestique
Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Arbre supportant le sec et le calcaire. Arbres des haies champêtres
Murier blanc (<i>Morus alba</i>)	Présence autrefois liée à la sériciculture. Utiliser en situation chaude et sèche
Prunier myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i>)	Arbre des haies champêtres à floraison blanche et à croissance vigoureuse
Prunier (<i>prunus domestica</i>)	Pour des haies ou des alignements, utiliser la variété traditionnelle 'Saint-Antonin' Pour les vergers préférer la variété traditionnelle 'Reine Claude dorée de Carennac'
Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	Arbre des bords d'eau pouvant être émondé et conduit en têtard

LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPPEMENT

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou arbuste à floraison blanche
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Arbuste d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Figuier (<i>Ficus carica</i>)	Arbre fruitier à planter en situation abritée
Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>)	Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées (feuilles à usage condimentaire)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	Arbuste des jardins à feuillage persistant à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	Arbuste appréciant les sols frais
Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	Arbuste rustique affectionnant les lieux frais
Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	Arbuste spontané des lieux frais
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Arbuste persistant spontané supportant la taille (haie...)

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPPEMENT

Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)	Arbuste des versants et corniches calcaires. Floraison printanière blanche
Althéa (<i>Hibiscus syriacus</i>)	Arbuste à floraison estivale. Peut convenir pour des haies fleuries
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	Arbuste des haies champêtres sur calcaire. Résistant au sec
Cognassier (<i>Cydonia oblonga</i>)	Arbuste fruitier à floraison élégante. Parfois planté en haie fruitière
Cognassier du japon (<i>Choenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Arbuste très résistant rencontré dans les haies champêtres sur calcaire
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste très courant des haies champêtres du Limargue
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonica</i>)	Arbuste persistant traditionnel des jardins urbains (sauf formes panachées)
Genêt à Balai (<i>Cytisus scoparius</i>)	Arbuste toujours vert à floraison jaune d'or. Pour tous les sols
Hortensia des jardins (<i>Hydrangea macrophylla</i>)	Arbustes des jardins aux expositions fraîches (variétés rose vif)
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Mahonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison jaune vif parfumée
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	Arbuste de terrain calcaire pouvant être utilisé en haie champêtre
Néflier commun (<i>Mespilus germanica</i>)	Arbuste fruitier. Utilisation traditionnelle en haie fruitière

N. B. : les regroupements d'espèces par taille réalisés dans le présent document sont donnés à titre indicatif. La nature du sol et les soins apportés aux plantations influent sur le développement de l'arbre ou de l'arbuste ainsi que sa vitesse de croissance.

Arbres et arbustes adaptés aux berges des cours d'eau

Nom Français	Nom latin	Commentaire	
Espèces passe partout de pieds de berge			
Saules buissonnants :			
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	80cm au dessus et en dessous du niveau moyen des eaux (limite de l'herbe sur la berge)	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>		
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>		
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>		
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>		
Espèces passe partout de haut de berge			
Arbustes			
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Du haut de talus jusqu'au niveau moyen des eaux (limite de l'herbe sur la berge)	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaea</i>		
Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>		
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>		
Épine noire	<i>Prunus spinosa</i>		
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>		
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>		
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		
Arbres			
Chêne pédonculé	<i>Quercus Robur</i>		
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>		
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>		
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>		
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>		
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>		
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>		
Cerisier sauvage	<i>Prunus avium</i>		
Merisier à grappes	<i>Prunus padus</i>		
Espèce spécifique pour la Vallée de la Dordogne			
Peuplier noir	<i>Populus Nigra</i>	Espèces emblématique de la vallée à favoriser	
Saule Blanc	<i>Salix alba</i>		
Causse			
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>		
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>		
Saules buissonnants	<i>Salix spp</i>	a éviter sur cours d'eau intermittent	
Ségala			
Charme	<i>Carpinus betulus</i>		
Chataigner	<i>Castanea sativa</i>		
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>		
Saules buissonnants	<i>Salix spp</i>		

Espèces invasives à proscrire en berge ou ailleurs

Nom Français	Nom latin	Commentaire
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii Franch</i>	Le dénominateur commun de ces espèces est d'apprécier les terrains remaniés. Si elle sont présentes a proximité il est donc important de végétaliser rapidement le talus avec des hebacées de prairies rustiques et avec les essences arbustives et arboré adapté aux berges. Pour plus de renseignement sur les plantes invasives : http://cbnmp.blogspot.com/2023/02/plantes-exotiques-envahissantes-pee-occitanie.html
Cerisier noir	<i>Prunus serotina</i>	
Erable négundo	<i>Acer negundo</i>	
Faux indigo du désert	<i>Amorpha fruticosa,</i>	
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i>	
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	
Mimosa d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>	
Peuplier hybride euraméricain	<i>Populus x canadensis Moench</i>	
Prunier myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i>	
Pyracantha coccinea	<i>Pyracantha coccinea</i>	
Renouée de bohème	<i>Reynoutria x bohémica</i>	
Renouée de sachaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	
Robinier faux accacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	
Vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	